



Bulletin Officiel du Département

Délibérations du Conseil départemental

Séance du 29 janvier 2018

N° 01 18 - JANVIER 2018

ISSN 0755-7582



DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

Réunion du 29 JANVIER 2018

Le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département
sous la présidence de

Monsieur Jean-François GALLIARD

Président du Conseil départemental

Sommaire

1 - Rapport sur les orientations budgétaires 2018	1
2 - Rapport de développement durable 2016	50
3 - Approbation de nouveaux dispositifs départementaux dans le cadre "d'AGIR POUR NOS TERRITOIRES" destiné aux intercommunalités	88
0 - Motion pour le maintien de postes dans l'Education Nationale à la rentrée 2018	106

EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture

012-221200017-20180129-31791-BF-1-1

Reçu le 02/02/18

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 janvier 2018 à 10h10 à l'Hôtel du Département.

44 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Stéphanie BAYOL à Monsieur Eric CANTOURNET, Madame Annie BEL à Monsieur Christophe LABORIE.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe SADOUL

1 - Rapport sur les orientations budgétaires 2018

Commission des finances, de l'évaluation des politiques départementales

VU les dispositions des articles L. 3312-1 et D. 3312-12, et L.3311-3 et D.3311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le rapport d'orientations budgétaires 2018 ci-annexé décrivant :

- le contexte règlementaire d'élaboration du Budget Primitif :
 - loi de programmation pluriannuelle des finances publiques pour la période 2018-2022 prévoyant que les administrations publiques locales doivent contribuer pour un quart à la réduction du déficit public national en dégagant 13 milliards d'économie sur les dépenses d'ici 2022 ,
 - et loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018,
- le contexte macro-économique d'élaboration du budget primitif,
- les éléments de prévisions de recettes et de dépenses du Département,
- les engagements pluriannuels d'investissement,

- les données afférentes à la dette départementale et à sa gestion,
- la situation du personnel départemental : structure des effectifs, évolution des dépenses, temps de travail...

CONSIDERANT que ce rapport a fait l'objet d'un examen par la commission des finances, de l'évaluation des politiques départementales lors de sa réunion du 26 janvier 2018 ;

CONSIDERANT que les élus ont été convoqués le 16 janvier 2018 pour la réunion du Conseil départemental prévue le 29 janvier 2018 et que les rapports sur les orientations budgétaires 2018 et sur la situation du personnel départemental leur ont été adressés le 16 janvier 2018 ;

Le Conseil départemental, à l'unanimité, prend acte de la tenue du Débat d'orientations budgétaires 2018 qui a eu lieu sur la base du Rapport d'Orientations budgétaires 2018 ci-annexé, présenté par le Président du Conseil départemental.

Le Président du Conseil Départemental

Jean-François GALLIARD

ANNEXE N°I AU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

OBJET : Eléments d'information sur la structure et la gestion de la dette départementale.

En application des articles L3312-1 et D-3312-12 du code général des collectivités locales, je porte à votre connaissance les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette.

Les caractéristiques de la dette au 1^{er} janvier 2018 :

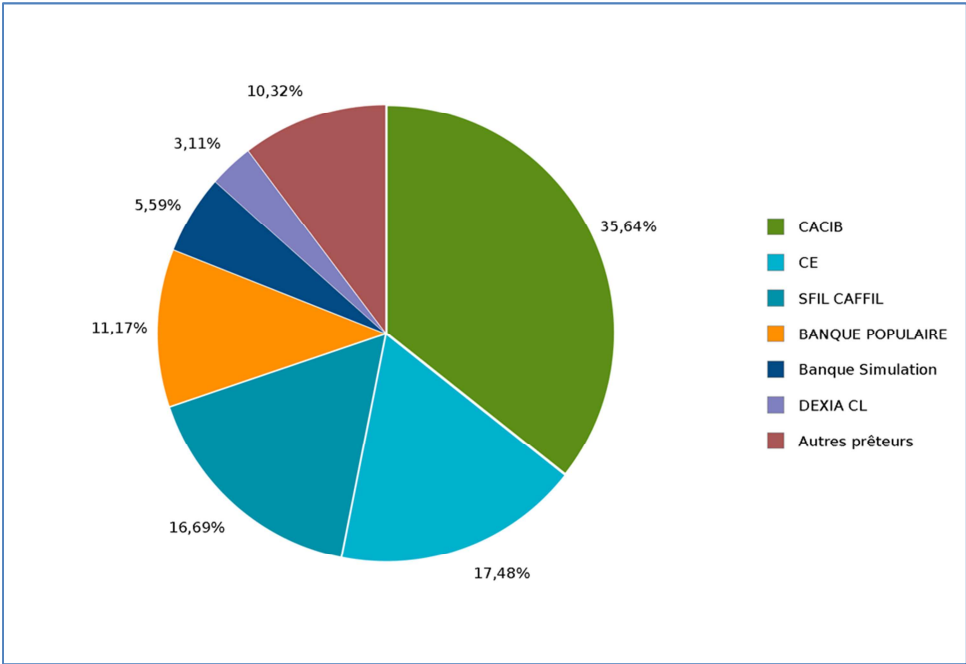
➤ **Une dette diversifiée et sécurisée.**

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2018 est de **179 015 598€** dont :

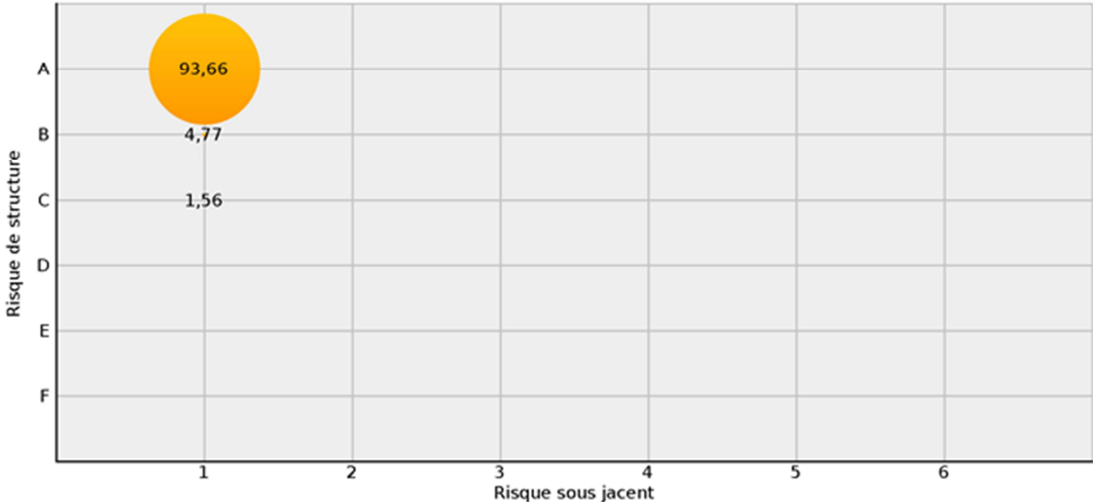
- 63% à taux fixes
- 37% à taux variables

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	111 899 219.42 €	62,51 %	3,03 %
Variable	54 854 136.95 €	30,64 %	0,34 %
Livret A	1 665 000.00 €	0,93 %	1,75 %
Annulable	2 357 417.79 €	1,32 %	4,15 %
Barrière	8 239 824.33 €	4,60 %	5,09 %
Ensemble des risques	179 015 598.49 €	100,00 %	2,31 %

Répartition de l'encours par Prêteurs



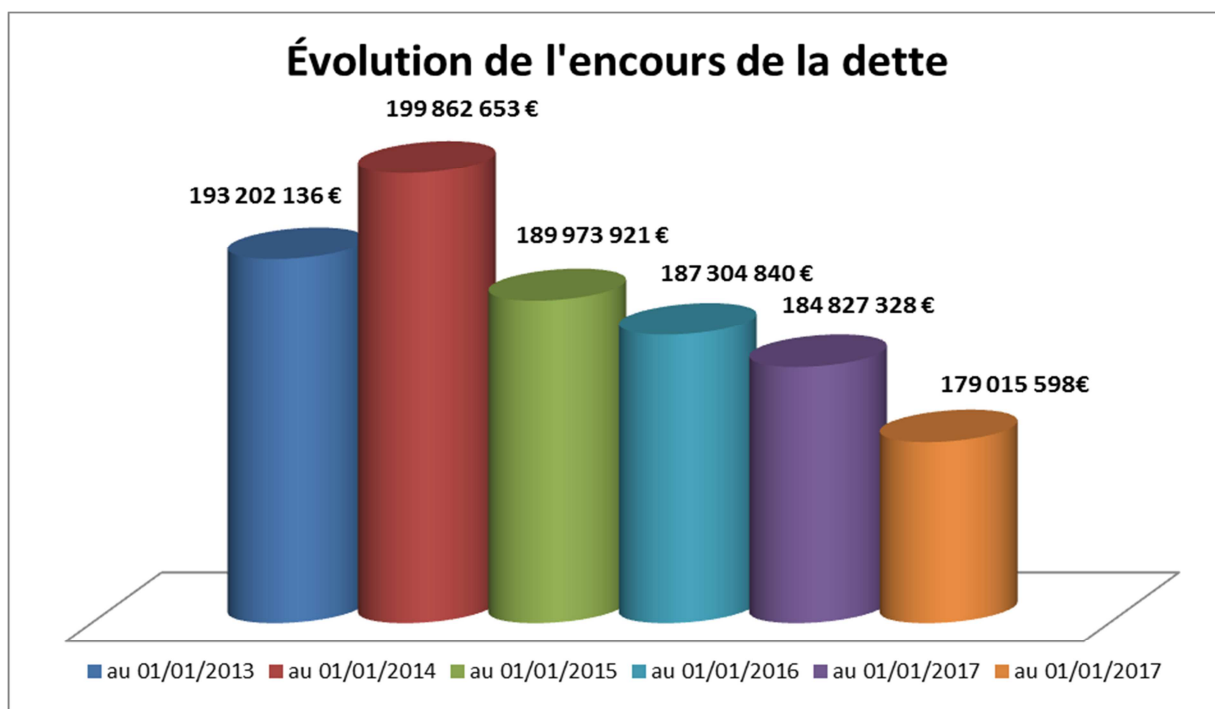
D'après la charte de bonne conduite, **la dette départementale est sécurisée et ne présente pas de risque.**



➤ **Un endettement en diminution.**

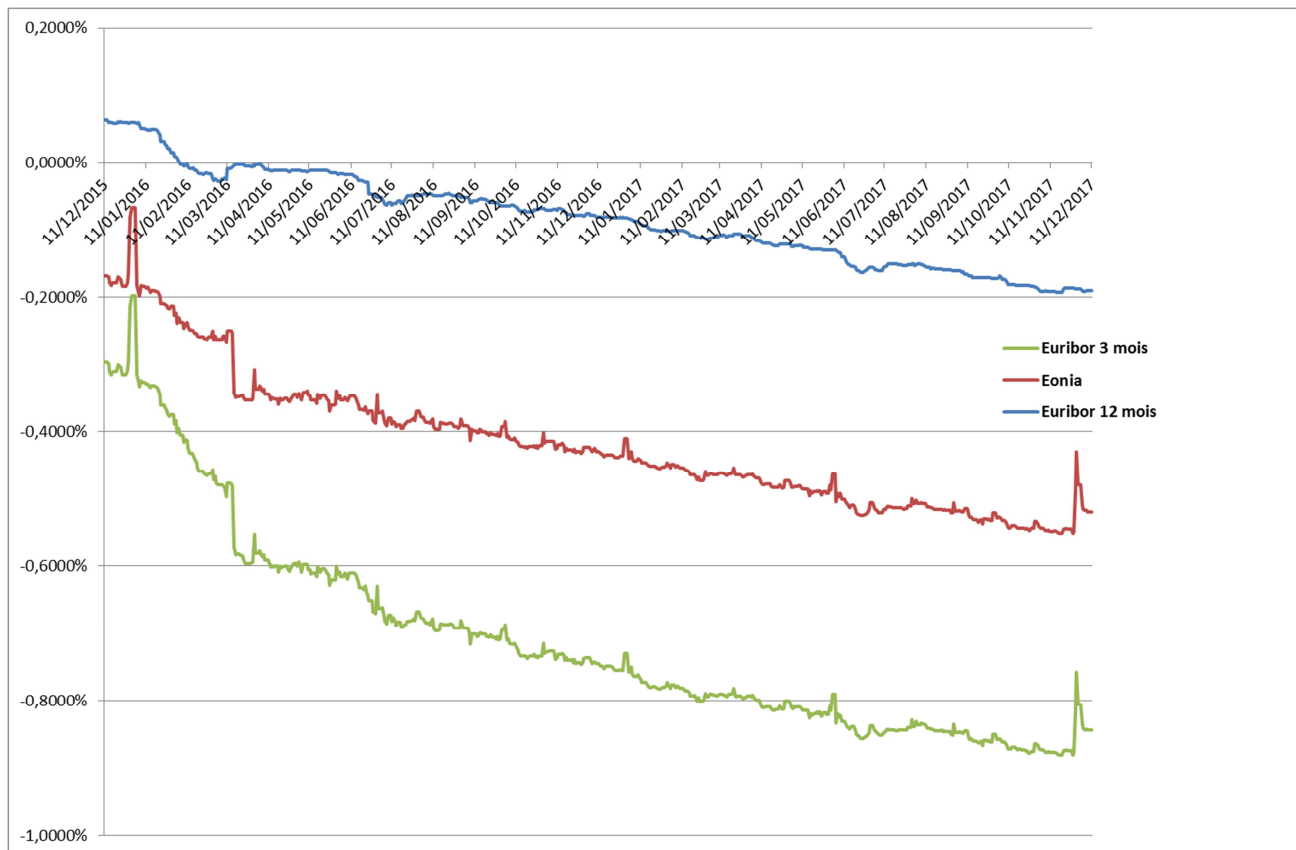
Depuis 4 ans, l'encours de la dette diminue :

Années	Capital restant dû (CRD)	Variation n/(n-1)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Nombre de lignes
au 01/01/2013	193 202 136 €		3,11%	13 ans et 8 mois	39
au 01/01/2014	199 862 653 €	6 660 517 €	3,08%	13 ans	40
au 01/01/2015	189 973 921 €	-9 888 732 €	2,95%	12 ans et 4 mois	42
au 01/01/2016	187 304 840 €	-2 669 081 €	2,81%	11 ans et 10 mois	42
au 01/01/2017	184 827 328 €	-2 477 512 €	2,45%	11 ans et 4 mois	39
au 01/01/2018	179 015 598 €	-5 811 730 €	2,31%	10 ans et 8 mois	40



➤ **Un contexte de taux favorable.**

Depuis mars 2016, **les taux courts** sont restés en territoire négatif. La tendance baissière a été renforcée tout au long de l'année 2017.

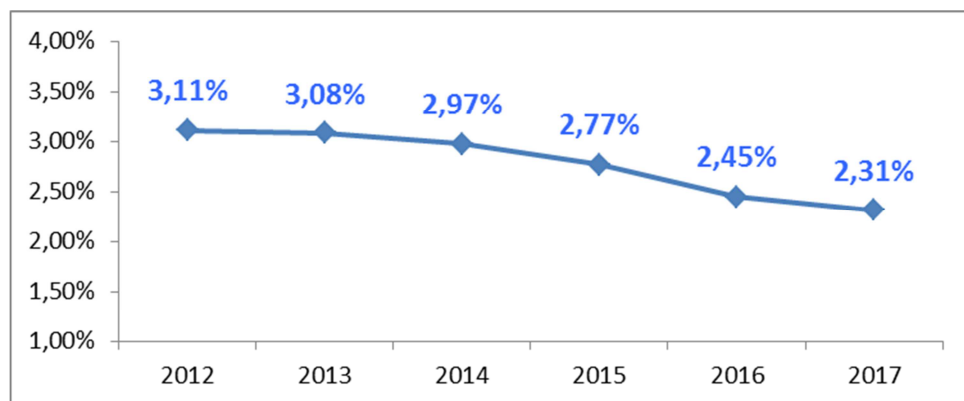


L'évolution des taux longs sur l'année 2017 a été plus erratique, mais la tendance reste à la baisse et les niveaux de taux très favorables.



Dans ce contexte de taux bas, le Conseil départemental a mobilisé 10 millions d'emprunts en 2017 : 5 millions à taux fixe annuel sur 15 ans à 1,10% et 5 millions à taux fixe à phase de 0,26% sur 2 ans, puis EURIBOR 12 mois +0,28% sur 13 ans.

Le taux moyen de la dette départementale est de 2,31%, en baisse depuis 2012.



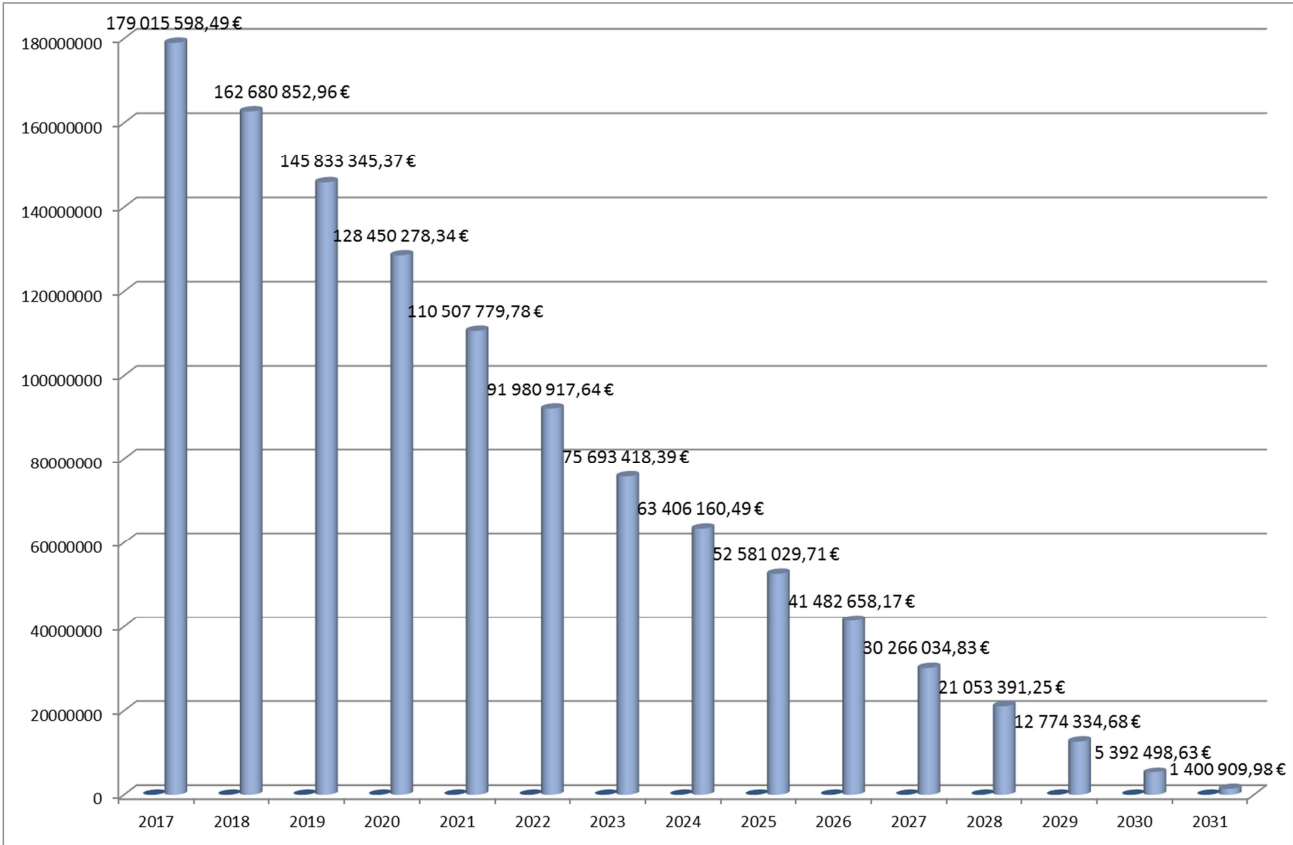
Perspectives 2018

Profitant du contexte de taux très favorable et au regard des investissements engagés et reportés sur la gestion 2018, il a été réservé fin 2017 une enveloppe de 10 millions d'emprunts à mobiliser en 2018 pour financer les investissements : 5M€ auprès de la Caisse d'Épargne, à taux fixe annuel sur 15 ans à 1,30%, avec un déblocage des fonds au plus tard le 1/12/2018 et 5M€ auprès de la Banque Postale avec un prêt EURIBOR 12 mois +0,28% sur 15 ans et un déblocage des fonds au plus tard au 6/11/2018

Au-delà de ces deux prêts pour un montant global de 10 millions d'€, la stratégie de gestion de la dette sera, en 2018, guidée selon les mêmes principes que les années antérieures: mises en concurrence pour toutes les opérations de dette, diversification de l'encours avec une répartition entre taux fixe et taux variable, recherche de souplesse dans les contrats.

Le graphe ci-dessous présente le **plan d'extinction de la dette**. La diminution de la dette en 2018, du fait de l'amortissement annuel dégage une capacité d'emprunts dits « de substitution » de 16 millions d'euros, sans augmentation de la dette.

Plan d'extinction de la dette départementale



ANNEXE AU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

OBJET : Rapport sur la situation du personnel départemental

En application des articles L7312-1 et D-3312-12 du code général des collectivités locales, je porte à votre connaissance les éléments d'informations concernant la situation du personnel départemental.

1-Structure et effectif

1.1 Evolution des effectifs

Au 31 décembre 2017, après le vote de la décision modification n°2, l'effectif budgétaire est établi à 1712 postes permanents en intégrant les Assistants Familiaux (220 postes) et les personnels d'entretien des locaux (34 postes).

Par rapport au 31 décembre 2016, on constate une hausse de 16 postes correspondant aux créations d'emplois suivants :

- Mesures de titularisation en lien avec la résorption de l'emploi précaire : 2 postes d'Assistants Socio-Educatif (catégorie B) et 4 postes d'Adjoints Technique du patrimoine (catégorie C).

- Décision de ré-internalisation d'activités déléguées à des structures **associées** :
 - 4 postes Chargé de mission (Ex : Aveyron Expansion)
 - 4 postes de TISF (Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale)

Ces 14 créations de postes n'ont pas généré un surcôt pour le budget de la collectivité, la dépense correspondante étant déjà prise en compte sur le budget départemental au titre des subventions aux organismes associés et des dépenses d'Aide Sociale à l'Enfance (transfert de crédit à coût quasi constant sur le budget personnel).

- Evolution des services de l'Aide Sociale à l'Enfance pour prendre en compte des nouvelles obligations législatives en matière de protection de l'enfance.

- Création de 2 postes de catégorie A (1 Médecin et 1 Conseiller Socio-Educatif) avec inscription budgétaire correspondante.

On peut donc considérer qu'il y a une stabilisation des effectifs à périmètre constant d'activité.

La situation du département de l'Aveyron est conforme à celle observée à un niveau national en ce qui concerne l'évolution de l'emploi public. Les statistiques INSEE publiées

en décembre 2017font apparaitre une hausse de l'emploi public sauf dans le versant territorial. La hausse est sensible au niveau de l'Etat dans les fonctions essentielles (Education Nationale, Justice, Défense et sécurité Intérieure) avec parallèlement une baisse dans les autres ministères.

Les Départements et les Régions sont les collectivités qui ont produit le plus d'efforts pour maitriser voir réduire les effectifs en dépit des contraintes liées notamment à l'évolution des besoins sociaux pour les Conseils Départementaux (notamment la problématique des MNA).

En ce qui concerne notre collectivité, il convient de rappeler les décisions prises en matière de réduction des effectifs :

- En 2013, un premier plan de réduction des effectifs portant sur 122.5 postes (108 postes supprimés à ce jour).
- En 2017, un second plan adopté portant sur la suppression de 86 postes.

En application de ces deux décisions, lors du vote du BP 2018, l'Assemblée départementale sera amenée à délibérer sur la suppression de 52 postes budgétaires auxquels s'ajoutent les 11 postes correspondant aux personnels du Service des transports, transférés à la Région Occitanie au 1^{er} janvier 2018. Dès 2017, le nombre de personnels remplaçants a été diminué sensiblement sur le secteur social pour tenir l'objectif fixé.

Ces réductions d'effectifs, à niveau de service constant, sont rendues possibles grâce aux efforts des services en termes d'organisation du travail, d'amélioration des procédures, aux mesures d'externalisation (qui génèrent des gains budgétaires sur le long terme) et à l'importance des départs à la retraite (La collectivité ne maitrise toutefois pas le flux des départs à la retraite liée à des contingences et des choix individuels des agents). Sur cet aspect, il faut noter la perspective de départs très importants en ce qui concerne l'encadrement de la collectivité. Environ 60% des personnels d'encadrement supérieur et de direction partiront à la retraite sur la période 2019/2024.

Cette situation doit être prise en compte dans la politique de gestion des ressources humaines. Le renouvellement dans l'encadrement impliquera simultanément de valoriser les ressources internes existantes et de faire appel à des recrutements externes. On doit constater la faible attractivité de notre département, notamment en ce qui concerne des emplois qualifiés, auxquels s'ajoutent les contraintes du cadre statutaire de la fonction publique. Les derniers recrutements sur des postes à fortes compétences techniques démontrent la difficulté à pourvoir nos emplois malgré des efforts de publicité importants. Le renouvellement des emplois d'encadrement et la transmission de compétences seront donc des enjeux importants dans un contexte contraint.

Parallèlement la collectivité aura aussi à prendre en compte la problématique du vieillissement de ses agents avec des conséquences fortes en termes d'employabilité ; maintien dans l'emploi et le fonctionnement des services. Ce dossier, très sensible sur le plan social et humain, pourrait générer des coûts budgétaires conséquents, compte tenu des obligations croissantes qui s'imposeront à la collectivité.

1.2 Structure des emplois

L'effectif de la collectivité est de 1712 postes budgétaires :

- Poste permanent d'agent relevant de la fonction publique territoriale : 1419
(Agents départementaux mis à disposition : 18 à temps complet et 18 à temps partiel)
- Poste permanent d'agent relevant de la fonction publique hospitalière : 39
- Agents d'entretien des locaux : 34 postes (externalisation de l'activité au fur et à mesure des départs à la retraite)
- Assistants Familiaux : 220 postes (dont 198 en fonction : 31 hommes et 167 femmes)
- Agents départementaux mis à disposition : 18 à temps complet et 18 à temps partiel
- Agents de l'Etat mis à notre disposition : 2 (1 vacant)

Structure des emplois (à partir des effectifs **payés** en novembre 2017)

FILIERE	CAT A		CAT B		CAT C		TOTAL	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
Administrative	33	56	3	95	11	185	47	336
TOTAL	89		98		196		383	
Technique	29	6	91	14	403	148	523	168
TOTAL	35		105		551		691	
Sociale	3	15	17	220	2	10	22	245
TOTAL	18		237		12		267	
Médico-Sociale	1	66	0	0	0	0	1	66
TOTAL	67		0		0		67	
Médico-Technique	0	0	1	4	0	0	1	4
TOTAL	0		5		0		5	
Culturelle	0	10	4	7	4	11	8	28
TOTAL	10		11		15		36	
Sportive	1	0	0	0	0	0	1	0
TOTAL	1		0		0		1	
TOTAL	67	153	116	340	420	354	603	847
	220		456		774		1450	

	Hommes	Femmes						
ASSISTANTS FAMILIAUX	31	167	MOYENNE AGE TOUTES CATEGORIES CONFONDUES					
TOTAL	198		47,12					
FEMME DE MENAGE	0	28						

36 emplois permanents sont occupés par des agents contractuels :

- Collaborateurs de Cabinet : 5
- Collaborateurs de groupe politique : 2
- Emplois fonctionnels : 2
- Pôle AGRS : 4
- Pôle ADT : 5
- Pôle ECVAJS : 4
- PRGT : 1
- Pôle des Solidarités Départementales : 13

Parallèlement, la collectivité recrute à titre temporaire des agents contractuels pour assurer des remplacements sur le secteur social et sur les collèges. Le taux d'emploi de contractuels permanents reste très faible (2.50%) malgré des difficultés croissantes évoquées ci-dessus en ce qui concerne les recrutements sur des emplois qualifiés (Médecin, Informaticien, Ingénieur patrimoine, Juriste, Analyste financier..).

En ce qui concerne la structure des emplois, il convient de faire les observations suivantes :

- L'effectif de la catégorie A va progresser en 2019 avec notamment le reclassement des travailleurs sociaux en catégorie A, ce qui va générer des surcoûts budgétaires conséquents (rémunération indiciaire et régime indemnitaire)
- L'effectif de la catégorie B est important d'autant que beaucoup d'agents de catégorie C exercent des fonctions de catégorie B compte tenu de l'évolution des fiches de postes.

L'évolution des métiers et des fonctions exercées conduit à une hausse des exigences en termes de compétences et donc de niveau de qualification. Cette situation avait été identifiée dans le cadre de la demande de GPEC initié 1999/2000. Elle est prise en compte par la collectivité dans sa politique de gestion des ressources humaines (gestion des carrières et des rémunérations). Ainsi 26 agents de catégorie C et B sont positionnés sur des emplois de catégorie A et 287 agents de catégorie C sont positionnés sur des emplois de catégorie B.

Dans un contexte de renouvellement en lien avec les départs à la retraite, ces aspects constituent des points de vigilance très forts compte tenu des difficultés de recrutements évoqués ci-dessus.

2-Evolution des dépenses de personnel

- Le budget 2017 a été exécuté à 97.2%.

En volume le niveau des dépenses réalisé est inférieur à celui constaté en 2016. Cette situation est liée à la mise en œuvre immédiate et concrète des décisions de réductions des effectifs avec un gel des postes identifiés à supprimer et à la réduction des effectifs de remplacement. L'impact budgétaire de cette baisse est toutefois en partie réduite compte tenu des coûts liés aux mesures 2017 du PPCR (**A**ccord **N**ational **P**arcours **P**rofessionnel **C**arrière et **R**émunération), notamment pour les catégories C et A.

En 2018, les mesures PPCR sont gelées et reportées en 2019.

- En 2017, l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire concerne 326 postes (dont 18 au Foyer Départemental de l'Enfance) pour un montant total de 326 077 euros soit 0.41% de la masse salariale. L'attribution de la NBI concerne principalement des fonctions d'encadrement et d'accueil (dans les services sociaux).

3-Avantages en nature

Les avantages en nature sont attribués au sein de la collectivité conformément aux dispositions législatives et réglementaires et en application du statut de l'agent concerné.

A ce titre, l'attribution d'un véhicule de fonction est autorisée aux seuls personnels détachés ou recrutés sur des emplois fonctionnels.

S'agissant des logements de fonction par nécessité de service, deux agents occupant un emploi fonctionnel en bénéficient ainsi que 14 agents des collèges et deux agents exerçant les fonctions de concierge ou de surveillance.

4-Le régime indemnitaire et heures supplémentaires

4.1 Régime indemnitaire

Le régime indemnitaire en vigueur a été modifié en novembre 2014 dans le cadre des engagements pris en contrepartie du plan de réduction des effectifs et pour préserver l'attractivité de la collectivité et le niveau de compétences nécessaire à l'exécution des missions assignés aux services.

Depuis 2003, la structure du régime indemnitaire est établie avec deux parts pour l'ensemble des grades et des niveaux de fonction identifiés dans la collectivité avec une possibilité de modulation individuelle, sur la base des critères intégrant notamment l'appréciation individuelle des compétences techniques requises et développées et les capacités d'encadrement des agents concernés. Le régime indemnitaire prend en compte l'absentéisme.

En juillet 2016, ce régime indemnitaire a fait l'objet d'une délibération de transposition permettant d'intégrer le nouveau cadre réglementaire de référence fixé par l'Etat (RIFSEEP – **R**égime **I**ndemnitaire tenant compte des **F**onctions, des **S**uggestions, de l'**E**xpertise et de l'**E**ngagement **P**rofessionnel).

Ce dispositif est progressivement étendu à l'ensemble des grades et niveau de fonctions, au fur et à mesure de la sortie des textes, fixant les montants plafonds pour les grades de référence de l'Etat, sans modifier le barème établi en 2014, en ce qui concerne les montants de référence.

Cette transposition a été facilitée par le fait que le régime indemnitaire mis en place en 2003, préfigurait la structure qui s'impose aujourd'hui ; lors de son dernier contrôle, la Chambre Régionale des Comptes a effectivement constaté la spécificité et la régularité de notre dispositif qui avait anticipé les évolutions RIFSEEP.

Le régime indemnitaire versé aux agents de la collectivité représente un coût de 9 203 479 euros soit 12.15% de la masse salariale.

4.2 Heures supplémentaires payées en 2017

16274 heures supplémentaires payées en 2017 (soit l'équivalent de 10.12 Equivalent Temps Plein) pour un montant total de 350 390 euros.

82% des heures supplémentaires payées concernent le Pôle Patrimoine Route et Grands Travaux pour l'activité de viabilité routière (ce nombre est largement lié aux conditions climatiques et peut donc varier fortement chaque année). Sur les 18% restants, la moitié concerne les services du Cabinet et de la Communication.

5-Temps de travail

La collectivité respecte strictement les dispositions législatives et réglementaires. Ce point a été relevé par la Chambre Régionale des Comptes car peu de collectivités respectent cette obligation. Le temps de travail des agents est fixé sur la base annuelle de 1607 heures (39 heures et 50 minutes hebdomadaires).

Le Département veille aussi au respect de cette référence pour les agents affectés dans les collèges. Des contrôles ont été effectués en ce sens en 2017. Une circulaire rappelant cette obligation et les conditions d'application a été produite récemment à l'attention des principaux des collèges.

Le règlement intérieur sur le temps de travail pose un cadre offrant une amplitude de travail qui permet de garantir une large plage d'ouverture des services au public et de favoriser le temps de travail effectif, réel et collectif.

Ce dispositif applicable à tous les services de la collectivité garantit une unité de gestion de l'ensemble des personnels pour éviter que cela ne soit un frein à la mobilité interne. Il permet aussi une grande souplesse de gestion pour les services en fonction des activités et des fluctuations de la charge de travail et répond donc à l'ensemble des besoins de nos organisations identifiées dans les services. Il prévoit aussi la prise en compte des spécificités de certaines activités (Musées, Agents d'Intervention Educative, Personnel des services techniques routiers).

Depuis 2016, après examen des obligations en ce qui concerne la continuité de service, des temps de compensation liés à la réduction du temps de travail sont optimisés et bloqués sur les périodes de ponts, entraînant ponctuellement des fermetures de services. Cette évolution apporte plus d'efficacité dans l'utilisation des temps de travail sans préjudicier l'offre de service, d'autant qu'un dispositif d'astreinte existe en ce qui concerne les activités pouvant nécessiter des interventions d'urgence (domaine routier - Protection du patrimoine - Intervention sociale dans le cadre de la protection de l'enfance en danger). Ce dispositif d'astreinte sur le plan social est renforcé à compter de 2018 avec une astreinte d'intervention

6-Information sur la politique RH de la collectivité

6.1 Amélioration des conditions de travail

Des actions importantes sont conduites en ce domaine depuis plusieurs années et ont été confortées en 2017 :

- Accompagnement social et médical des agents en difficulté de santé avec l'assistante sociale du personnel et le service de Médecine du travail en vue de faciliter le retour et le maintien dans l'emploi et l'accompagnement des agents en arrêt de travail.
- Identification de 3 « emplois passerelle » permettant d'envisager des essais de reclassement.

- Poursuite et suivi des mesures actées dans le domaine de la promotion des risques psychosociaux avec cotation dans le document unique.
- Plan annuel de prévention établi en tenant des risques identifiés.
- Suivi approfondi et analyse de l'accidentologie au travail et mise en œuvre d'actions correctrices
 - Travail de fond sur les projets d'aménagement des locaux avec les membres du CHSCT et le concours de la direction du patrimoine départemental (Procédure de concertation et d'information validée en CHSCT) incluant des visites de locaux et des réunions de travail.

6.2 Développement d'actions de protection des agents (face à une forte augmentation des agressions de nos agents)

- Mise en œuvre du guide des recommandations pour prévenir les risques d'agression et présentation de ce document à tous les agents concernés par la DRH et le **S**ervice des **A**ffaires **J**uridiques. En 2017, nous avons eu 107 agressions d'agents dont 39 agressions physiques. 17 dépôts de plaintes ont été faits par nos agents avec un accompagnement de la collectivité. Ce point a fait l'objet d'une vigilance forte dans la collectivité, avec un rappel des consignes de sécurité auprès de l'encadrement.
 - Développement d'actions d'accompagnement des agents agressés, par la DRH et le service des affaires juridiques (Conseil juridique, protection fonctionnelle, accompagnement, action de recadrage des usagers par l'encadrement, saisine du procureur de la République).
 - Poursuite des actions collectives ou individuelles de soutien psychologique sur demande des agents concernés (notamment de lien avec les agressions).
 - Suivi approfondi de tous les incidents internes pour identifier les mesures de correction et le cas échéant la mise en œuvre d'action de régulation interne individuelle ou collective avec parfois des procédures disciplinaires.

6.3 Formation du personnel

Le plan de formation du personnel a été conduit avec un partenariat renforcé avec le CNFPT, ce qui a permis une prise en charge plus importante d'actions de formation par cet organisme et donc d'augmenter l'offre de formation.

La réflexion sur les évolutions en termes de politique de formation a été lancée avec le souci de répondre au mieux aux demandes identifiées par les services (Accords-cadres...). Un travail de réflexion et de concertation est conduit par la DRH avec les services pour identifier les besoins de formation et rechercher les solutions répondant au mieux aux besoins.

Parallèlement, le travail de réflexion sur la refonte du règlement formation a été engagé pour intégrer notamment la mise en place du **C**ompte **P**ersonnel d'**A**ctivité en 2018. Conformément aux obligations réglementaires, tous les agents ont reçu une notification des droits acquis au titre du DIF fin 2017.

6.4 Accès à l'information

Avec Direction des Systèmes d'Information, un dispositif d'accès au site intranet a été mis en place pour faciliter des actions de communication avec les Assistants Familiaux et permettre ainsi une égalité d'accès de tous les agents aux informations internes.

6.5 Adhésion au CNAS

Le département a décidé d'adhérer au CNAS pour l'ensemble de ses agents. Cette mesure a été mise en place début 2017 avec une campagne de communication menée conjointement par les services du CNAS et la DRH. Elle a permis de développer l'offre d'action sociale pour tous les agents avec un budget maîtrisé.

6.6 Accueil conseil par la DRH

Le conseil individualisé des agents sur leur situation statutaire est amplifié et développé. Le dispositif fonctionne depuis plusieurs années avec pour chaque agent l'identification de gestionnaire RH référent.

Les nombreux départs à la retraite ont conduit à mettre en place un dispositif de suivi et de conseil pour tous les agents concernés.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

REUNION du 29 janvier 2018

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

OBJET : Rapport sur les orientations budgétaires 2018

Le Débat d'orientations budgétaires, tel que prévu par l'article L 3312-1 du Code Général des Collectivités territoriales, doit permettre de définir les grandes lignes et les choix stratégiques pour la préparation du budget 2018.

Après quatre années de réduction des concours financiers de l'Etat, le budget 2018 des collectivités locales s'inscrit dans un nouvel environnement financier, instauré par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 et la loi de finances 2018.

Les efforts demandés aux collectivités locales sur la période 2018-2022 pour réduire le déficit public de l'Etat, et les mesures prévues, à ce titre, par la loi de programmation des finances publiques constituent de nouvelles contraintes budgétaires qui s'imposent à nous et réduisent notre liberté de gestion.

Avant de dresser les grands axes d'orientation du budget 2018, il convient de décrire le contexte économique et législatif dans lequel nous nous situons pour préparer ce budget et de présenter la situation budgétaire du Département au regard de l'évolution des ratios au cours des trois dernières années et leur comparaison avec les départements de la même strate.

Afin de se conformer à l'article L3312-1 du CGCT rendant obligatoire une information détaillée sur la gestion de la dette et la situation du personnel départemental lors du Débat d'orientations budgétaires, vous trouverez en annexe une présentation de l'état de la dette au 31 décembre 2017 ainsi qu'une information sur la situation du personnel.

1. Le contexte d'élaboration du budget primitif 2018

▪ Un contexte macro-économique plus favorable

La croissance accélère partout en Europe, du fait de la hausse de la demande en provenance des pays émergents, du faible niveau d'inflation, de la reprise du commerce mondial.... La France profite de cette amélioration de la conjoncture, avec une croissance, estimée par l'INSEE, à 1,9% en 2017, niveau le plus haut depuis 2011. Toujours, selon l'INSEE, l'activité devrait poursuivre sur un même rythme en 2018. Les entreprises devraient continuer à investir fortement, d'au moins 4% par an, mais les difficultés de recrutement des entreprises pourraient limiter leur capacité de production et constituer un frein à la croissance. Le

principal risque autour des perspectives de croissance en 2018, est celui d'un retour de l'inflation.

La région Occitanie profite également de cette embellie économique avec une augmentation des chiffres d'affaires dans tous les secteurs : Industrie (+4,2%), BTP (+2,8%), Services et Transports (+4,8%).

Le département de l'Aveyron participe à cette croissance d'activités et présente des indicateurs économiques très favorables. Selon les données de la Banque de France :

- Les dépôts bancaires en Aveyron enregistrent une augmentation régulière. Ramenés à l'habitant ces dépôts sont supérieurs à ceux de la région Occitanie et de la France entière.

- Le surendettement en Aveyron est inférieur aux moyennes régionales et nationales, (219 dossiers pour 100 000 hab en Aveyron, comparé à 336 pour l'Occitanie et 370 pour la France) et le nombre de dossiers de surendettement diminue régulièrement depuis 3 ans.

- Les défaillances d'entreprises en Aveyron ont diminué au cours de l'année 2017 et sont inférieures à celles constatées au niveau régional et national (0,3% en Aveyron comparé à 0,6% en Occitanie et 0,7% en France).

- La résilience du tissu économique aveyronnais est plus forte que celle enregistrée au niveau national, avec une cotation favorable de 70,9% d'entreprises comparée à 63,6% pour la France.

- Le taux de chômage en Aveyron est également inférieur au taux régional et national. 7,1% à la fin du 2^{ème} trimestre 2017 pour l'Aveyron, comparé à 11% pour la région Occitanie et 9,4% pour la France.

Et paradoxalement, alors que le taux de chômage reste élevé, il est relevé en Aveyron, comme au niveau national, des difficultés pour recruter, avec plus de 6000 postes non pourvus dans les entreprises.

■ **Un contexte législatif moins récessif en apparence, mais resserrant le contrôle de l'Etat sur la gestion des collectivités.**

La loi de programmation pluriannuelle des finances publiques pour la période 2018-2022 prévoit que les administrations publiques locales devront contribuer pour un quart à la réduction du déficit public national en dégagant 13 milliards d'économie sur les dépenses publiques d'ici 2022.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, l'Etat fixe aux collectivités territoriales et aux organismes de sécurité sociale trois objectifs :

- Le plafonnement de l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2% par an, inflation comprise, en moyenne sur la période 2018-2022. Pour les départements il est déduit du périmètre des dépenses de fonctionnement plafonnées, la part supérieure à 2% liée à la hausse des dépenses des allocations individuelles de solidarité.

- La réduction annuelle de leur besoin de financement par emprunt.

- Le maintien d'un délai de désendettement en dessous d'un plafond de référence qui est de 10 ans pour les départements.

Le 1^{er} objectif relatif à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, constitue pour les collectivités un impératif assorti de sanctions, alors que les deux autres ne sont que des normes indicatives.

La loi de programmation pluriannuelle des finances publiques prévoit, par ailleurs, la signature de contrats entre l'Etat, représenté par le Préfet, et les 319 plus grosses

collectivités, parmi lesquelles figurent les départements, d'une durée de trois ans. Ces contrats qui devront être signés au cours du 1^{er} semestre 2018, devront déterminer les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement par emprunt et préciser les modalités selon lesquelles ces objectifs pourront être assurés. La loi prévoit que ces contrats devront prendre en compte les spécificités des territoires et leurs caractéristiques économiques, financières et sociales. Les collectivités vertueuses pourront bénéficier d'une majoration du taux de subvention pour les opérations bénéficiant du soutien à l'investissement local. Une négociation devra donc être engagée, avec Madame la Préfète pour défendre les spécificités de notre département et faire valoir les efforts déjà réalisés pour maîtriser les dépenses de fonctionnement et réduire l'encours de la dette.

Un mécanisme de correction, qui pourra prendre la forme d'une diminution des dotations, est prévu pour le cas où l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement, tel que défini contractuellement avec l'Etat, ne serait pas respecté.

Ces mesures vont impacter fortement l'élaboration du budget départemental et les perspectives budgétaires des prochaines années.

La loi de finances 2018, prévoit un certain nombre d'indicateurs utiles à la préparation des budgets des collectivités :

- Le taux de croissance du PIB est pris en compte pour 1,7%.
- Le taux prévisionnel d'inflation, hors tabac, est retenu pour 1%, soit l'équivalent de l'inflation constatée en 2017, après les 0,2% de 2016.
- Le taux d'actualisation nominale des bases de Foncier bâti est fixé à 1%, pour 2018, après 0,4% en 2017.
- Les dotations de l'Etat sont globalement reconduites au niveau de 2017.

■ Le contexte budgétaire et financier du Conseil départemental de l'Aveyron

Le Conseil départemental présente une situation financière saine, comme le démontre la rétrospective budgétaire 2013-2016, présentée ci-dessous.

En millions d'€	2013	2014	2015	2016	Evol. 2016/15	Evol. Ann. Moy.	2016 En € par hab.	Départem. Strate en €/hab
Recettes réelles de fonctionnement	330,7	338,4	331,0	339,9	2,7%	0,9%	1175	1049
dont impôts et taxes	191,6	199,0	199,0	210,2	5,6%	3,2%	757	724
dont dotations et participations	128,7	118,9	112,2	110,8	-1,2%	-4,8%	383	296
Dépenses de fonctionnement	286,6	286,0	289,5	285,4	-1,4%	-0,1%	987	932
Epargne brute	44,1	52,5	41,6	54,6	31,3%	9,8%	189	117
Annuité de la dette	19,3	20,6	21,1	20,4	-3,3%	1,9%	71	67,2
Dépenses d'investissement hors dette	59,4	63,0	61,1	58,0	-5,1%	-0,7%	201	150
Recettes d'investissement hors emprunts	16,7	15,0	21,1	14,5	-31,3%	-0,3%	50	42,4
Emprunts nouveaux	20,0	4,9	13,0	13,0	0,0%	29,9%	46,8	60,3

Il est à noter :

1° : Au titre de la rétrospective 2013-2016 du Département de l'Aveyron:

- une évolution moyenne des recettes de fonctionnement de 0,9%, malgré la baisse continue des dotations de l'Etat (-4,8% en moyenne annuelle) et grâce en large partie à l'augmentation des recettes fiscales (3,2% en moyenne annuelle)
- une diminution des dépenses de fonctionnement de 0,1% en moyenne annuelle,
- une progression de l'épargne brute de 9,8% en moyenne annuelle,

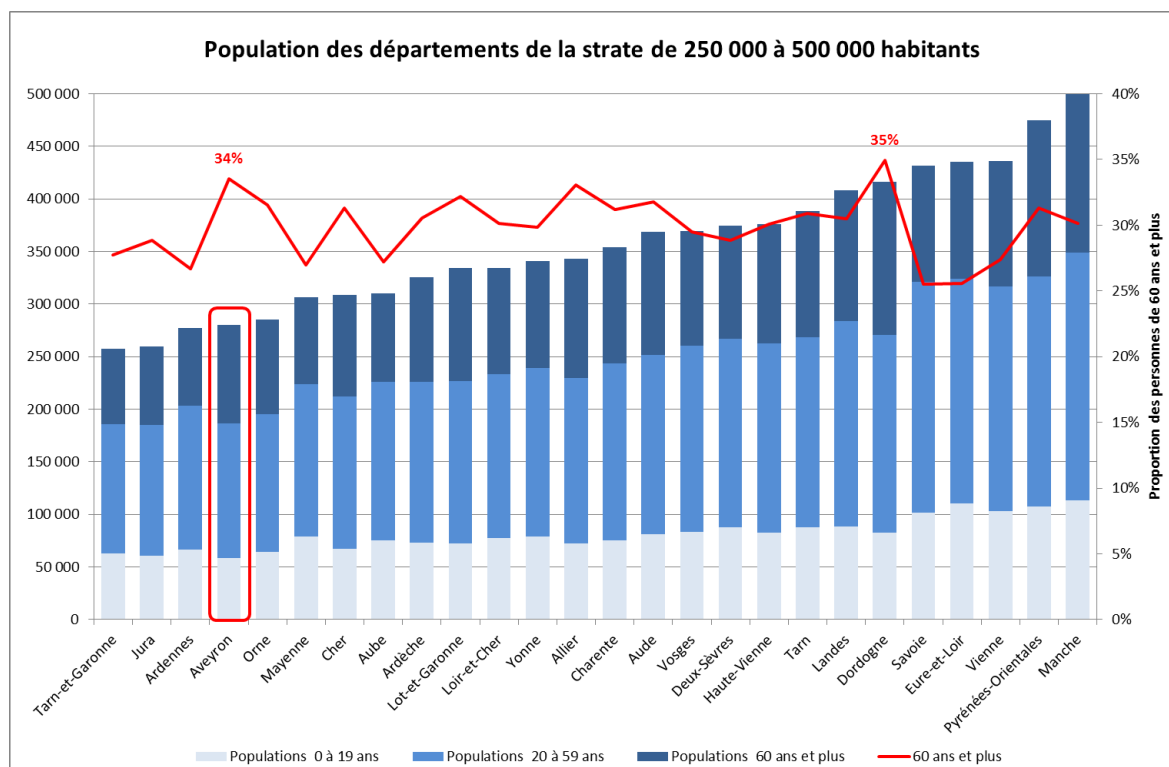
- le maintien des dépenses d'investissement à un niveau élevé, 60 millions en moyenne annuelle,
- une quasi stabilisation de l'annuité de la dette.

2° : Au vu de la comparaison des données 2016 avec les départements de la strate:

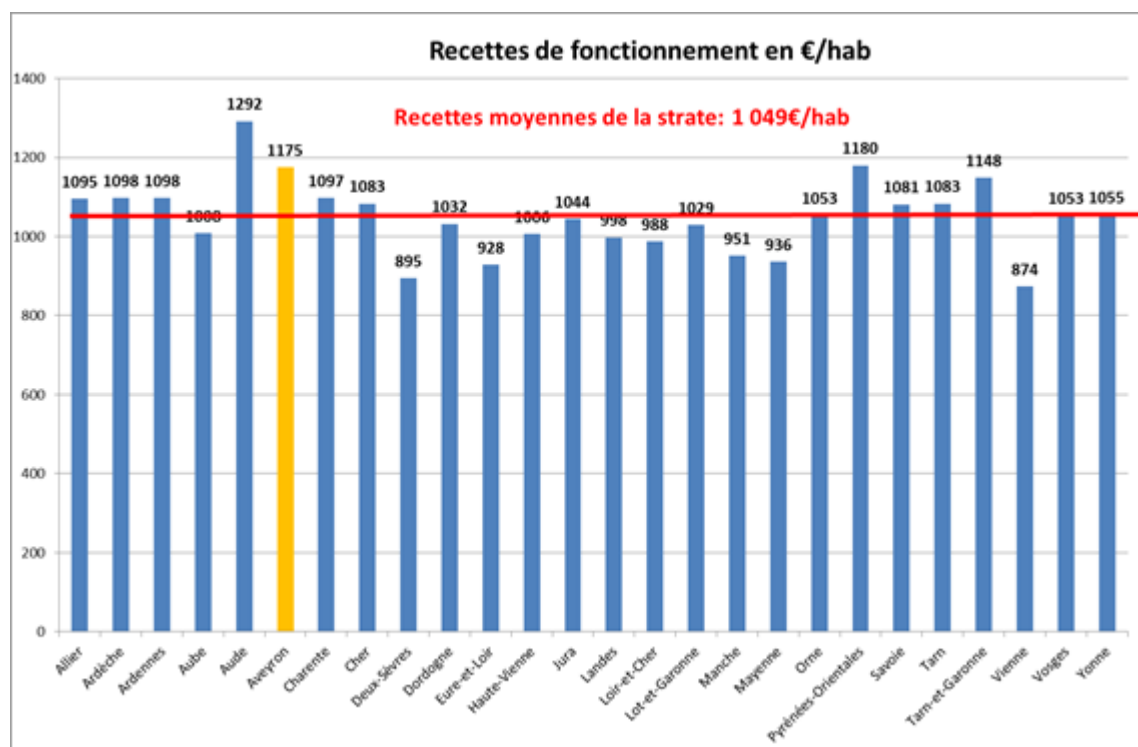
- des recettes de fonctionnement supérieures à la moyenne de la strate,
- des dépenses de fonctionnement supérieures à la moyenne de la strate
- une épargne brute nettement supérieure à la strate,
- des dépenses d'investissement nettement supérieures à la strate.

Cette analyse rétrospective, et la comparaison avec les départements de la strate confirme les bons équilibres budgétaires du département.

Les départements relevant de la strate : 250 000 hab. -500 000 habitants sont au nombre de 26, parmi ces départements, c'est après la Dordogne, l'Aveyron qui a la plus forte proportion de personnes âgées de plus de 60 ans avec un taux de 34% de la population, alors que la moyenne est de 30%, ce qui n'est pas sans incidence sur les dépenses d'aide sociale et l'économie du Département.

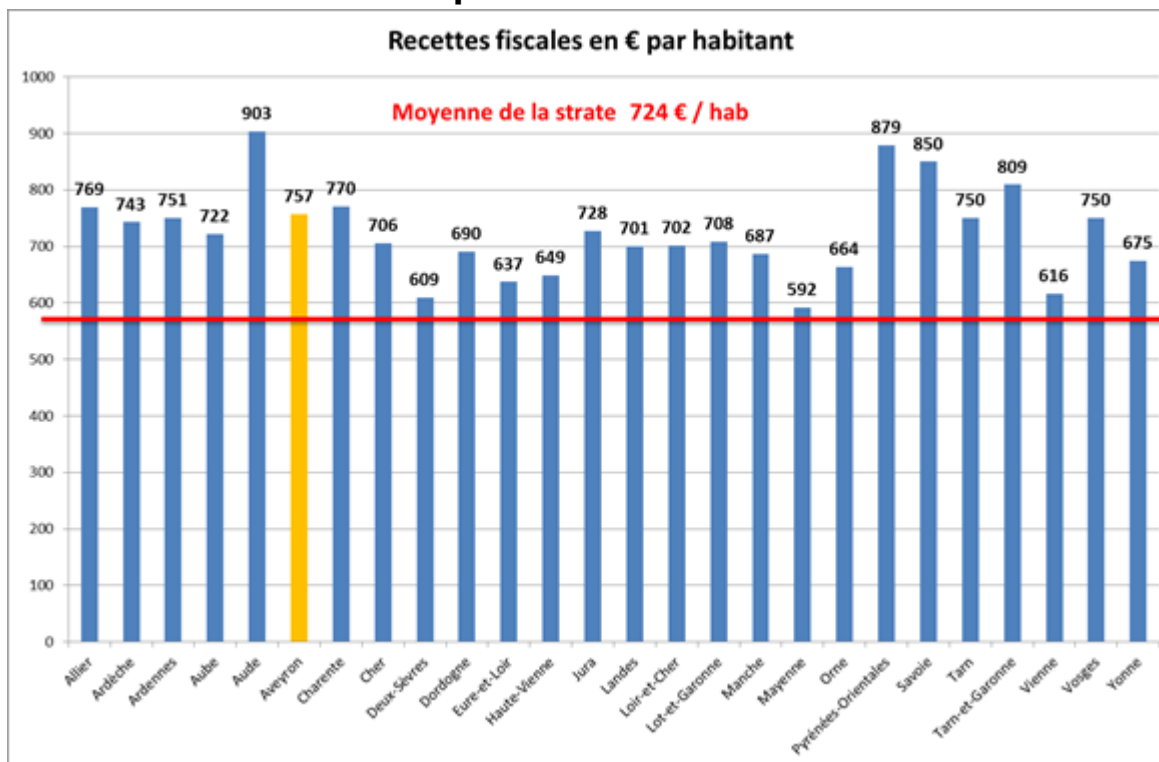


Recettes de fonctionnement 2016 en € par habitant



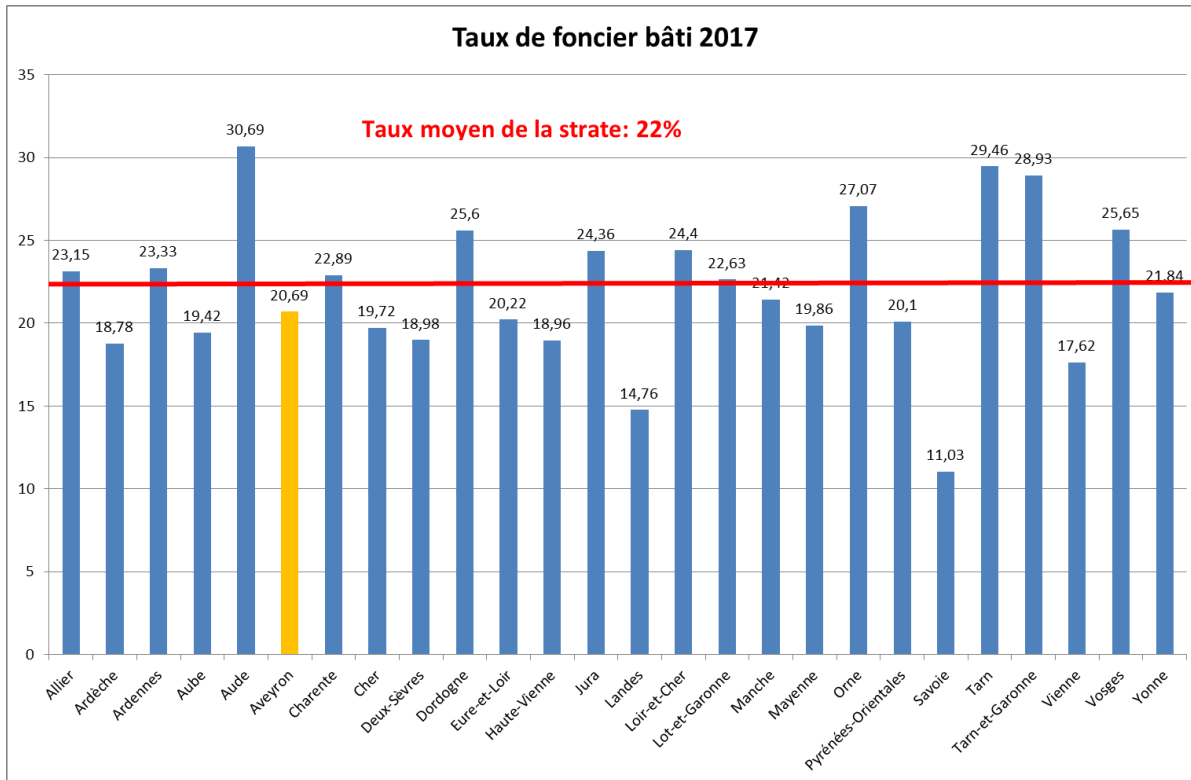
Le département de l'Aveyron dispose, d'un produit de fonctionnement supérieur de 12% au produit moyen de la strate.

Recettes fiscales 2016 en € par habitant

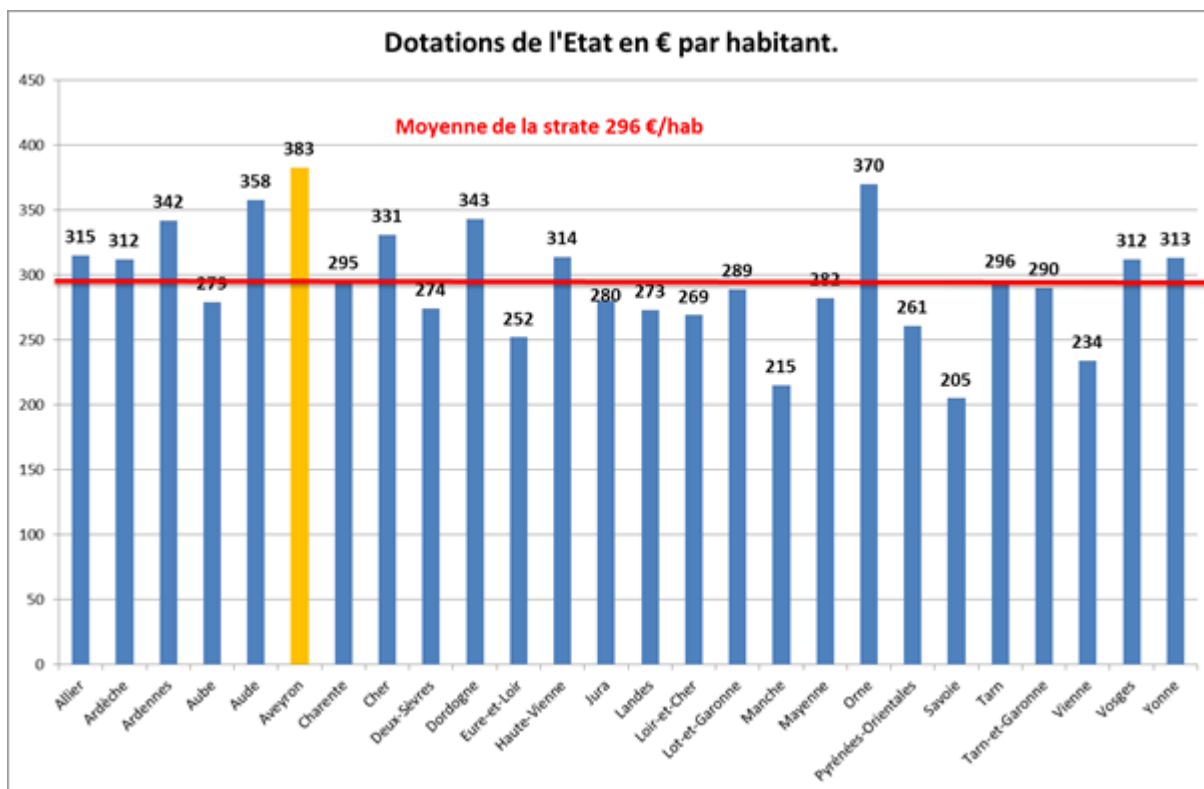


Les recettes fiscales sont 5% supérieures à la moyenne de la strate, malgré un taux de foncier bâti inférieur de 6% à la moyenne de la strate.

Taux départemental du foncier bâti en 2017

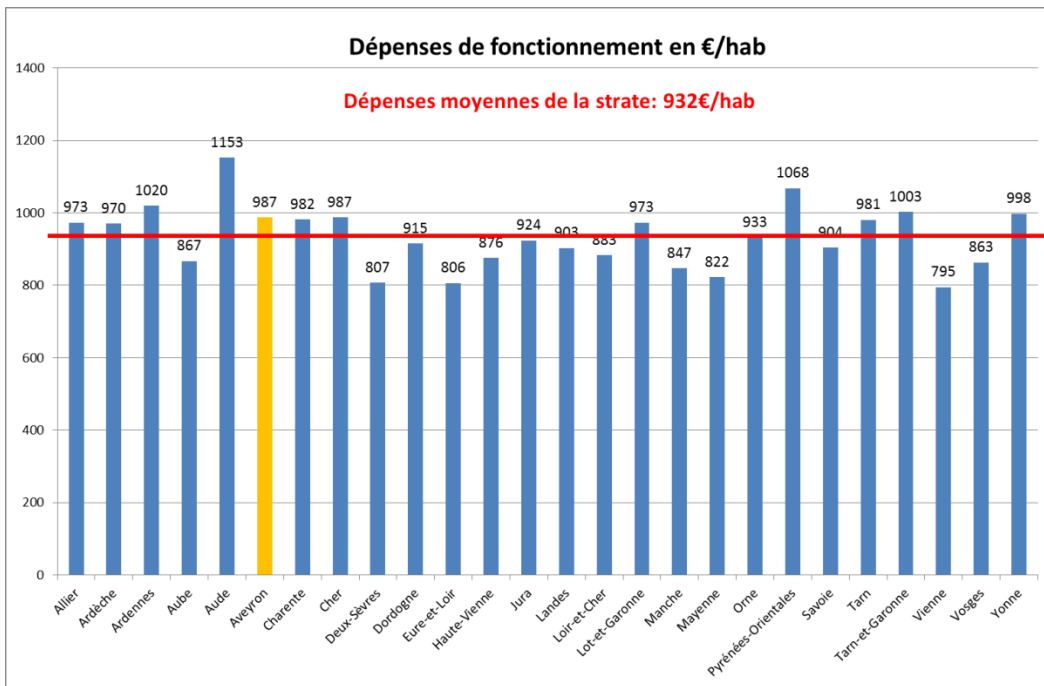


Les dotations et participations de l'Etat en € par habitant



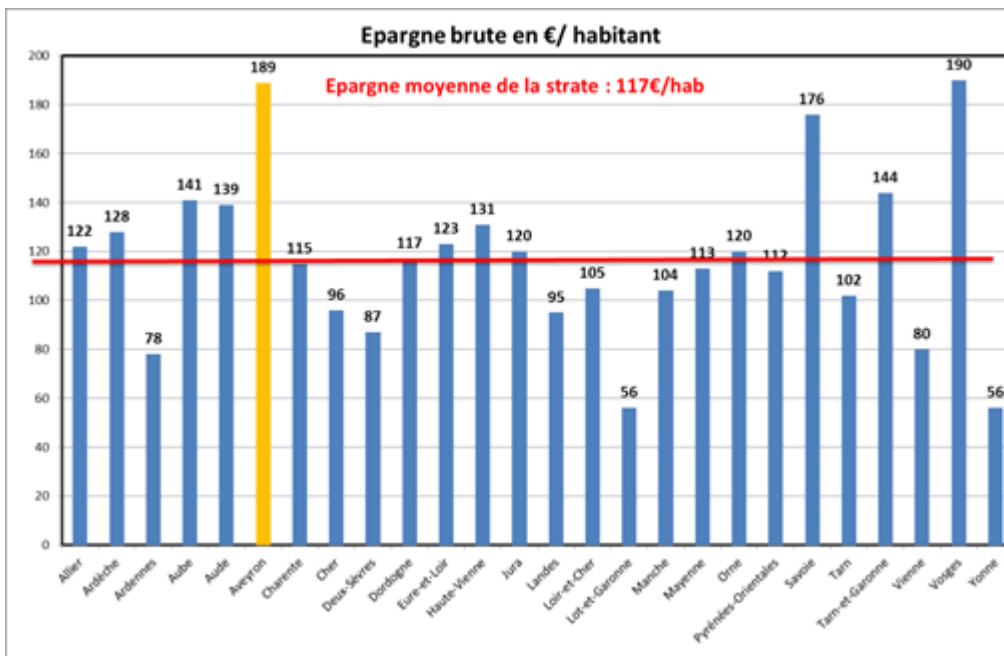
Les dotations de l'Etat ramenées à l'habitant sont plus élevées en Aveyron que la moyenne de la strate. Ces dotations sont essentiellement constituées de la DGF, qui représente 250€/hab, du fait de la part importante de la **dotations de compensation**, qui compense, en fait, des suppressions de recettes et des transferts de charges subis par le département, et de l'attribution d'une **Dotations de fonctionnement minimale**, prenant en compte les charges spécifiques du département.

Dépenses de fonctionnement 2016 en € par habitant



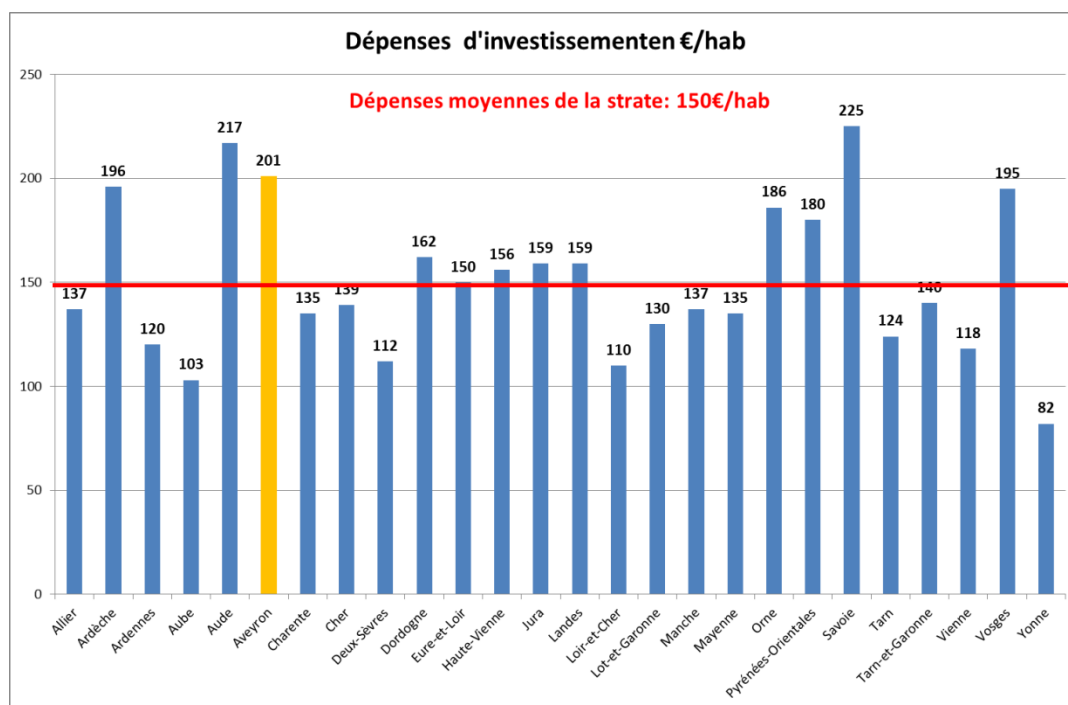
Les dépenses réelles de fonctionnement du département de l'Aveyron sont supérieures de 6% à celles de la strate.

Épargne brute 2016 en € par habitant



Malgré des dépenses de fonctionnement supérieures à la moyenne de la strate, et grâce à des recettes de fonctionnement élevées, le département de l'Aveyron a un niveau d'épargne très largement au-dessus de la moyenne, +62%, ce qui lui donne une capacité d'investissement bien plus grande.

Dépenses d'investissement 2016 en € par habitant



En Aveyron, les dépenses d'investissement sont très nettement supérieures à la moyenne de la strate +34%.

■ Rappel des évolutions qui ont impacté le département ces dernières années.

Evolution de la DGF

Au cours des quatre dernières années, de 2014 à 2017, l'ensemble des collectivités a été appelé à contribuer à l'effort national de redressement des finances publiques, pour un montant global de 11 milliards d'€, dont 3,9 milliards à la charge des départements.

Le département de l'Aveyron a contribué à cet effort pour un montant total cumulé de 33,242 millions d'€.

Contribution du département de l'Aveyron au redressement des finances publiques

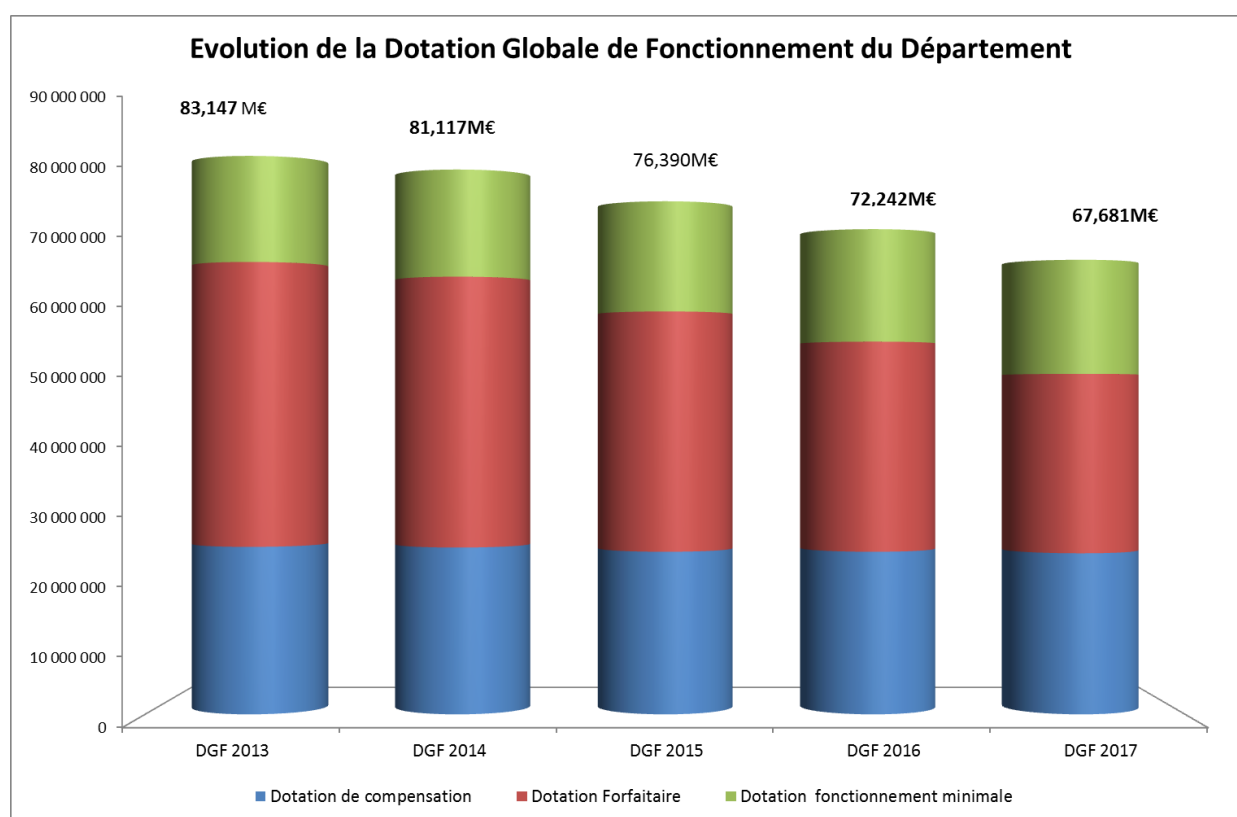
en euros

	2014	2015	2016	2017
Ponction au titre de 2014	1 797 422	1 797 422	1 797 422	1 797 422
Ponction au titre de 2015		4 341 580	4 341 580	4 341 580
Ponction au titre de 2016			4 343 585	4 343 585
Ponction au titre de 2017				4 341 267
	1 797 422	6 139 002	10 482 587	14 823 854

Effort cumulé de 2014 à 2017

33 242 865

Evolution de la DGF de 2013 à 2017



Parallèlement, sur la même période 2014-2017, le reste à charge des Allocations individuelles de solidarité (AIS) a progressé de plus de 3,6 millions d'€, soit plus 13%. La progression du reste à charge des AIS a, toutefois, été réduite ces deux dernières années grâce aux mesures mises en œuvre pour maîtriser les dépenses APA.

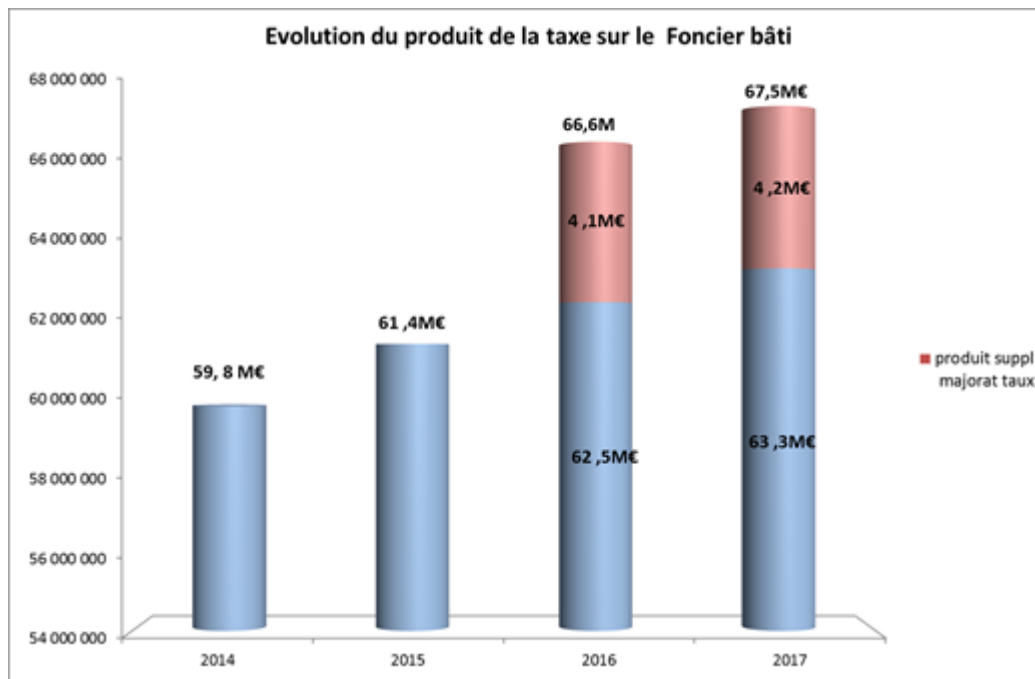
	2014	2015	2016	CA prévisionnel 2017
Dépenses brutes des 3 AIS	73 493 839	74 530 490	74 743 261	72 944 319
RSA	19 168 004	20 831 798	22 232 975	22 261 928
APA	46 245 225	45 318 167	43 705 785	41 600 000
PCH	8 080 610	8 380 525	8 804 502	9 082 391
Produit affecté aux 3 AIS	28 419 616	28 370 381	31 191 733	31 611 406
Produit affecté au RSA	11 320 452	11 283 924	11 303 672	11 397 791
Concours APA	14 580 198	14 562 173	17 342 777	17 611 058
Concours PCH	2 518 966	2 524 284	2 545 284	2 602 557
Fonds de solidarité et dispositif de compensation péréqué	16 706 768	13 466 241	10 510 571	9 237 413
Reste à charge des AIS	28 367 455	32 693 868	33 040 957	32 095 500

La baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation du reste à charge au titre des allocations individuelles de solidarité ont, au cours des quatre dernières années, fortement pesé sur le budget départemental.

Ces charges supplémentaires et pertes de recettes, ont en partie été compensées par une croissance des Droits de mutation à titre onéreux et une augmentation du produit du Foncier bâti.

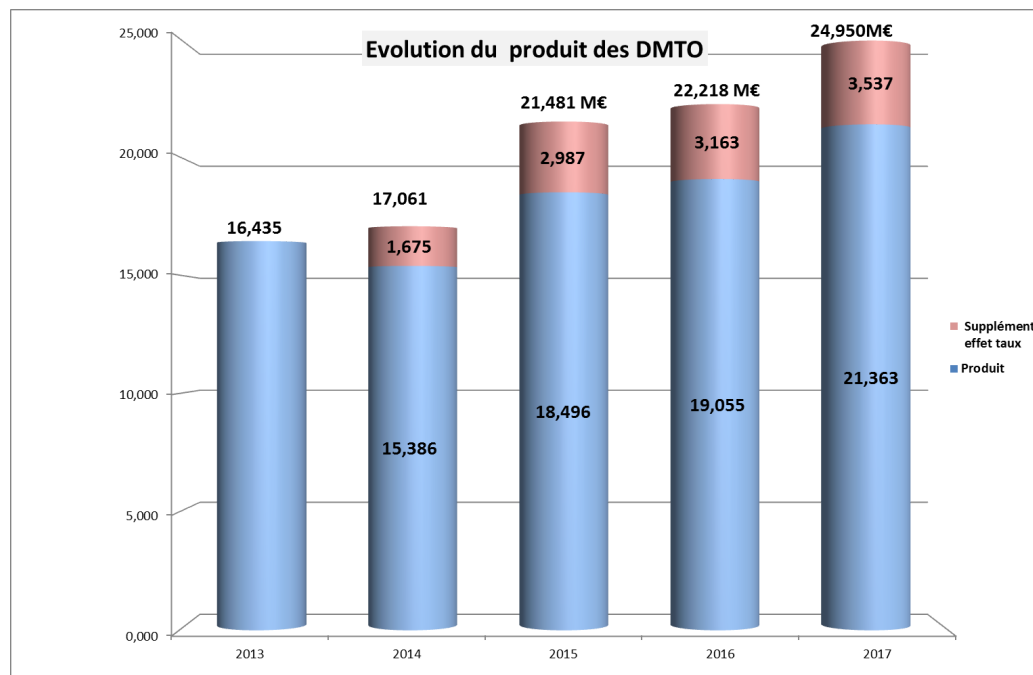
Evolution du Produit de foncier bâti

Au cours des quatre dernières années, les bases de foncier bâti, ont progressé en moyenne de 2% par an, dont 1% d'actualisation nominale et 1% d'évolution physique. Le Taux du Foncier bâti n'a été relevé qu'une fois en 2016, de 6,6%. Le produit reçu a progressé de 3,6%.



Evolution du produit des DMTO

Au cours des quatre dernières années, le produit des DMTO a fortement augmenté, passant de 16,4 millions en 2013 à 24,9 millions en 2017. Cette augmentation est due à la dynamique du marché immobilier, mais également à l'effet majoration du taux de 0,7% intervenu à compter du 1^{er} mai 2014.



II- Présentation des orientations budgétaires 2018

Dès le lendemain de mon élection, j'ai souhaité rencontrer les intercommunalités pour lancer avec elles un débat sur le devenir de nos territoires et définir avec elles leurs ambitions pour conforter l'attractivité de notre département.

Ces différentes réunions de travail ont permis de mieux appréhender les difficultés qui sont apparues au sein des communautés de communes liées en particulier au développement de nouvelles compétences et à la définition de champs prioritaires dans leurs actions à venir.

Nos orientations budgétaires 2018, bien qu'elles se situent dans les perspectives contraintes, marqueront ce nouveau partenariat entre le département et le bloc communal.

L'esquisse que je vous sou mets et sur laquelle nous construisons notre prochain budget 2018 se fonde sur une stabilisation de nos recettes de fonctionnement, une maîtrise de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement, dans un objectif de 1,2 %.

Nous maintiendrons un niveau élevé d'investissements comme je l'ai rappelé, lors de nos assises territoriales « AGIR pour nos territoires » le 18 décembre dernier.

Le projet de budget 2018 sera adossé à de nouveaux programmes en direction des intercommunalités et des communes pour stimuler l'attractivité de nos territoires et répondre aux besoins qui ont été manifestés.

- Concernant nos recettes, les indications que nous pouvons donner au moment de la rédaction de ce rapport sont les suivantes :

Concernant la taxe sur le foncier bâti, est à noter une actualisation nominale des bases de 1 % et une évolution physique également de 1 %.

Pour ce qui est de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), les lois de finances de l'État prévoient une évolution de 1,5 %. Ce même cadre législatif prévoit une stabilité des dotations de l'État (DGF, DGD, DDEC, DGE).

La loi de finances 2018, en terme de compensation fiscale prévoit une baisse de 0,23 %.

Quant aux droits de mutations à titre onéreux, l'année 2017 a été considérée par la profession comme une année exceptionnelle puisque près d'un million de transactions immobilières se sont effectuées au niveau national. Les différentes études menées par les cabinets spécialisés et l'ordre des notaires estiment un léger tassement en 2018 qui devrait nous laisser espérer une année encore élevée des droits de mutation. C'est une hypothèse qui sera retenue dans la préparation de notre BP 2018.

En synthèse, nos recettes de fonctionnement dans le cadre de ces orientations budgétaires devraient progresser légèrement dans une fourchette de 0,30 à 0,50 %.

Les éléments de prévision de dépenses

Nos orientations budgétaires en vue de la préparation du BP 2018, retiennent une évolution des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1,2 %, c'est le rythme que nous avons suivi sur les années antérieures.

Cela nous imposera une maîtrise continue de l'évolution des dépenses d'aides sociales et de la masse salariale.

Je vous rappelle que ces deux blocs de dépenses représentent à elles seules plus de 70 % de nos dépenses de fonctionnement.

Au titre de l'aide sociale, au regard des dépenses supplémentaires prévues pour l'hébergement des personnes âgées, personnes handicapées et enfants, l'augmentation des prestations de compensation du handicap et surtout des dépenses nouvelles liées à la prise en charge des mineurs non accompagnés, une évolution des dépenses de 2% sera retenue.

Pour les charges de personnel, suite au transfert à la Région de 11 agents en charge de la gestion de la compétence Transport et en prenant en compte les évolutions intervenues en 2017, en terme de suppressions et créations de postes et celles prévues pour 2018 ainsi que les évolutions liées aux avancements de grade, il est proposé une évolution d'1 %.

Au titre des dépenses d'entretien de la voirie, est pris en compte une évolution plafonnée à 1,2% pour couvrir l'augmentation des prix du gasoil, des fournitures et des travaux publics, plus le coût des travaux (salage, fauchage, débroussaillage...) qui sont sous-traités suite à la réduction du nombre de postes d'agents d'exploitation.

En ce qui concerne l'entretien des bâtiments et collèges, pour répondre aux augmentations de prix et dépenses nouvelles, il est proposé une évolution globale des crédits à 1,2%.

Au titre de la sécurité des personnes et des biens, il est proposé une évolution de 1,4 %, conformément aux orientations prises par le Conseil d'Administration du SDIS.

En ce qui concerne l'Aéroport de Rodez-Aveyron, le Syndicat Mixte, propriétaire du bien qui assure la gestion de la Délégation de Service Public confiée à la SAEML AIR 12, nous a fait part d'un appel de fonds en baisse pour l'année 2018, compte tenu de subventions nouvelles qu'il a obtenues.

Quant aux interventions du monde associatif, en particulier, dans le domaine de la culture, de la jeunesse, du sport, de l'environnement et de l'agriculture, une reconduction des moyens déjà consacrés sera proposée dans l'élaboration de notre futur budget.

En conclusion, la bonne santé de notre collectivité territoriale, permet pour les années à venir et en particulier en 2018, de maintenir un niveau élevé d'investissements et de solidarité sociale et territoriale.

Nous pourrions ainsi conduire nos nouvelles politiques en faveur des territoires pour stimuler l'attractivité de ces derniers.

■ L'annuité de la dette et l'emprunt 2018

Comme détaillé dans le rapport joint en annexe, la dette est pour la 4^{ème} année consécutive en diminution, avec un encours au 31 décembre de 179 millions d'€, contre 184,8 millions fin 2016. L'annuité à prévoir au budget 2018 est de 20,4 millions d'€, dont 16 millions d'amortissement et 4,4 millions d'intérêts.

Au regard de l'objectif de réduction de la dette publique, fixé par l'Etat dans le Programme Pluriannuel des Finances Publiques, et considérant le montant de la dette remboursée par le Département en 2018, **le recours à l'emprunt devrait être plafonné à 16 millions d'€ en 2018.**

■ Les dépenses d'investissement

L'investissement reste une priorité pour répondre aux attentes des aveyronnais, renforcer l'attractivité du territoire, accompagner les intercommunalités et faciliter l'accueil de nouvelles populations actives.

En 2016, notre assemblée s'est engagée sur un programme de mandature portant sur les 5 années 2016 à 2020, de 270 millions d'investissement (en moyenne 54 millions par an) ; 230 millions concernant les routes, les bâtiments et les collèges ; 20 millions pour nos interventions en faveur de la solidarité territoriale ; 20 millions pour le Réseau numérique Très Haut Débit. Je proposerai de confirmer ces 20 millions sur le numérique au regard des résultats de la Délégation de Service Public qui a été signée avec l'opérateur Orange. Une telle décision aura pour conséquence une réduction sensible du reste à charge des Communautés de communes. C'est au titre de la solidarité territoriale que le Département agira dans ce sens.

Après deux années de réalisation, 125 millions ont été réalisés, dépassant de 13 millions la programmation établie en 2016, et laissant 145 millions à réaliser d'ici 2020 pour couvrir la totalité du programme.

Dans le cadre des orientations budgétaires 2018, malgré un contexte budgétaire contraint, du fait des charges supplémentaires qui nous sont imputées, particulièrement en matière d'aide sociale et des nouvelles règles qui nous sont imposées au niveau de la réduction du besoin de financement par l'emprunt, **je vous propose de maintenir pour les trois prochaines années le volume des investissements à un niveau élevé**, de l'ordre de 54 millions par an équivalent à celui prévu en 2016, et dépassant ainsi la programmation des 270 millions prévus au titre du programme de mandature.

Un programme pluriannuel d'investissement portant sur 190 millions d'investissement pourrait être établi pour la période 2018-2020, avec un échéancier de crédits de paiement sur les années 2018, 2019 et 2020 de l'ordre de 160 millions d'€.

Ce programme pluriannuel d'investissement 2018-2020, devra permettre :

- de poursuivre la modernisation du patrimoine routier,
- d'équiper et moderniser les collèges,
- de contribuer à la réhabilitation et modernisation des EHPAD, dans le cadre du programme d'équipement social et du programme exceptionnel,
- de soutenir les programmes structurants portés par les intercommunalités et les projets relevant des nouveaux programmes « Agir pour les territoires »

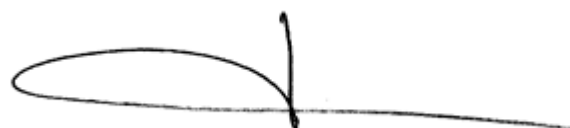
- de poursuivre la couverture numérique du territoire, dans le cadre de la délégation de service public attribuée à Aveyron Numérique et du projet de téléphonie mobile 800 sites.
- d'assurer le renouvellement des équipements et le déploiement du numérique des services du Conseil départemental.

C'est grâce aux efforts réalisés, ces deux dernières années, pour maîtriser les charges de fonctionnement qu'un tel engagement peut être pris aujourd'hui en faveur de l'investissement.

Je vous propose de poursuivre ces efforts pour pouvoir continuer à investir pour l'Aveyron et pour les aveyronnais.

Telles sont les propositions que je sou mets à votre réflexion et sur lesquelles nous aurons à débattre lors de notre prochain Débat d'orientations Budgétaires 2018.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, fluid loop on the left that extends into a long horizontal line on the right, with a vertical stroke intersecting the horizontal line near the end.

Jean-François GALLIARD

ANNEXE N°I AU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

OBJET : Eléments d'information sur la structure et la gestion de la dette départementale.

En application des articles L3312-1 et D-3312-12 du code général des collectivités locales, je porte à votre connaissance les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette.

Les caractéristiques de la dette au 1^{er} janvier 2018 :

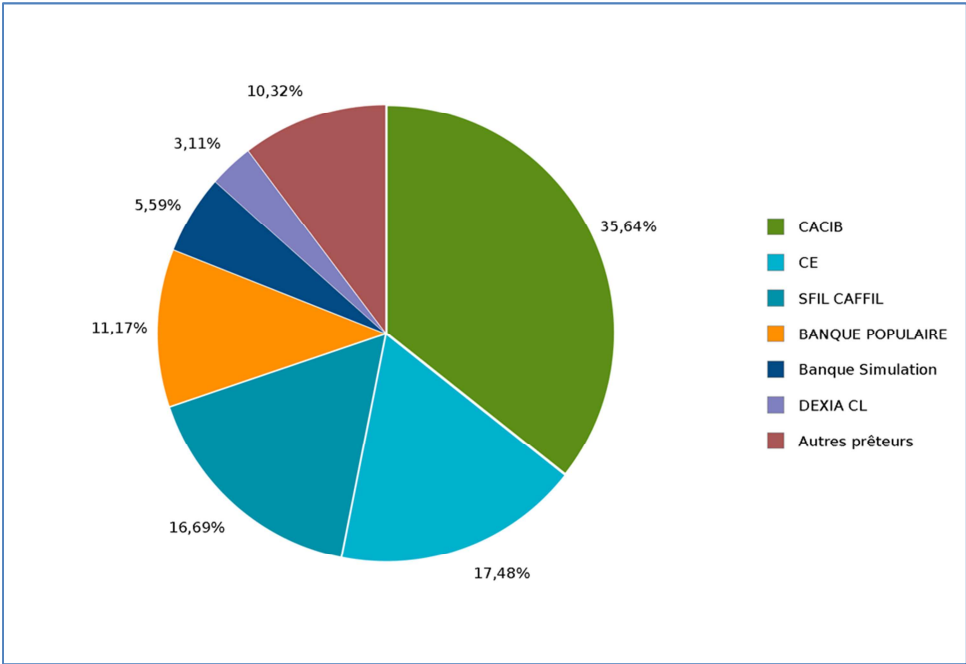
➤ **Une dette diversifiée et sécurisée.**

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2018 est de **179 015 598€** dont :

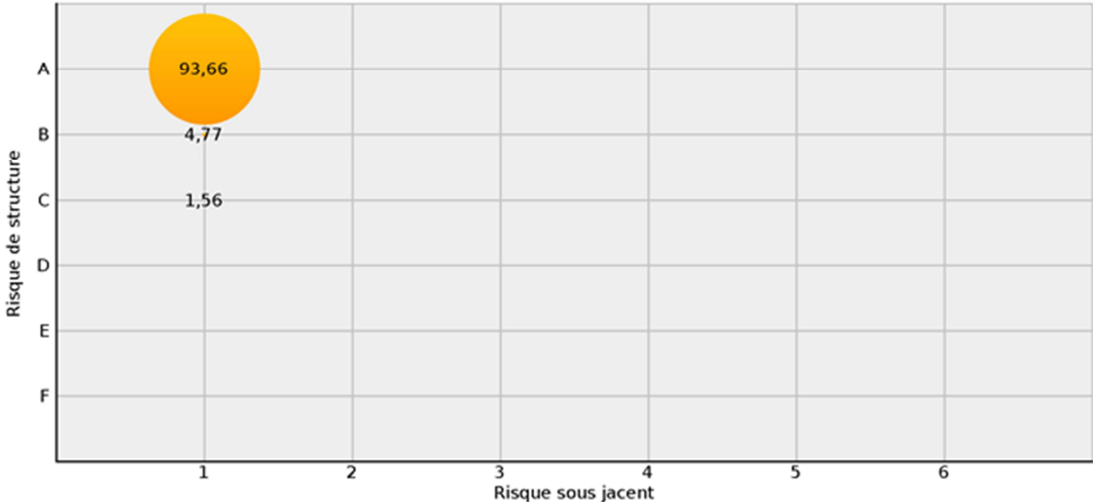
- 63% à taux fixes
- 37% à taux variables

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	111 899 219.42 €	62,51 %	3,03 %
Variable	54 854 136.95 €	30,64 %	0,34 %
Livret A	1 665 000.00 €	0,93 %	1,75 %
Annulable	2 357 417.79 €	1,32 %	4,15 %
Barrière	8 239 824.33 €	4,60 %	5,09 %
Ensemble des risques	179 015 598.49 €	100,00 %	2,31 %

Répartition de l'encours par Prêteurs



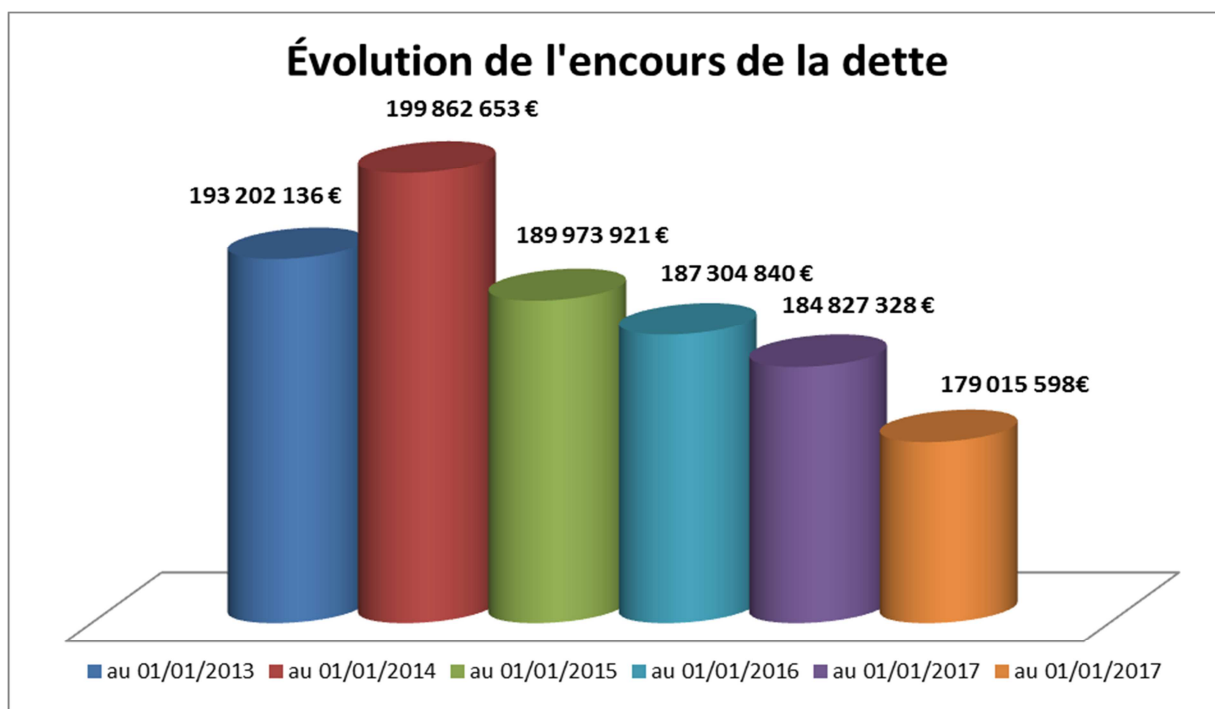
D'après la charte de bonne conduite, **la dette départementale est sécurisée et ne présente pas de risque.**



➤ **Un endettement en diminution.**

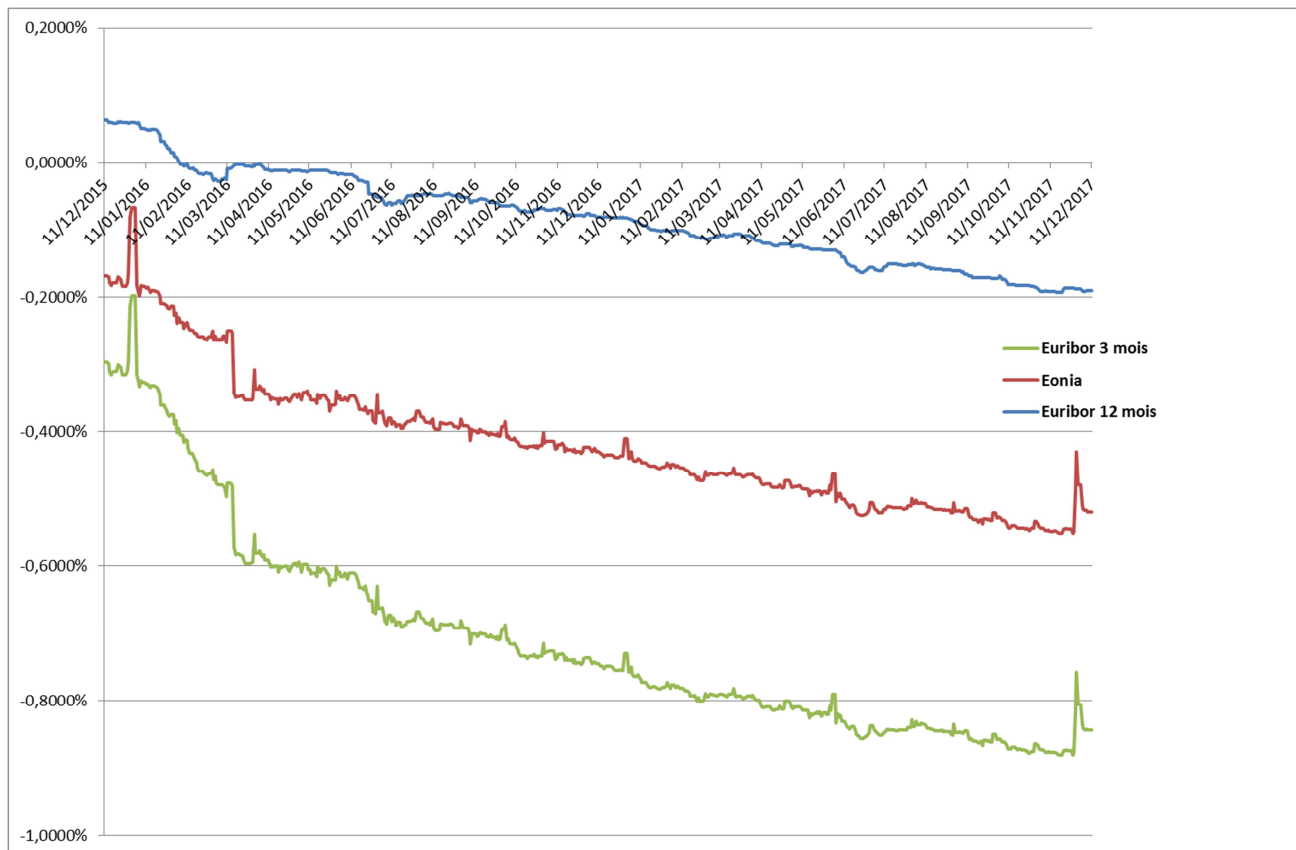
Depuis 4 ans, l'encours de la dette diminue :

Années	Capital restant dû (CRD)	Variation n/(n-1)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Nombre de lignes
au 01/01/2013	193 202 136 €		3,11%	13 ans et 8 mois	39
au 01/01/2014	199 862 653 €	6 660 517 €	3,08%	13 ans	40
au 01/01/2015	189 973 921 €	-9 888 732 €	2,95%	12 ans et 4 mois	42
au 01/01/2016	187 304 840 €	-2 669 081 €	2,81%	11 ans et 10 mois	42
au 01/01/2017	184 827 328 €	-2 477 512 €	2,45%	11 ans et 4 mois	39
au 01/01/2018	179 015 598 €	-5 811 730 €	2,31%	10 ans et 8 mois	40



➤ **Un contexte de taux favorable.**

Depuis mars 2016, **les taux courts** sont restés en territoire négatif. La tendance baissière a été renforcée tout au long de l'année 2017.

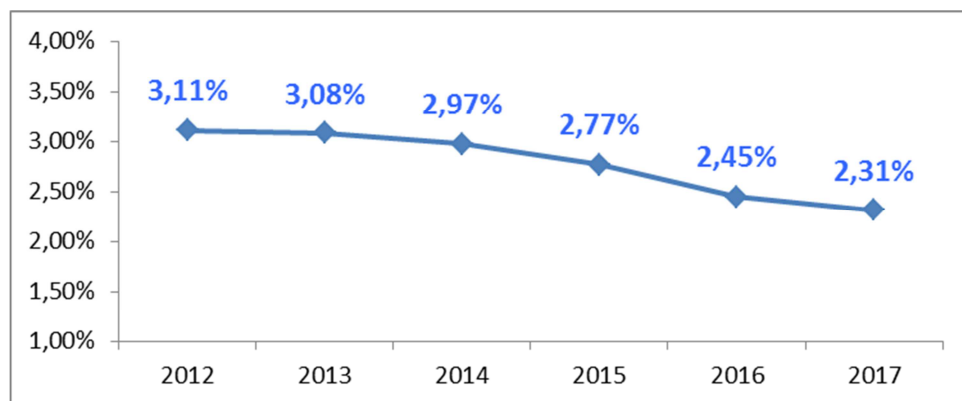


L'évolution des taux longs sur l'année 2017 a été plus erratique, mais la tendance reste à la baisse et les niveaux de taux très favorables.



Dans ce contexte de taux bas, le Conseil départemental a mobilisé 10 millions d'emprunts en 2017 : 5 millions à taux fixe annuel sur 15 ans à 1,10% et 5 millions à taux fixe à phase de 0,26% sur 2 ans, puis EURIBOR 12 mois +0,28% sur 13 ans.

Le taux moyen de la dette départementale est de 2,31%, en baisse depuis 2012.



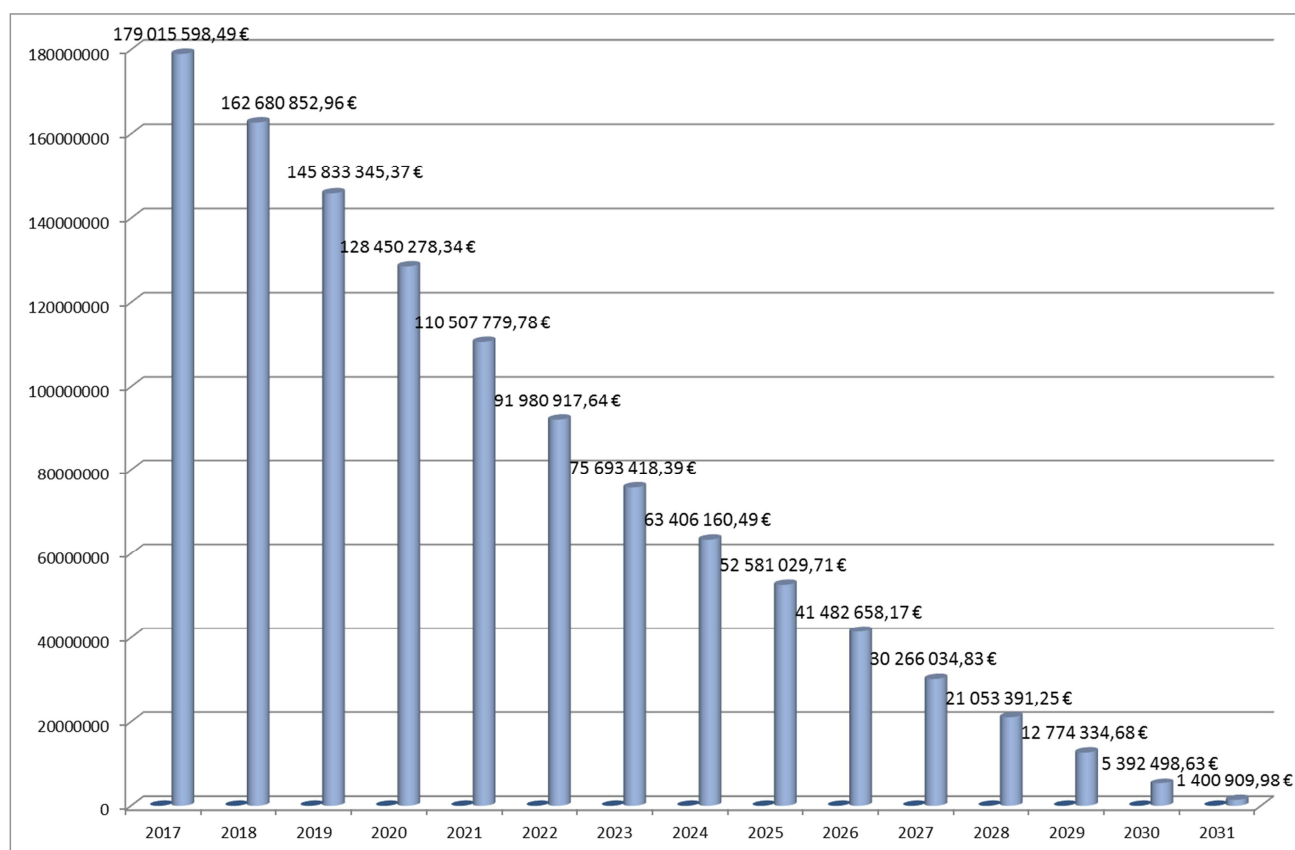
Perspectives 2018

Profitant du contexte de taux très favorable et au regard des investissements engagés et reportés sur la gestion 2018, il a été réservé fin 2017 une enveloppe de 10 millions d'emprunts à mobiliser en 2018 pour financer les investissements : 5M€ auprès de la Caisse d'Épargne, à taux fixe annuel sur 15 ans à 1,30%, avec un déblocage des fonds au plus tard le 1/12/2018 et 5M€ auprès de la Banque Postale avec un prêt EURIBOR 12 mois +0,28% sur 15 ans et un déblocage des fonds au plus tard au 6/11/2018

Au-delà de ces deux prêts pour un montant global de 10 millions d'€, la stratégie de gestion de la dette sera, en 2018, guidée selon les mêmes principes que les années antérieures: mises en concurrence pour toutes les opérations de dette, diversification de l'encours avec une répartition entre taux fixe et taux variable, recherche de souplesse dans les contrats.

Le graphique ci-dessous présente le **plan d'extinction de la dette**. La diminution de la dette en 2018, du fait de l'amortissement annuel dégage une capacité d'emprunts dits « de substitution » de 16 millions d'euros, sans augmentation de la dette.

Plan d'extinction de la dette départementale



ANNEXE AU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

OBJET : Rapport sur la situation du personnel départemental

En application des articles L7312-1 et D-3312-12 du code général des collectivités locales, je porte à votre connaissance les éléments d'informations concernant la situation du personnel départemental.

1-Structure et effectif

1.1 Evolution des effectifs

Au 31 décembre 2017, après le vote de la décision modification n°2, l'effectif budgétaire est établi à 1712 postes permanents en intégrant les Assistants Familiaux (220 postes) et les personnels d'entretien des locaux (34 postes).

Par rapport au 31 décembre 2016, on constate une hausse de 16 postes correspondant aux créations d'emplois suivants :

- Mesures de titularisation en lien avec la résorption de l'emploi précaire : 2 postes d'Assistants Socio-Educatif (catégorie B) et 4 postes d'Adjoints Technique du patrimoine (catégorie C).

- Décision de ré-internalisation d'activités déléguées à des structures **associées** :
 - 4 postes Chargé de mission (Ex : Aveyron Expansion)
 - 4 postes de TISF (Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale)

Ces 14 créations de postes n'ont pas généré un surcout pour le budget de la collectivité, la dépense correspondante étant déjà prise en compte sur le budget départemental au titre des subventions aux organismes associés et des dépenses d'Aide Sociale à l'Enfance (transfert de crédit à coût quasi constant sur le budget personnel).

- Evolution des services de l'Aide Sociale à l'Enfance pour prendre en compte des nouvelles obligations législatives en matière de protection de l'enfance.

- Création de 2 postes de catégorie A (1 Médecin et 1 Conseiller Socio-Educatif) avec inscription budgétaire correspondante.

On peut donc considérer qu'il y a une stabilisation des effectifs à périmètre constant d'activité.

La situation du département de l'Aveyron est conforme à celle observée à un niveau national en ce qui concerne l'évolution de l'emploi public. Les statistiques INSEE publiées

en décembre 2017 font apparaître une hausse de l'emploi public sauf dans le versant territorial. La hausse est sensible au niveau de l'Etat dans les fonctions essentielles (Education Nationale, Justice, Défense et sécurité Intérieure) avec parallèlement une baisse dans les autres ministères.

Les Départements et les Régions sont les collectivités qui ont produit le plus d'efforts pour maîtriser voir réduire les effectifs en dépit des contraintes liées notamment à l'évolution des besoins sociaux pour les Conseils Départementaux (notamment la problématique des MNA).

En ce qui concerne notre collectivité, il convient de rappeler les décisions prises en matière de réduction des effectifs :

- En 2013, un premier plan de réduction des effectifs portant sur 122.5 postes (108 postes supprimés à ce jour).
- En 2017, un second plan adopté portant sur la suppression de 86 postes.

En application de ces deux décisions, lors du vote du BP 2018, l'Assemblée départementale sera amenée à délibérer sur la suppression de 52 postes budgétaires auxquels s'ajoutent les 11 postes correspondant aux personnels du Service des transports, transférés à la Région Occitanie au 1^{er} janvier 2018. Dès 2017, le nombre de personnels remplaçants a été diminué sensiblement sur le secteur social pour tenir l'objectif fixé.

Ces réductions d'effectifs, à niveau de service constant, sont rendues possibles grâce aux efforts des services en termes d'organisation du travail, d'amélioration des procédures, aux mesures d'externalisation (qui génèrent des gains budgétaires sur le long terme) et à l'importance des départs à la retraite (La collectivité ne maîtrise toutefois pas le flux des départs à la retraite liée à des contingences et des choix individuels des agents). Sur cet aspect, il faut noter la perspective de départs très importants en ce qui concerne l'encadrement de la collectivité. Environ 60% des personnels d'encadrement supérieur et de direction partiront à la retraite sur la période 2019/2024.

Cette situation doit être prise en compte dans la politique de gestion des ressources humaines. Le renouvellement dans l'encadrement impliquera simultanément de valoriser les ressources internes existantes et de faire appel à des recrutements externes. On doit constater la faible attractivité de notre département, notamment en ce qui concerne des emplois qualifiés, auxquels s'ajoutent les contraintes du cadre statutaire de la fonction publique. Les derniers recrutements sur des postes à fortes compétences techniques démontrent la difficulté à pourvoir nos emplois malgré des efforts de publicité importants. Le renouvellement des emplois d'encadrement et la transmission de compétences seront donc des enjeux importants dans un contexte contraint.

Parallèlement la collectivité aura aussi à prendre en compte la problématique du vieillissement de ses agents avec des conséquences fortes en termes d'employabilité ; maintien dans l'emploi et le fonctionnement des services. Ce dossier, très sensible sur le plan social et humain, pourrait générer des coûts budgétaires conséquents, compte tenu des obligations croissantes qui s'imposeront à la collectivité.

1.2 Structure des emplois

L'effectif de la collectivité est de 1712 postes budgétaires :

- Poste permanent d'agent relevant de la fonction publique territoriale : 1419 (Agents départementaux mis à disposition : 18 à temps complet et 18 à temps partiel)
- Poste permanent d'agent relevant de la fonction publique hospitalière : 39
- Agents d'entretien des locaux : 34 postes (externalisation de l'activité au fur et à mesure des départs à la retraite)
- Assistants Familiaux : 220 postes (dont 198 en fonction : 31 hommes et 167 femmes)
- Agents départementaux mis à disposition : 18 à temps complet et 18 à temps partiel
- Agents de l'Etat mis à notre disposition : 2 (1 vacant)

Structure des emplois (à partir des effectifs **payés** en novembre 2017)

FILIERE	CAT A		CAT B		CAT C		TOTAL	
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
Administrative	33	56	3	95	11	185	47	336
TOTAL	89		98		196		383	
Technique	29	6	91	14	403	148	523	168
TOTAL	35		105		551		691	
Sociale	3	15	17	220	2	10	22	245
TOTAL	18		237		12		267	
Médico-Sociale	1	66	0	0	0	0	1	66
TOTAL	67		0		0		67	
Médico-Technique	0	0	1	4	0	0	1	4
TOTAL	0		5		0		5	
Culturelle	0	10	4	7	4	11	8	28
TOTAL	10		11		15		36	
Sportive	1	0	0	0	0	0	1	0
TOTAL	1		0		0		1	
TOTAL	67	153	116	340	420	354	603	847
	220		456		774		1450	

	Hommes	Femmes						
ASSISTANTS FAMILIAUX	31	167	MOYENNE AGE TOUTES CATEGORIES CONFONDUES					
TOTAL	198		47,12					
FEMME DE MENAGE	0	28						

36 emplois permanents sont occupés par des agents contractuels :

- Collaborateurs de Cabinet : 5
- Collaborateurs de groupe politique : 2
- Emplois fonctionnels : 2
- Pôle AGRS : 4
- Pôle ADT : 5
- Pôle ECVAJS : 4
- PRGT : 1
- Pôle des Solidarités Départementales : 13

Parallèlement, la collectivité recrute à titre temporaire des agents contractuels pour assurer des remplacements sur le secteur social et sur les collèges. Le taux d'emploi de contractuels permanents reste très faible (2.50%) malgré des difficultés croissantes évoquées ci-dessus en ce qui concerne les recrutements sur des emplois qualifiés (Médecin, Informaticien, Ingénieur patrimoine, Juriste, Analyste financier..).

En ce qui concerne la structure des emplois, il convient de faire les observations suivantes :

- L'effectif de la catégorie A va progresser en 2019 avec notamment le reclassement des travailleurs sociaux en catégorie A, ce qui va générer des surcoûts budgétaires conséquents (rémunération indiciaire et régime indemnitaire)
- L'effectif de la catégorie B est important d'autant que beaucoup d'agents de catégorie C exercent des fonctions de catégorie B compte tenu de l'évolution des fiches de postes.

L'évolution des métiers et des fonctions exercées conduit à une hausse des exigences en termes de compétences et donc de niveau de qualification. Cette situation avait été identifiée dans le cadre de la demande de GPEC initié 1999/2000. Elle est prise en compte par la collectivité dans sa politique de gestion des ressources humaines (gestion des carrières et des rémunérations). Ainsi 26 agents de catégorie C et B sont positionnés sur des emplois de catégorie A et 287 agents de catégorie C sont positionnés sur des emplois de catégorie B.

Dans un contexte de renouvellement en lien avec les départs à la retraite, ces aspects constituent des points de vigilance très forts compte tenu des difficultés de recrutements évoqués ci-dessus.

2-Evolution des dépenses de personnel

- Le budget 2017 a été exécuté à 97.2%.

En volume le niveau des dépenses réalisé est inférieur à celui constaté en 2016. Cette situation est liée à la mise en œuvre immédiate et concrète des décisions de réductions des effectifs avec un gel des postes identifiés à supprimer et à la réduction des effectifs de remplacement. L'impact budgétaire de cette baisse est toutefois en partie réduite compte tenu des coûts liés aux mesures 2017 du PPCR (**A**ccord **N**ational **P**arcours **P**rofessionnel **C**arrière et **R**émunération), notamment pour les catégories C et A.

En 2018, les mesures PPCR sont gelées et reportées en 2019.

- En 2017, l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire concerne 326 postes (dont 18 au Foyer Départemental de l'Enfance) pour un montant total de 326 077 euros soit 0.41% de la masse salariale. L'attribution de la NBI concerne principalement des fonctions d'encadrement et d'accueil (dans les services sociaux).

3-Avantages en nature

Les avantages en nature sont attribués au sein de la collectivité conformément aux dispositions législatives et réglementaires et en application du statut de l'agent concerné.

A ce titre, l'attribution d'un véhicule de fonction est autorisée aux seuls personnels détachés ou recrutés sur des emplois fonctionnels.

S'agissant des logements de fonction par nécessité de service, deux agents occupant un emploi fonctionnel en bénéficient ainsi que 14 agents des collèges et deux agents exerçant les fonctions de concierge ou de surveillance.

4-Le régime indemnitaire et heures supplémentaires

4.1 Régime indemnitaire

Le régime indemnitaire en vigueur a été modifié en novembre 2014 dans le cadre des engagements pris en contrepartie du plan de réduction des effectifs et pour préserver l'attractivité de la collectivité et le niveau de compétences nécessaire à l'exécution des missions assignés aux services.

Depuis 2003, la structure du régime indemnitaire est établie avec deux parts pour l'ensemble des grades et des niveaux de fonction identifiés dans la collectivité avec une possibilité de modulation individuelle, sur la base des critères intégrant notamment l'appréciation individuelle des compétences techniques requises et développées et les capacités d'encadrement des agents concernés. Le régime indemnitaire prend en compte l'absentéisme.

En juillet 2016, ce régime indemnitaire a fait l'objet d'une délibération de transposition permettant d'intégrer le nouveau cadre réglementaire de référence fixé par l'Etat (RIFSEEP – **R**égime **I**ndemnitaire tenant compte des **F**onctions, des **S**uggestions, de l'**E**xpertise et de l'**E**ngagement **P**rofessionnel).

Ce dispositif est progressivement étendu à l'ensemble des grades et niveau de fonctions, au fur et à mesure de la sortie des textes, fixant les montants plafonds pour les grades de référence de l'Etat, sans modifier le barème établi en 2014, en ce qui concerne les montants de référence.

Cette transposition a été facilitée par le fait que le régime indemnitaire mis en place en 2003, préfigurait la structure qui s'impose aujourd'hui ; lors de son dernier contrôle, la Chambre Régionale des Comptes a effectivement constaté la spécificité et la régularité de notre dispositif qui avait anticipé les évolutions RIFSEEP.

Le régime indemnitaire versé aux agents de la collectivité représente un coût de 9 203 479 euros soit 12.15% de la masse salariale.

4.2 Heures supplémentaires payées en 2017

16274 heures supplémentaires payées en 2017 (soit l'équivalent de 10.12 Equivalent Temps Plein) pour un montant total de 350 390 euros.

82% des heures supplémentaires payées concernent le Pôle Patrimoine Route et Grands Travaux pour l'activité de viabilité routière (ce nombre est largement lié aux conditions climatiques et peut donc varier fortement chaque année). Sur les 18% restants, la moitié concerne les services du Cabinet et de la Communication.

5-Temps de travail

La collectivité respecte strictement les dispositions législatives et réglementaires. Ce point a été relevé par la Chambre Régionale des Comptes car peu de collectivités respectent cette obligation. Le temps de travail des agents est fixé sur la base annuelle de 1607 heures (39 heures et 50 minutes hebdomadaires).

Le Département veille aussi au respect de cette référence pour les agents affectés dans les collèges. Des contrôles ont été effectués en ce sens en 2017. Une circulaire rappelant cette obligation et les conditions d'application a été produite récemment à l'attention des principaux des collèges.

Le règlement intérieur sur le temps de travail pose un cadre offrant une amplitude de travail qui permet de garantir une large plage d'ouverture des services au public et de favoriser le temps de travail effectif, réel et collectif.

Ce dispositif applicable à tous les services de la collectivité garantit une unité de gestion de l'ensemble des personnels pour éviter que cela ne soit un frein à la mobilité interne. Il permet aussi une grande souplesse de gestion pour les services en fonction des activités et des fluctuations de la charge de travail et répond donc à l'ensemble des besoins de nos organisations identifiées dans les services. Il prévoit aussi la prise en compte des spécificités de certaines activités (Musées, Agents d'Intervention Educative, Personnel des services techniques routiers).

Depuis 2016, après examen des obligations en ce qui concerne la continuité de service, des temps de compensation liés à la réduction du temps de travail sont optimisés et bloqués sur les périodes de ponts, entraînant ponctuellement des fermetures de services. Cette évolution apporte plus d'efficacité dans l'utilisation des temps de travail sans préjudicier l'offre de service, d'autant qu'un dispositif d'astreinte existe en ce qui concerne les activités pouvant nécessiter des interventions d'urgence (domaine routier - Protection du patrimoine - Intervention sociale dans le cadre de la protection de l'enfance en danger). Ce dispositif d'astreinte sur le plan social est renforcé à compter de 2018 avec une astreinte d'intervention

6-Information sur la politique RH de la collectivité

6.1 Amélioration des conditions de travail

Des actions importantes sont conduites en ce domaine depuis plusieurs années et ont été confortées en 2017 :

- Accompagnement social et médical des agents en difficulté de santé avec l'assistante sociale du personnel et le service de Médecine du travail en vue de faciliter le retour et le maintien dans l'emploi et l'accompagnement des agents en arrêt de travail.
- Identification de 3 « emplois passerelle » permettant d'envisager des essais de reclassement.

- Poursuite et suivi des mesures actées dans le domaine de la promotion des risques psychosociaux avec cotation dans le document unique.
- Plan annuel de prévention établi en tenant des risques identifiés.
- Suivi approfondi et analyse de l'accidentologie au travail et mise en œuvre d'actions correctrices
 - Travail de fond sur les projets d'aménagement des locaux avec les membres du CHSCT et le concours de la direction du patrimoine départemental (Procédure de concertation et d'information validée en CHSCT) incluant des visites de locaux et des réunions de travail.

6.2 Développement d'actions de protection des agents (face à une forte augmentation des agressions de nos agents)

- Mise en œuvre du guide des recommandations pour prévenir les risques d'agression et présentation de ce document à tous les agents concernés par la DRH et le **S**ervice des **A**ffaires **J**uridiques. En 2017, nous avons eu 107 agressions d'agents dont 39 agressions physiques. 17 dépôts de plaintes ont été faits par nos agents avec un accompagnement de la collectivité. Ce point a fait l'objet d'une vigilance forte dans la collectivité, avec un rappel des consignes de sécurité auprès de l'encadrement.
 - Développement d'actions d'accompagnement des agents agressés, par la DRH et le service des affaires juridiques (Conseil juridique, protection fonctionnelle, accompagnement, action de recadrage des usagers par l'encadrement, saisine du procureur de la République).
 - Poursuite des actions collectives ou individuelles de soutien psychologique sur demande des agents concernés (notamment de lien avec les agressions).
 - Suivi approfondi de tous les incidents internes pour identifier les mesures de correction et le cas échéant la mise en œuvre d'action de régulation interne individuelle ou collective avec parfois des procédures disciplinaires.

6.3 Formation du personnel

Le plan de formation du personnel a été conduit avec un partenariat renforcé avec le CNFPT, ce qui a permis une prise en charge plus importante d'actions de formation par cet organisme et donc d'augmenter l'offre de formation.

La réflexion sur les évolutions en termes de politique de formation a été lancée avec le souci de répondre au mieux aux demandes identifiées par les services (Accords-cadres...). Un travail de réflexion et de concertation est conduit par la DRH avec les services pour identifier les besoins de formation et rechercher les solutions répondant au mieux aux besoins.

Parallèlement, le travail de réflexion sur la refonte du règlement formation a été engagé pour intégrer notamment la mise en place du **C**ompte **P**ersonnel d'**A**ctivité en 2018. Conformément aux obligations réglementaires, tous les agents ont reçu une notification des droits acquis au titre du DIF fin 2017.

6.4 Accès à l'information

Avec Direction des Systèmes d'Information, un dispositif d'accès au site intranet a été mis en place pour faciliter des actions de communication avec les Assistants Familiaux et permettre ainsi une égalité d'accès de tous les agents aux informations internes.

6.5 Adhésion au CNAS

Le département a décidé d'adhérer au CNAS pour l'ensemble de ses agents. Cette mesure a été mise en place début 2017 avec une campagne de communication menée conjointement par les services du CNAS et la DRH. Elle a permis de développer l'offre d'action sociale pour tous les agents avec un budget maîtrisé.

6.6 Accueil conseil par la DRH

Le conseil individualisé des agents sur leur situation statutaire est amplifié et développé. Le dispositif fonctionne depuis plusieurs années avec pour chaque agent l'identification de gestionnaire RH référent.

Les nombreux départs à la retraite ont conduit à mettre en place un dispositif de suivi et de conseil pour tous les agents concernés.

EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20180129-31760-DE-1-1
Reçu le 02/02/18

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 janvier 2018 à 10h10 à l'Hôtel du Département.

42 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Stéphanie BAYOL à Monsieur Eric CANTOURNET, Madame Annie BEL à Monsieur Christophe LABORIE, Madame Anne GABEN-TOUTANT à Monsieur Bertrand CAVALERIE, Monsieur Jean-Dominique GONZALES à Madame Sarah VIDAL.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD
Secrétaire de séance : André AT
Rapporteur : Monsieur Sébastien DAVID

2 - Rapport de développement durable 2016

Commission de l'environnement, biodiversité et politique de l'eau

CONSIDERANT l'examen de ce rapport par la commission de l'Environnement, Biodiversité et Politique de l'eau lors de sa réunion du 25 janvier 2018 ;

CONSIDERANT que les élus ont été convoqués le 16 janvier 2018 pour la réunion du Conseil départemental prévue le 29 janvier 2018 et que les rapports leur ont été adressés le 16 janvier 2018 ;

VU l'article L.3311-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

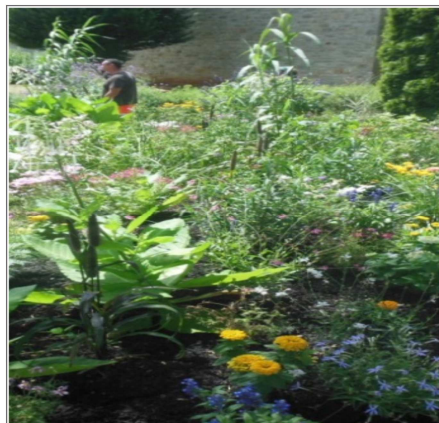
VU l'article L.110-1 du Code de l'Environnement ;

PREND ACTE des informations communiquées dans le rapport sur la situation en matière de développement durable 2016 ci-annexé.

Le Président du Conseil Départemental

Jean-François GALLIARD

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2016



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

SOMMAIRE

Préambule

Les solidarités humaines

- L'accompagnement des personnes en insertion sociale ou professionnelle
- Un nouveau dispositif départemental : « culture et lien social »
- La médiathèque donne une seconde vie aux documents désherbés
- Un programme pour la rénovation de logements
- Les solidarités humaines et territoriales en faveur des personnes âgées
- La protection de l'enfance et de la famille

Les solidarités territoriales - cadre de vie - environnement

- L'attractivité des territoires et les services à la population
- L'agriculture et l'aménagement territorial
- Le concours départemental du fleurissement et de l'aménagement du cadre de vie
- La culture : un accès facilité pour les jeunes aveyronnais
- L'étude, la protection et la valorisation du patrimoine archéologique aveyronnais
- Le développement durable au cœur des manifestations sportives proposées aux jeunes aveyronnais
- Le Conseil départemental des jeunes et la citoyenneté
- Les infrastructures au service de l'attractivité avec la mise en place des circulations douces

Le Département, une collectivité exemplaire

- L'amélioration des performances énergétiques du patrimoine bâti
- L'accessibilité des locaux
- Les énergies renouvelables dans le patrimoine départemental
- Les archives départementales dématérialisent
- L'optimisation de la gestion des déchets

Préambule

Depuis, juin 2011, toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants ont l'obligation légale de réaliser un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable.

Le présent rapport rend compte des actions les plus significatives de développement durable réalisées au sein de la collectivité en 2016.

Conformément aux exigences réglementaires, les actions se déclinent autour des cinq finalités de développement durable inscrites à l'article L 110-1 du Code de l'environnement et mises en œuvre dans les traités internationaux :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère : **CLIMAT**
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources : **NATURE**
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre générations : **SOLIDARITE**
- L'épanouissement de tous les êtres humains : **BIEN-ETRE**
- La dynamique de production et de consommation responsable : **ECO-RESPONSABLE**

S'appuyant sur les objectifs du programme de la mandature 2015 – 2021, le rapport est articulé autour des enjeux de solidarités humaines, de solidarités territoriales et d'exemplarité de la collectivité.

Il intègre les actions du Plan Climat Energie Territorial adopté par délibération de l'Assemblée Départementale le 28 octobre 2013 pour la période 2013-2017, mises en œuvre avec pour objectifs de :

- Réduire d'ici 2020 de 8% les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie pour son patrimoine et ses champs de compétence,
- Adapter les activités du Conseil départemental et le territoire aux changements climatiques.

Ce plan d'action a été élaboré sur la base du bilan des émissions de gaz à effet de serre centré sur le patrimoine et les compétences du Conseil départemental. En 2016 une analyse comparative de l'évolution entre 2011 et 2014 indique que globalement les émissions de gaz à effet de serre ont diminuées de près de 2%. Le prochain bilan sera établi en 2018 au terme du plan climat en vigueur.

Les solidarités humaines

L'accompagnement des personnes en insertion sociale ou professionnelle

De par la loi du 1^{er} décembre 2008, le Département est responsable du Revenu de Solidarité Active (RSA) et de la mise en œuvre des politiques d'insertion. Un nouveau Programme Départemental d'Insertion a été adopté en avril 2017 pour la période 2017-2021 et un Pacte Territorial pour l'Insertion sera proposé à nos partenaires à l'automne 2017.

Les bénéficiaires du RSA (BRSA) socle soumis aux droits et devoirs (4 176 personnes au 31 décembre 2016) bénéficient d'un accompagnement adapté dans l'optique d'une réinsertion sociale ou professionnelle. Cet accompagnement, objectifs, durée, moyens déployés, est défini par le référent unique qui suit le BRSA et est matérialisé dans un contrat d'insertion qui peut être un plan personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) pour les BRSA qui sont dans une démarche d'insertion professionnelle, ou un contrat d'engagement réciproque (CER) pour les BRSA qui sont dans une démarche de réinsertion sociale.

Les référents uniques des BRSA en parcours d'insertion sociale sont en majorité les travailleurs sociaux du Conseil départemental, mais aussi de la Mutualité Sociale Agricole et quelques autres organismes partenaires (UDAF, CCAS de Rodez, FJT du Grand Rodez).

Le projet parcours d'insertion adopté en juin 2012 par le Département, en application du PDI, guide la rédaction des contrats d'engagement réciproque des BRSA, en définissant les objectifs à atteindre en termes d'insertion au regard de la situation sociale de l'individu et des moyens (matériels ou financiers) qui peuvent être mis à sa disposition.

Le projet parcours d'insertion est entré en vigueur au 1er janvier 2013 et continue à s'appliquer dans la cadre du Programme Départemental d'Insertion 2017-2021.

Gouvernance

Le Conseil départemental est responsable de la définition et de la mise en œuvre des politiques d'insertion. La mise en œuvre du RSA est conduite de manière partenariale et contractuelle avec l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et Pôle Emploi.

Zoom sur la mise en place d'une filière de réemploi du matériel informatique

Le Conseil départemental a souhaité engager une réflexion sur une solution de traitement des déchets informatiques dans une dimension à la fois sociale, économique et environnementale. La réflexion a abouti à la création d'une filière de réemploi du matériel informatique, activité qui consiste à la collecte et la remise en état de fonctionnement d'ordinateurs : effacements des données, nettoyage, remplacement de pièces défectueuses, réinstallation d'un système d'exploitation et de logiciels, puis la revente auprès de publics en difficultés.

Cette solution permet de créer des emplois dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, de lutter contre la fracture numérique et de participer à la protection de l'environnement.

Pour faciliter l'émergence de cette filière en Aveyron, le Département a cédé un stock de plus de 3 000 ordinateurs obsolètes à la Régie de Territoire du Grand Rodez et à la Recyclerie de Villefranche de Rouergue, et a noué un partenariat avec l'association Rack située à Sébazac qui apporte bénévolement l'ingénierie dans les ateliers de reconditionnement.



Les solidarités humaines

Un nouveau dispositif départemental « culture et lien social »

Un dispositif départemental « culture et lien social » a été voté par la Commission Permanente du 25 mars 2016.

L'enjeu de ce dispositif est de mobiliser la culture comme outil d'intervention sociale et d'amélioration du vivre ensemble.

Les objectifs du dispositif sont les suivants :

- mobiliser les acteurs des territoires autour de projets « culture et lien social »,
- lever les freins pour l'accès à la culture des publics les plus éloignés,
- inciter les acteurs culturels à développer des projets en direction des plus fragiles,
- promouvoir le rôle de la pratique culturelle comme levier de remobilisation des plus fragiles,
- favoriser le vivre ensemble autour de projets culturels locaux dans lesquels les plus fragiles seront des acteurs.

Quatre appels à projets – un par territoire d'action sociale – ont été lancés par le Département en direction des publics les plus fragiles sur les territoires des communautés de communes : personnes âgées, personnes handicapées, familles en difficultés et personnes en insertion.

Les acteurs locaux du secteur social et du monde culturel ayant manifesté leur fort intérêt pour ces actions de développement social local, de nouveaux appels à projets ont été lancés pour l'année 2017.

zoom *sur le territoire d'action sociale Espalion – Nord Aveyron*

Sur le territoire d'action sociale Espalion - Nord Aveyron, le projet « Au fil des gestes et des chants » a été retenu sur le thème « Rompre l'isolement des personnes âgées à domicile ou en établissement ».

Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Saint-Amans des Côtes, Mur-de-Barrez, Sainte-Geneviève-sur-Argence et Entraygues-sur-Truyère se sont associés aux partenaires locaux du maintien à domicile (ADMR, Croix Rouge, clubs du 3^{ème} âge) pour créer un spectacle sur la vie d'autrefois en Nord Aveyron.

Les résidents des EHPAD seront associés aux personnes âgées isolées à domicile pour créer et mettre en œuvre le spectacle. Ce spectacle sera ensuite itinérant sur l'ensemble des 3 cantons.

Les solidarités humaines

La Médiathèque départementale donne une seconde vie aux documents désherbés

L'une des activités courantes des bibliothèques consiste à sortir du fonds documentaire les documents abîmés ou ne correspondant plus à l'état des connaissances ou aux intérêts du public : c'est ce que l'on appelle le désherbage.

Cette action de tri permet de maintenir la qualité de l'offre documentaire proposée aux usagers.

Dans le cadre d'une réflexion sur la politique documentaire, la Médiathèque départementale a réalisé un important travail de désherbage durant la période 2015-2017 (environ 13 000 documents désherbés).

Les documents désherbés sont en général acheminés vers une déchèterie pour être détruits et recyclés.

Cette année, la collectivité a demandé à sa Médiathèque départementale (MDA) de privilégier le don aux associations locales ou par défaut aux associations nationales œuvrant dans le champ des compétences sociales exercées par le Département (aide sociale à l'enfance, handicap, insertion des BRSA, etc.).

En effet, dans le cadre du Plan Départemental en faveur de la Lecture Publique adopté par l'Assemblée en mars 2016, le Conseil départemental souhaite offrir un service de la lecture publique aux publics spécifiques en marquant sa solidarité en direction en particulier des enfants et des publics en difficultés.

C'est ainsi que durant l'année 2017, des associations (telles que l'ADAPEI et les PEP12), la Maison Départementale de l'Enfance et la Famille et la Maison d'Arrêt de Druelle ont bénéficié de dons de différents documents (BD, romans, livre-CD,...) adaptés à leur public, après signature d'une convention avec le Département.

Cette démarche a vocation à s'inscrire dans le temps, en fonction des documents désherbés par la MDA et des besoins des associations.

Les solidarités humaines

Un programme pour la rénovation de logements

Sur proposition de l'Etat, le Conseil départemental de l'Aveyron a décidé de mettre en œuvre un Programme d'Intérêt Général (PIG) labellisé « Habiter mieux » pour la rénovation de l'habitat. Le Conseil départemental est maître d'ouvrage du volet animation de ce PIG, l'apport des aides financières à la réalisation de travaux reste de la compétence de l'Etat et de l'ANAH.

Le PIG doit permettre d'intervenir de façon durable et qualitative sur le parc privé de logements pour réhabiliter le patrimoine bâti des propriétaires occupants modestes et des propriétaires bailleurs avec pour objectifs :

- la lutte contre la précarité énergétique, par l'amélioration thermique des logements anciens,
- la lutte contre l'habitat indigne et dégradé,
- l'adaptation des logements pour l'autonomie de la personne, notamment pour maintenir à domicile des personnes âgées.

L'intervention du Conseil départemental se concentre sur les zones non couvertes par une opération programmée, soit la plus grande partie des communes rurales de l'Aveyron. Le programme doit en principe se terminer en fin d'année 2017, mais constatant son succès sa prolongation d'une année supplémentaire est à l'étude.

Gouvernance

Un comité de pilotage est constitué pour cette opération. Il est composé du Conseil départemental, de l'Etat, de l'ANAH et de l'ADIL. Il est notamment chargé du suivi et du pilotage du PIG, d'apprécier l'avancement et le bilan de l'opération, d'apporter des solutions et réorientations si nécessaire.



sur la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général « Habiter mieux »

La maîtrise d'œuvre du projet a été confiée par appel d'offres à Oc'Téha.

Le programme prévoit la réhabilitation de 430 logements par an :

- 310 propriétaires occupants « précarité énergétique »,
- 10 propriétaires occupants « habitat indigne et très dégradé »,
- 80 propriétaires occupants « adaptation du logement »,
- 10 propriétaires bailleurs « habitat indigne et très dégradé »,
- 20 propriétaires bailleurs, « moyennement dégradés, décence, économie d'énergie ».

Ainsi, depuis 2014 :

1 142 dossiers ont été agréés,

10 820 212 € d'aides ont été versées pour 24 470 877 € de travaux de rénovation.

Les solidarités humaines

Les solidarités humaines et territoriales en faveur des personnes âgées

- **La mise en place de la Conférence départementale des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées**

Créée par l'article de la loi d'Adaptation de la Société au vieillissement du 28 septembre 2015, la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de l'Aveyron a été installée le 10 octobre 2016.

Il s'agit d'une instance de coordination visant à développer les politiques de prévention pour les personnes âgées de plus de 60 ans.

Elle réunit, sous la présidence du Président du Conseil départemental, dix membres de droit, acteurs du financement de la prévention (Conseil départemental, ARS, CARSAT, MSA, RSI, CRCAS AGIRC-ARRCO, CPAM, Mutualité Française, ANAH, Rodez Agglomération). La vice-présidence est assurée par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé.

Lors de son assemblée plénière du 7 avril, la Conférence des Financeurs a adopté le programme coordonné 2016-2021 de financement des actions individuelles et collectives de prévention qui a pour but de définir un parcours global de prévention pour les personnes âgées. Il porte sur les axes suivants : le passage à la retraite, la santé des séniors, la dimension sociale et le cadre de vie, le bien-être et l'estime de soi, le soutien et l'accompagnement des proches aidants.

- **La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre générations**

Certains projets ont pour but une rencontre intergénérationnelle :

- **L'ADMR**, avec son action « Prévenir les pertes d'autonomie par des rencontres intergénérationnelles d'activités physiques et culturelles, et de pratiques favorables à la santé, et dans un cadre convivial » : sorties dans l'un des villages du rayon d'action, si possible avec les activités traditionnelles du village. Chacune de ces sorties est proposée à l'ensemble des personnes de plus de 60 ans vivant dans ces localités, ainsi qu'aux enfants des écoles ou du centre de loisirs.
- **La Coordination de Gérontologie Ségala-Vallées du Tarn et du Viaur**, avec son action « ALIM'ÂGES : petits et grands, l'aliment dans tous ses sens » : une action intergénérationnelle qui permet de créer du lien social, sensibiliser les séniors et les plus jeunes à l'importance d'une alimentation équilibrée.



- **L'épanouissement de tous les êtres humains : le bien-être des séniors**

- **L'UDSMA-Mutualité Française**, avec son action « Séniors : vieillir, la belle affaire » : améliorer l'image sur le vieillissement afin de préserver l'estime de soi et favoriser son bien-être, renforcer la connaissance des personnes âgées de 60 à 75 ans sur leur physique, encourager les séniors à prendre soin d'eux, rassurer cette population sur leurs potentiels actifs.
- **Le Centre culturel Aveyron Ségala Viaur**, avec son action « Mon voisin retraité brûle les planches !!! » : initier aux techniques théâtrales.
Il s'agit, par des exercices adaptés, d'aborder les thématiques suivantes : le corps, la voix, la mémoire, la connaissance de soi et de l'autre, le jeu dramatique, la relaxation.

En 2016, des actions ont été financées sur l'ensemble du département de l'Aveyron, assurant ainsi la bonne couverture du territoire et répondant aux différents besoins des séniors.

Les solidarités humaines

La protection de l'enfance et de la famille

Le Conseil départemental en tant que chef de file de l'action sociale, assure différentes missions en direction de l'enfance et de la famille visant à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant.

Il met en place des actions de prévention et de promotion de la santé et des mesures d'aide sociale à l'enfance.

Renouvellement du schéma départemental Enfance Famille.

Le bilan du précédent schéma a été réalisé fin 2016 et une large consultation des acteurs du territoire et des usagers a été organisée en 2017 à travers des entretiens, des questionnaires et des ateliers thématiques. Le diagnostic ainsi partagé a permis de dégager les orientations du nouveau schéma qui sera voté en fin d'année 2017 :

- Orientation 1 : Favoriser la coordination, créer des cultures communes et soutenir la formation
- Orientation 2 : Renforcer la prévention précoce
- Orientation 3 : Garantir la cohérence et la continuité du parcours de l'enfant protégé
- Orientation 4 : Mettre en application la loi du 14 mars 2016

Zoom sur le renforcement de la prise en charge des mineurs non accompagnés (anciennement mineurs isolés étrangers)

Devant l'augmentation du nombre de ces mineurs arrivant en France, l'effectif imparti au Département de l'Aveyron par le dispositif national, a progressivement évolué.

Ainsi à ce jour le nombre de ces mineurs pris en charge par le Département a pratiquement doublé depuis le 31 décembre 2016 (42 mineurs non accompagnés pris en charge à plus du double en 2017).

Le Conseil départemental a créé des places d'accueil spécifiques pour ce nouveau public : 30 places au Service d'Accompagnement des Mineurs Isolés Etrangers (SAMIE) de l'association Habitat jeunes du Grand Rodez et, en 2017 un appel à projet a été lancé permettant l'ouverture de 15 places au sein de l'unité d'accueil de Sénergues de l'association Emilie de Rodat.



L'attractivité des territoires et les services à la population

zOom sur 2016

Sur 153 dossiers d'aides aux communes et groupements de communes programmés, 70 avaient une dimension développement durable significative.

La dimension développement durable de ces dossiers réside en la prise en compte de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, de la réduction de l'impact sur l'environnement par l'adoption de méthodes de travail, d'essences végétales ou de matériaux respectueux de l'environnement, mais aussi par la plus-value que ces opérations apportent aux territoires en termes de lien social : services à la population, espaces de rencontres intergénérationnelles, espaces dédiés à la vie associative...

A travers le projet de mandature Cap 300 000 habitants, le Département prouve son ambition d'être aux côtés des collectivités locales pour favoriser le maintien des services de proximité et accompagner les équipements structurants et indispensables pour nos territoires.

Dans le cadre du dispositif Services de Proximité et Cadre de Vie – volet bâtiments communaux sont ainsi accompagnés les réhabilitations, aménagements et mises aux normes de mairies, écoles, espaces à usage associatif, les créations de maisons d'assistantes maternelles et les opérations d'investissement en faveur des services marchands nécessaires aux besoins de la population en milieu rural, en cas de carence de l'initiative privée.

Un second programme, intitulé

Equipements de Dimension Territoriale permet d'accompagner la réalisation d'équipements structurants qui participent aux services essentiels et à l'attractivité du territoire, tels que les Maisons de Santé pluriprofessionnelles, les groupes scolaires et structures d'accueil petite enfance, les complexes sportifs, les équipements culturels, ainsi que les structures d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées en milieu rural.



Pôle petite enfance de Millau

Le Conseil départemental souhaite par ailleurs conforter les espaces publics de nos villes et villages dans leur rôle de lien social et dans leur participation à l'attrait touristique du département, via les dispositifs Cœur de Village et Bourg Centre.

Les modalités d'intervention qui leur sont associées avec en particulier la prise en charge par le Département du schéma directeur réalisé préalablement par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, participent à l'écho très favorable que ces programmes rencontrent et à la valeur qualitative des aménagements réalisés sur l'ensemble du département.

En accompagnant les communes dans leurs aménagements paysagers et urbains, ces deux dispositifs ont façonné le département. Lieux de convivialité, d'échange, de rencontres, les espaces publics sont par excellence des lieux de vie sociale autour desquels s'organisent les services à la population, tout en confortant le cadre de vie des habitants et en participant à la valorisation du patrimoine



Aménagement de la rue du Trou à Bozouls

L'agriculture et l'aménagement territorial

- **La reconquête d'un espace en déprise : le site de VALON**

Depuis de nombreuses années, le site de VALON, célèbre pour son château dominant la vallée de la Truyère, connaît avec la déprise agricole un embroussaillage important avec la disparition des milieux ouverts entourant le site. Au-delà de l'impact paysager et du risque vis-à-vis des incendies qu'elle engendre, cette fermeture entraîne aussi une perte de diversité biologique de cette zone qui recèle des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial (engoulevent d'Europe, chauves-souris, faucon pèlerin...).

Fort de ce constat, la mairie de Lacroix-Barrez a souhaité engager en 2014 une réflexion pour la mise en place d'un projet de reconquête de ces espaces en déprise. Elle a mené en partenariat

avec les habitants du site, la Chambre d'agriculture, le PNR Aubrac, EDF, les associations locales, les associations naturalistes, une réflexion transversale visant à mettre en place un projet permettant de concilier préservation de l'environnement naturel et développement d'une activité économique avec l'installation d'une activité agricole responsable et durable. Sur les terrains d'une superficie d'environ 1,2 Ha, le porteur de projet choisi par appel à candidatures fin 2016 pourra choisir le type de production à envisager en



fonction des caractères du site, de sa géologie et de son climat (culture de plantes médicinales, de fruits rouges, castanéculture, ovin viande...).

Une première tranche de travaux consistant en la réouverture du site, la mise en place de clôtures pour le pâturage, le suivi de bio-indicateurs et la restauration du petit patrimoine bâti, a débuté à l'automne 2016. Au regard de l'intérêt écologique du site, une aide de 40 000 € au titre de la politique en matière d'Espaces Naturels Sensibles a été attribuée lors de la Commission Permanente d'octobre 2016.

- **Le rôle de l'arbre et de la haie champêtre : le partenariat avec l'association « Arbres haies et paysages d'Aveyron »**

Depuis 2003, l'association « **Arbres, haies, paysages d'Aveyron** » œuvre dans la sensibilisation, l'accompagnement et le conseil pour la plantation de haies champêtres. Elle intervient en termes d'appui technique, de conseil et d'animation sur l'ensemble du département, auprès des propriétaires, des associations, des collectivités ou bien encore des établissements scolaires.

Cette association que le Département soutient à hauteur de 24 800 €/an a pour objectif de favoriser la promotion et le développement de l'arbre, hors forêt, dans un but :

- de protection des milieux et des activités en milieu rural,
- d'amélioration et de préservation du paysage,
- et de production de bois.



zoom sur les plans de gestion de bocage

Dans un contexte d'attractivité pour le bois énergie, l'association a proposé aux agriculteurs un plan de gestion de bocage leur permettant d'évaluer la ressource en bois sur pied exploitable par an sans compromettre les rôles joués par les haies pour l'exploitation (voir diagramme ci-dessous) et la collectivité. L'enjeu est de proposer une gestion « durable » du bocage en utilisant une ressource renouvelable et de proximité, permettant aussi d'accroître le rôle agronomique de la haie. En outre, il s'agit de rentabiliser les tailles d'entretien en produisant de la plaquette pour du paillage animal ou du bois énergie. Ce dispositif a été entrepris en 2016 dans le cadre des opérations « un Territoire, un Projet, une Enveloppe » (TPE) du Nord Aveyron et de la Haute vallée de l'Aveyron.

Les solidarités territoriales – cadre de vie - environnement

Le concours départemental du fleurissement et de l'aménagement du cadre de vie

Le Conseil départemental organise chaque année le Concours Départemental du Fleurissement et de l'Aménagement du Cadre de Vie.

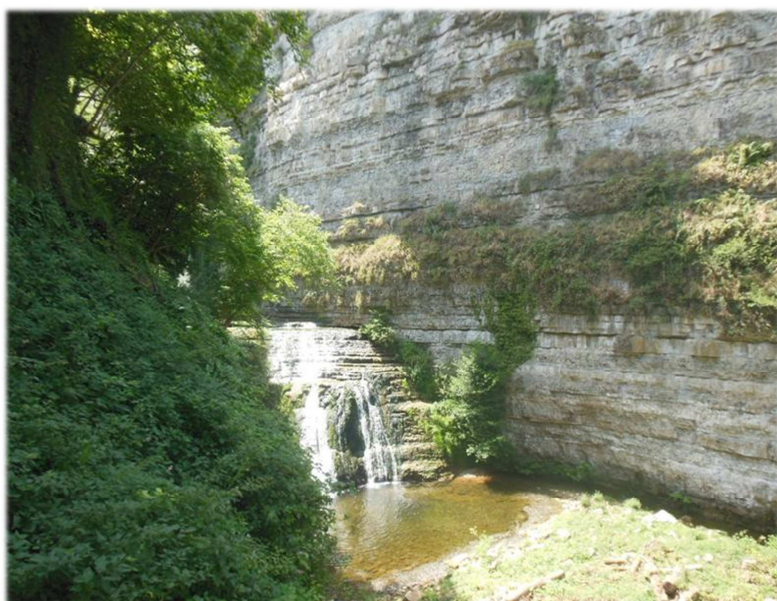
Il a pour vocation de faire connaître et de valoriser les communes qui aménagent et gèrent un environnement favorable à l'attractivité des territoires, au bien être des habitants et à l'accueil des touristes.

Ce concours dépasse aujourd'hui le seul aspect esthétique. Il prend en compte une gestion plus environnementale dans une perspective de développement durable : gestion différenciée, réduction des produits phytosanitaires, économie d'eau, choix d'une palette végétale adaptée à l'évolution climatique...

Il intègre également l'enjeu social qu'il s'agisse du lien créé entre les différents acteurs d'un territoire autour d'un projet fédérateur ou de liens inter-générationnels autour de jardins collectifs.

Fruit du travail mené avec les collectivités depuis de longues années, le département est fier de compter en 2016, 19 communes labellisées :

- 4 communes labellisées 3 fleurs,
- 7 communes labellisées 2 fleurs,
- 8 communes labellisées 1 fleur.



Dans ce cadre, le Conseil départemental organise chaque année à destination des communes participantes un atelier qui a vocation à favoriser les échanges sur les pratiques entre élus, techniciens, à découvrir ce qui se fait ailleurs sur le département ou plus loin, à bénéficier de ces retours d'expérience.



Le thème de l'année 2016 abordait la question de la biodiversité. Ont été identifiées par un intervenant spécialisé les différentes actions que les collectivités pourraient mettre en œuvre pour la préserver voire l'améliorer : nichoirs, hôtel à insectes, gestion différenciée des jardins et espaces verts, toitures végétalisées, ... ; puis ont été présentées plusieurs démarches portées par des collectivités aveyronnaises.

Les solidarités territoriales – cadre de vie - environnement

La culture : un accès facilité pour les jeunes aveyronnais

- Théâtre et arts visuels au collège

Des actions conduites à l'initiative de la collectivité départementale visent à sensibiliser les jeunes et à favoriser leur accès à l'art et à la culture.

L'objectif est de promouvoir les diverses expressions artistiques et culturelles comme élément essentiel de leur épanouissement personnel et de leur réussite professionnelle ; développer une sensibilité esthétique, appréhender l'exigence artistique et formuler une approche critique d'une proposition par la mise en relation directe avec un artiste, une œuvre, une pratique.

Avec l'opération « **Théâtre au Collège** », ils peuvent découvrir le théâtre et tous les métiers liés à l'activité du théâtre : **2 590 élèves de 4^{ème} ont ainsi abordé le théâtre en 2016-2017.**



De même dans le cadre de l'opération « **Arts visuels au Collège** », il s'agit de permettre des rencontres avec des artistes contemporains et leurs œuvres, et de valoriser par des actions de médiation une première approche des arts visuels.

En 2016-2017, 1 436 élèves de 4^{ème} et 3^{ème} ont pu bénéficier de cette sensibilisation à l'art contemporain.



Zoom sur les projets culturels de territoire

L'accès de tous à la culture s'appuie tout particulièrement sur les projets culturels de territoire (PCT) qui permettent une véritable irrigation culturelle du département. C'est ainsi que dans le prolongement du programme de mandature adopté le 25 mars 2016, des diagnostics de territoire ont été portés en 2017 par le biais de rencontres avec l'ensemble des Communautés de communes, et ce, dans l'objectif de construire un conventionnement Département et Communautés de communes.

La culture se veut également pilier fort de l'attractivité des territoires comme de leur développement.

- **Les musées : le patrimoine valorisé auprès du jeune public**

Dépositaires de collections emblématiques de l'histoire et de l'identité de l'Aveyron, les **musées** gérés par le Département contribuent également, par leur travail d'étude, de protection et de valorisation de ces collections, à faire connaître le patrimoine aveyronnais et à préparer sa transmission aux futures générations.

Une nouvelle exposition coproduite avec le service départemental d'archéologie a été inaugurée en 2016 à Montrozier : *Héros de pierre, stèles et statues de guerriers celtes du sanctuaire des Touriès*, tandis que l'exposition *Les Aveyronnais dans la Grande Guerre 1914-1918*, présentée à Salles-la-Source, était enrichie. Elle laissa place en 2017 à une nouvelle exposition coproduite avec Rodez Agglomération : *Des mains pour penser. « C'est ce que je fais qui m'apprend ce que je cherche » Pierre Soulages*.

Les musées ont reçu **17 200 visiteurs en 2016**. Avec des animations régulières, un programme spécifique pour le public familial lors des événements nationaux (Nuit des musées, Journées du patrimoine...) et des vacances scolaires, des jeux spécialement conçus pour faire découvrir aux enfants les expositions permanentes et temporaires, et **un large panel d'ateliers pédagogiques** (4 300 enfants accueillis en ateliers), les actions engagées témoignent d'une volonté forte d'ouvrir les musées au jeune public.



Photo Musées, Atelier autour «Héros de pierre, stèles et statues de guerriers celtes du sanctuaire des Touriès

L'étude, la protection et la valorisation du patrimoine archéologique aveyronnais

L'année 2016 aura été un bon cru pour le service départemental d'archéologie. Il s'agit déjà du septième exercice depuis sa création par notre collectivité en avril 2009 et l'obtention de son agrément auprès du Ministère de la Culture et de la Communication.

Chargé d'une manière générale d'étudier, sauvegarder et promouvoir notre riche patrimoine archéologique, le Service Départemental d'Archéologie a donc un rôle stratégique en conciliant devoir de mémoire, développement économique et attractivité de notre territoire.

En 2016, sept diagnostics d'archéologie préventive ont été réalisés sur des prescriptions des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC Occitanie).

Les deux premiers, en avril, ont concerné Rodez. Il s'agit de l'ancien couvent Bon Pasteur, rue Saint-Vincent (1 100 m²) et de l'ancien Collège Sainte-Marie, rue Bêteille (2 000 m²). Le premier a permis de retrouver quelques bribes de bâtiments médiévaux et du XIX^e s. Le deuxième a précisé la topographie antique de Rodez, avec la localisation, sous le tour de ville ouest, d'un probable fossé gaulois dans lequel un crâne humain portant des traces de découpes et de blessure (trophée) a été mis au jour.

Le troisième, en mai, a porté sur la réhabilitation de l'immeuble Marty nasses, place B. Lhez à Villefranche-de-Rouergue (636 m²). Il a été l'occasion d'évaluer l'évolution architecturale de bâtiments du XIII^e au XVII^e s. Le quatrième, en juin, rue de Roquefort à Millau (231 m²), a livré des vestiges d'occupation de l'âge du Cuivre (3500-2200 av. J.-C.).

Le cinquième, en septembre, s'est intéressé à la stratigraphie de deux pièces du château de Sévérac d'Aveyron dans le cadre de sa restauration (468 m²).

Le sixième diagnostic s'est attaché, à l'occasion de l'aménagement du parc éolien de **Hautes-Fages à Montagnol** (15 700 m²), à l'étude d'un secteur minier antique. Cette opération a livré



notamment les **vestiges d'un bâtiment gallo-romain** à proximité d'une tranchée d'extraction minière de cuivre argentifère, deux ou trois inhumations médiévales en coffre (VIII^e/IX^e s.) et des indices d'occupation de la fin de l'âge du Fer (II^e/I^{er} s. av. J.-C.).

Vestiges d'un bâtiment antique dans le district minier de Hautes-Fages à Montagnol

La septième et dernière opération a concerné la ZAC Millau Viaduc 2 sur le Causse rouge (88 396 m²). Sa réalisation a été confiée, fin novembre, par convention à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), en raison de sa concomitance avec la remise des rapports des chantiers précédents. Elle n'a finalement révélé aucun site.

Dans le domaine de la recherche programmée, indispensable pour la connaissance de nos origines et pour la formation continue de nos agents dans l'optique des agréments délivrés par l'État, deux importants dossiers ont continué d'être portés par notre service, grâce à un partenariat financier avec le Service Régional de l'Archéologie (DRAC).

Le premier concerne la fouille du **sanctuaire héroïque du Premier âge du Fer** (VIII^e-V^e s. av. J.-C.) des **Touriès** (Saint-Jean et Saint-Paul), déclaré d'intérêt scientifique majeur sur le plan européen par la Commission Interrégionale de Recherche Archéologique (CIRA). Un programme triennal (2015-2017) se poursuit sur ce site de référence désormais internationale pour les stèles et la statuaire celtique.



Vue des pierres dressées sur un tertre du sanctuaire protohistorique à stèles des Touriès, au cœur du cirque de Saint-Paul des Fonts

Le second concerne l'aide à la publication de l'église et son cimetière du haut Moyen Âge de La **Granède à Millau**, qui est un site de référence sur le plan régional. L'avancement du manuscrit s'est accompagné sur le terrain de sondages stratigraphiques dans le secteur de la porte du village fortifié afin d'en préciser l'évolution et l'organisation.



Système d'accès du site fortifié de La Granède à Millau. Au premier plan le rempart du haut Moyen Âge.

La valorisation de tous ces résultats est un volet important et indispensable de notre action dans le domaine de l'archéologie. Elle prend des formes variées : conférences dans et hors du département, expositions, communications lors de journées thématiques ou à l'occasion de colloques, informations sur site internet du Conseil départemental (aveyron.fr), des publications scientifiques et grand public, etc.

Les Journées Départementales d'Archéologie, co-organisées avec l'Association Pour la Sauvegarde du Patrimoine Archéologique Aveyronnais (ASPAA), sont un des points d'orgue de cette médiation auprès de nos concitoyens afin qu'ils découvrent et s'approprient leur patrimoine. La XXVIII^e édition a eu lieu au Causse Comtal, le 18 juin 2016.

L'édition annuelle des *Cahiers d'Archéologie Aveyronnaise* (n° 28) est également un des piliers de la politique de notre collectivité dans le domaine de l'archéologie. Elle participe activement à la diffusion de nos connaissances auprès d'un large public mais aussi à son indispensable pérennisation. Elle fait également connaître, bien au-delà de notre département, nos richesses patrimoniales et la politique que nous menons dans ce domaine, par un système d'échanges avec d'autres revues françaises et étrangères.

Enfin, en 2016 le Service Départemental d'Archéologie a collaboré à deux importantes expositions simultanées et complémentaires :

- « *Héros de pierre. Stèles et statues de guerriers celtes du sanctuaire des Touriès* » à l'Espace Archéologique Départemental de Montrozier, en partenariat avec la Conservation du Musée du Rouergue. À cette occasion, un film a été diligenté par notre collectivité, durant la campagne de fouille 2015 du site, afin de présenter l'organisation et la vie du chantier. Intitulé « *Voyage dans les archives du sol : la fouille archéologique du complexe à stèles des Touriès (Saint-Jean et Saint-Paul)* » et d'une durée de 12 minutes, ce film qui accompagne l'exposition est aujourd'hui en ligne sur notre site internet.
- « *Guerriers celtes du Midi. Stèles et sculptures du Premier âge du Fer* », organisée par le Musée Fenaille de Rodez, qui a exposé quelques-unes des pièces les plus remarquables du Sud de la France, contemporaines du site des Touriès.

Les solidarités territoriales – cadre de vie - environnement

Le développement durable au cœur des manifestations sportives proposées aux jeunes aveyronnais

Les grandes manifestations sportives prises en charge et organisées ou co-organisées par notre collectivité s'inscrivent volontairement et très concrètement dans une sensibilisation de grande échelle en faveur d'un développement durable.

Ainsi, Le Cross scolaire du Conseil départemental et les Raids scolaires des collèges et des lycées ont permis de développer un ensemble d'actions éducatives fondées prioritairement sur la citoyenneté à travers le respect des autres et de l'environnement

Au cours de ces grandes manifestations cela s'est traduit par des aménagements techniques et matériels, par des informations ou des consignes fortement incitatifs pour conduire les jeunes aveyronnais à des comportements Eco citoyens. Une prise de conscience collective et une mise en œuvre de moyens adaptés ont permis de limiter l'impact environnemental de ces grands rassemblements (mutualisation de transports, respect des sites, tri sélectif, ...).

Des comportements solidaires ont par ailleurs été recherchés dans ce contexte d'épreuves sportives. Cela s'est traduit par l'intégration de personnes en situation de handicap, par des aménagements favorables à la valorisation de l'effort de groupe et de la mixité, ...

Portées par notre collectivité ces actions phares en faveur des scolaires, ont été renforcées par un ensemble de partenariats établis avec le mouvement sportif, toujours axés sur des perspectives éducatives attachées à un développement durable.

Chaque année, cet ensemble d'actions concerne environ 15 000 jeunes aveyronnais.



Descente de la Dourbie Raids 2016



Cross scolaire



Les solidarités territoriales – cadre de vie - environnement

Le Conseil départemental des jeunes et la citoyenneté

Après deux ans de mandature, le Conseil départemental des jeunes 2015-2017 a remis ses travaux à l'Assemblée départementale le 29 mai 2017 en présence de la Direction départementale des services de l'Education nationale et de la Direction diocésaine de l'Enseignement catholique, partenaires de cette action pédagogique à vocation citoyenne en faveur des collégiens.

Les 42 conseillers départementaux juniors issus des 42 collèges du département (21 collèges publics et 21 collèges privés) ont réalisé 4 projets axés sur l'éveil à la citoyenneté, la cohésion sociale et la solidarité. 13 journées de réunions et un séjour à Paris à la découverte du Sénat et de l'Assemblée nationale ont conduit les jeunes aux 4 actions suivantes :

- Attribution de nouveaux outils de vote (affiches, urnes de vote, règle d'émargement...) aux 42 collèges afin de sensibiliser les collégiens à l'élection du Conseil départemental des jeunes et plus généralement à leur future responsabilité civique.
- Création artistique d'une fresque de peinture de type Street Art sur le thème de la liberté d'expression intitulée « La voix de tous » accrochée à l'accueil de l'hémicycle du Conseil départemental.
- Rencontres solidaires avec les enfants du Centre départemental des déficients sensoriels et création commune d'une animation artistique à partir d'une initiation au clown de théâtre.
- Création d'une pièce de théâtre civique sur le thème du vivre ensemble et de la prévention du harcèlement à l'école ; représentation de la pièce, et débat avec les collégiens de classe de 5^{ème} du collège public Jean Moulin à Rodez.



Les solidarités territoriales – cadre de vie - environnement

Les infrastructures au service de l'attractivité avec la mise en place de circulations douces : chantier de réfection de la RD 19 axe Lous – Sainte Eulalie d'Olt

Dans le cadre de la modernisation du réseau routier secondaire, le Département a décidé d'aménager la route départementale n° 19. Pour la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac, l'annonce du projet a permis d'imaginer de boucler par une circulation douce le tour du Lac de Castelnau. Le Département a donc proposé d'inscrire la conception de cette circulation douce à son étude d'aménagement.

Cette portion de RD19 est la seule section de voie revêtue existante pour effectuer le tour du lac. Insérée entre le Lot et un talus important, elle n'offre pas assez d'emprise pour créer une véritable piste cyclable en site propre. Le Conseil départemental a alors choisi de stabiliser l'ensemble de la voie et de travailler sur les aspects visuels des matériaux (granulats de différentes couleurs, bande de résine colorée) pour démarquer les voies.

Cette piste ainsi matérialisée offre un site de promenade à tous les publics, les piétons peuvent emprunter cette voie qui longe le Lot pour se rendre à pied à l'aire de loisirs du Pont de Lous (aire de pique-nique, embarcadère) et les amateurs de vélos peuvent effectuer une boucle complète en sécurité.

La réfection de la voie a également permis de mettre en valeur le paysage en vis-à-vis avec Sainte-Eulalie d'Olt, classée Plus Beau Village de France : lignes de télécommunication enterrées, talus engazonnés et plantés avec des espèces locales fournies par la pépinière du Conseil départemental, glissières en bois sur les portions en co-visibilité avec les bâtiments historiques de Sainte-Eulalie, mise en valeur d'un bâtiment de caractère (mur en pierres et palissade en bois au droit du bâtiment).

Cette voie hors circulation automobile a été financée par la communauté de communes à l'origine du projet, mais a été intégrée



dans les travaux du Conseil départemental bénéficiant ainsi des prix chantiers et de la surveillance des travaux de la Direction des Routes.

Le Département, une collectivité exemplaire

L'amélioration des performances énergétiques du patrimoine bâti

Depuis 2012, le Conseil départemental a lancé l'analyse énergétique de bâtiment via notamment la réalisation de Diagnostic de Performance Energétique (DPE) de l'ensemble du patrimoine départemental et des collèges. Les bâtiments les plus significatifs ont également fait l'objet d'un audit énergétique plus approfondi présentant notamment des préconisations d'amélioration du bâti. Cette première phase de diagnostic a été finalisée en septembre 2013. Les services de la Direction du Patrimoine Départemental et des Collèges ont alors étudié la faisabilité technico-financière des actions pour les hiérarchiser.

En 2016, les travaux ci-dessous ont été réalisés :

- Centre Administratif Foch à Rodez : Rénovation de la chaufferie avec mise aux normes du local,
- Immeuble rue Eugène Viala à Rodez : Installation de robinets thermostatiques,
- Centre Culturel Archives Départementales à Rodez : Remplacement des luminaires par systèmes d'éclairage à LED,
- Centre Technique à Flavin : Remplacement des luminaires des circulations et sanitaires par systèmes d'éclairage à LED,
- Centre d'Exploitation de Saint Chély d'Aubrac : Remplacement de la toiture fibro ciment en couverture bac acier double peau isolée,
- Centre d'Exploitation d'Estaing : Remplacement de menuiseries,
- Centre d'Exploitation de Brommat : Remplacement d'un ensemble vitré,
- Centre d'Exploitation de Bozouls : Remplacement de l'ensemble des menuiseries,
- Centre d'Exploitation de Laguiole : Réhabilitation du site (menuiseries, doublage, chaudière FOD),
- Collège Fabre de Rodez : Remplacement des menuiseries extérieures et isolation extérieure du bâtiment « Primaire »,
- Collège de Saint Amans des Côtes : Remplacement des menuiseries bâtiment logement,
- Collège de Marcillac : Remplacement des fenêtres,
- Ensemble des collèges publics : Remplacement des luminaires par systèmes d'éclairage à LED (1 440 pavés),
- Immeuble Paraire : Remplacement des menuiseries extérieures,
- Centre Médico-Social de Saint Affrique : Remplacement des luminaires par systèmes d'éclairage à LED.

Par ailleurs, afin de réduire encore les consommations énergétiques du patrimoine départemental, les opérations de rénovation et de réhabilitation de locaux font l'objet d'une attention particulière dans le choix du matériel et/ou du procédé. En effet, pour exemple, en matière d'éclairage de locaux :

- Des luminaires à lampes basse consommation sont installés dans la mesure où leur emploi est techniquement possible : locaux à éclairage « permanent »,

- Des « gestionnaires » d'éclairage (détecteurs de présence, programmeurs) sont mis en place pour adapter l'éclairage des locaux à usage « non permanent » en fonction de l'occupation mais aussi en fonction de l'éclairage naturel,
- L'utilisation des nouvelles technologies d'éclairage (par exemple lampes LED) est expérimentée afin de vérifier les données des constructeurs pour éventuellement proposer leur mise en œuvre.

Enfin, une campagne interne de sensibilisation aux économies d'énergie a été mise en place en 2014. 230 agents ont été sensibilisés aux cours de réunions présentant les écogestes à réaliser au bureau comme à la maison. Un guide des écogestes a été réalisé et publié en interne.

zoom *sur la valorisation des certificats d'économie d'énergie*

Les opérations d'économies d'énergies financées par le Conseil départemental sont éligibles aux certificats d'économies d'énergie (CEE).

Les dossiers ont été déposés via notre partenariat avec le Syndicat intercommunal d'électricité du département de l'Aveyron (SIEDA).

Depuis 2012, 37 532 429 kwhcumacs ont été déposés à la vente, soit une valorisation financière de **77 612,10 €** dont **33 560,96 €** au titre de l'année 2016

Le Département, une collectivité exemplaire

L'accessibilité des locaux

Sur la base du diagnostic accessibilité du patrimoine départemental réalisé en 2012, le programme de mise en accessibilité des locaux a été poursuivi en 2016 par la réalisation des opérations ci-dessous :

- Centre Culturel Archives Départementales à Rodez : mise en accessibilité des locaux dans le cadre des travaux de réfection des sols
- Collège Fabre de Rodez : aménagement du bâtiment « Primaire » avec mise en place d'une plateforme élévatrice accès intérieur et extérieur

A noter que dans le cadre de la mise en accessibilité des établissements recevant du public (loi du 11 février 2005), une mise à jour du diagnostic accessibilité a été réalisée durant l'été 2015 et l'Agenda d'Accessibilité Programmé (« AdAP ») du patrimoine départemental a été validé par les services de l'Etat en septembre 2016 afin de poursuivre la mise en accessibilité selon un calendrier de travaux s'étalant sur 9 ans soit de 2016 à 2025.

Le Département, une collectivité exemplaire

Les énergies renouvelables dans le patrimoine départemental

Lors d'une opération de rénovation du système de production de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire, l'utilisation éventuelle des énergies renouvelables est systématiquement étudiée.

L'énergie photovoltaïque

Une étude de faisabilité relative à la mise en œuvre d'équipement photovoltaïque sur les bâtiments du Conseil départemental a été réalisée en 2013.

Le Centre d'exploitation de Villefranche-de-Rouergue, dans ce cadre, a été équipé de 238 m² de panneaux photovoltaïques ; l'installation est en service depuis octobre 2015 et a permis de générer une recette issue de la vente d'électricité en 2016 de 5 374,15 €.

Neuf sites supplémentaires ont été ciblés et une étude va être lancée pour éventuellement les équiper ; dans le cadre des travaux de réhabilitation du Parc Départemental de Bel-Air, 195 m² de panneaux photovoltaïques vont être installés.

Les réseaux de chaleur

Le Conseil départemental de l'Aveyron est gestionnaire du réseau de chaleur Sarrus et deux de ses collèges (Collèges de Cransac et Decazeville) sont raccordés à un réseau de chaleur communal. Par ailleurs, le Conseil départemental participe aux études préliminaires de 8 projets de réseaux portés par des communes ou communautés de communes dont celui de la Commune de Saint-Affrique pour lequel le Département envisage de raccorder la cité scolaire à partir de l'automne 2019.

Le bois énergie

Quatre sites sont déjà équipés et chauffés grâce au bois énergie (Centre Technique Départemental à Flavin, Collèges de Pont-de-Salars, Naucelle et Réquista) ainsi que le réseau de chaleur Sarrus à Rodez.

Valorisation du bois d'élagage

Le marché pour la production de plaquettes de chauffage issues de l'élagage des routes départementales et alimentant la chaudière bois du centre technique départemental à Flavin et la chaufferie du réseau de chaleur Sarrus à Rodez a été reconduit en 2015. Le volume valorisé ainsi est de l'ordre de 1 000 m³ environ par hiver. Les prescriptions techniques exigées pour l'élaboration des plaquettes ont été ajustées afin d'obtenir un combustible optimum et adapté aux chaufferies (calibrage, humidité...).



Le Département, une collectivité exemplaire

Les archives départementales dématérialisent

La Direction des Archives départementales de l'Aveyron a vocation à conserver des documents dont les plus anciens appartiennent à la période du Moyen Âge central (XI^e-XIII^e siècles) et les plus récents aux premières années du XXI^e siècle. La consultation de ces documents bien souvent uniques a pour corollaire une importante demande de reproduction de la part du public, surtout quand celle-ci est facilitée par les techniques modernes non nuisibles pour les originaux (numérisation). Cette demande génère une consommation tant de produits chimiques (cartouches d'impression) que de papier.

Pour ce qui est des documents contemporains produits par les administrations œuvrant dans le ressort de l'Aveyron, un archivage raisonné aboutit à ne conserver que les documents utiles, définis comme tels par les normes ministérielles, afin que chaque dossier soit traité avec la même méthodologie sur tout le territoire national. Cela permet également une meilleure gestion des espaces de magasins. En conséquence, beaucoup d'éliminations de documents ont lieu régulièrement. Par exemple, en 2016, notre direction a éliminé 7,7 tonnes de documents. Ce tonnage a pu être largement recyclé par sous-traitance avec l'entreprise retenue pour la collecte des papiers inutiles ou périmés.

Les Archives départementales sont de par les volumes de papiers conservés et éliminés, très concernées par la gestion des déchets et la réduction de l'emploi du papier.

Actions actuelles

Les Archives départementales de l'Aveyron sont dotées, depuis le 31 janvier 2013, d'un site internet qui permet une consultation dématérialisée des documents d'archives. Les résultats des mises en ligne successives ont été :

- d'une part la cessation des reproductions papier pour l'état civil ainsi que la copie des fichiers sur cédéroms ;
- d'autre part une baisse de plus de 40 % de la fréquentation physique de la salle de lecture, soit une diminution des déplacements du public et donc des dépenses d'énergie liées à ces déplacements.

L'objectif reste de développer la mise en ligne des données numérisées.

L'Assemblée Départementale a naguère approuvé un plan pluriannuel sur la période 2014-2018. Dans ce cadre, trois projets de numérisation ont été menés à bien (registres matricules militaires des classes 1887 à 1921 ; nouvelles tranches de l'état civil ; cadastre) et trois restent en cours (listes nominatives des recensements de population ; tables de successions et absences de l'Enregistrement, suite des minutes notariales). En outre, un partenariat avec le Centre régional des lettres Midi-Pyrénées a permis depuis 2012 la dématérialisation de divers titres de la presse locale. Deux opérations se sont achevées en 2013 et 2015 (*Le Narrateur* et le *Journal de l'Aveyron*), une troisième le sera en 2018 (*Le Bulletin d'Espalion*).

A ce jour 6,5 % des collections sont dématérialisés et nous envisageons d'avoir dépassé les 10 % à l'issue du plan 2014-2018.

D'autre part, les Archives départementales ont intégré dans le marché public 2015-2019 sur la restauration des documents, de nouveaux critères d'analyses des offres octroyant des points supplémentaires aux entreprises qui embauchent des personnes en situation d'insertion et qui respectent des chartes environnementales pour l'utilisation de produits nécessaires à la restauration (encre couleur, colle...).

La Direction des Archives départementales s'engage, lors de consultation d'entreprises pour des achats isolés, à être attentive aux achats écoresponsables et l'indique dans sa lettre de consultation conformément au rapport Brundtland.

Le Département, une collectivité exemplaire

L'optimisation de la gestion des déchets

- **La mise en place de la collecte séparée des déchets de papiers**

Le Conseil départemental s'est engagé en 2016, dans le cadre de son Plan climat énergie Territorial, dans une démarche d'optimisation de la gestion de ses déchets.

Un premier état des lieux a été réalisé par la Direction de l'Environnement en lien avec l'ensemble des services techniques et administratifs.

Partant du constat que 70 % des déchets générés par l'activité tertiaire sont des papiers et cartons, c'est sur ce premier levier d'action que notre collectivité a souhaité travailler.

La mise en place de cette collecte séparée des déchets de papiers répond à un triple enjeu :

- Règlementaire, répondre à l'obligation du décret 2016-288 du 10 mars 2016 nous obligeant à trier à la source nos déchets papiers afin de favoriser leur réutilisation et leur recyclage, à compter du 1er juillet 2016 pour les sites regroupant plus de 100 personnes ;
- Economique : faire des économies pour notre collectivité en matière de paiement de la redevance spéciale, la collecte des déchets de papiers étant gratuite.
- Environnemental : augmenter le recyclage de nos déchets, valoriser tous nos déchets papiers (le papier broyé, déchiqueté est recyclé), limiter les émissions de gaz à effet de serre, limiter la consommation de matières premières (le papier est recyclable au moins 5 fois).

Sur le territoire de l'agglomération ruthénoise, un partenariat a pu être mis en place avec Rodez

Zoom *sur un premier bilan*

Au terme d'une année de fonctionnement opérationnel, le bilan de la mise en place de ces collectes en partenariat avec Rodez Agglomération répond aux objectifs de départ avec une réelle exemplarité de notre collectivité, une économie de près de **3 400 €** sur la redevance spéciale et un peu plus de 17 000 kg de papier recyclé (l'équivalent de 192 arbres).

Agglomération qui y a vu l'opportunité de mettre en place une nouvelle collecte destinée aux professionnels gros producteurs de papiers et cartons.

Sur le territoire du Centre technique situé sur la commune de Flavin, la collecte séparée de papier a été mise en place cette année en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Salars, qui assure la collecte des déchets.

Au-delà des questions logistiques traitées avec l'agglomération et la Communauté de communes (volume et localisation des contenants spécifiques), cette action a surtout nécessité un important travail de concertation en interne. Il s'agissait en effet :

- de réorganiser le tri dans les services avec la mise en place d'un schéma de collecte pratique et acceptable par l'ensemble du personnel notamment pour le personnel de ménage (optimisation des contenants et mise en place de nouvelles consignes de tri) ;

- de sensibiliser les agents aux enjeux et à l'importance de la collecte séparée pour le recyclage des papiers et cartons (mise en place d'outils de communication, affiches d'information, réunions d'information par service...).

zoom *sur des pratiques de consommations écoresponsables*

Au-delà de la gestion des déchets, une approche en amont a été engagée depuis plusieurs années sur la réduction de la consommation de papiers à travers notamment la dématérialisation de procédures de traitement de l'information (consultations d'appels d'offres, gestion des rapports et délibérations, Bulletins officiels du Département...) ainsi que la généralisation de l'impression en mode recto/verso grâce au renouvellement des moyens d'impression.

A noter également que le service imprimerie du Conseil départemental est labellisé Imprim'Vert depuis 2008 et que le Conseil départemental achète uniquement du papier portant l'écolabel européen ou du papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement.

• La collecte et le recyclage des piles

Le Conseil départemental a mis en place un partenariat avec **SCRELEC** pour la collecte et le recyclage des piles.

SCRELEC est un éco-organisme à but non lucratif agréé par les pouvoirs publics dont la double mission est de prendre en charge les piles et les petites batteries usagées et de sensibiliser les citoyens à la collecte sélective de ces déchets.

Recycler les piles, c'est :

- éviter le gaspillage des ressources naturelles ; les piles sont en effet fabriquées à partir de ressources non renouvelables, qu'il convient de préserver en limitant leur extraction ;
- revaloriser des alliages et métaux (acier, ferromanganèse) qui sont utilisés dans de nombreuses industries ; 10 piles permettent de fabriquer une nouvelle fourchette en inox ;
- éviter de disperser dans la nature des substances polluantes ; les piles contiennent des métaux lourds, toxiques et dangereux pour l'environnement ; elles représentent un risque de pollution potentielle pour le milieu (air, sol, eau) si elles sont mises dans les sacs noirs.



De plus, l'éco-organisme SCRELEC travaille en partenariat avec la SNAM, une entreprise localisée à Viviez. Cette entreprise aveyronnaise qui emploie une centaine de personnes est le leader européen du traitement des accumulateurs notamment automobiles (batteries des véhicules hybrides et électriques). Cela permet de pérenniser des activités locales en créant et maintenant des emplois et de la valeur ajoutée sur notre territoire.

- **La collecte et le recyclage des consommables informatiques**



Concernant les **consommables informatiques**, un contrat de reprise est signé avec CONIBI pour les cartouches d'imprimante et les autres consommables d'impression. La prestation de collecte et de valorisation des consommables usagés est financée par les constructeurs pour toutes les cartouches d'imprimante.

- **La valorisation du matériel et des équipements réformés**

Dans le cadre de la limitation des déchets produits par l'activité du Conseil départemental, au-delà des actions menées sur les déchets « classiques » (ordures ménagères, papier, déchets verts, encombrants, recyclables...), le Conseil départemental met en vente aux enchères via un commissaire ou via un site internet de vente spécialisé (Agorastore) le parc mobilier et les équipements (imprimantes, photocopieur...) dont la collectivité n'a plus l'utilité mais qui pourraient encore être réutilisés par un tiers.

Cette action permet de limiter les déchets et de proposer à des tiers des équipements et du mobilier en « état de marche » ; tout en valorisant financièrement cette démarche.

EXTRAIT

du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture

012-221200017-20180129-31781-DE-1-1

Reçu le 02/02/18

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 janvier 2018 à 10h10 à l'Hôtel du Département.

42 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Stéphanie BAYOL à Monsieur Eric CANTOURNET, Madame Annie BEL à Monsieur Christophe LABORIE, Madame Anne GABEN-TOUTANT à Monsieur Bertrand CAVALERIE, Monsieur Jean-Dominique GONZALES à Madame Sarah VIDAL.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD

Secrétaire de séance : André AT

Rapporteur : Madame Danièle VERGONNIER

3 - Approbation de nouveaux dispositifs départementaux dans le cadre "d'AGIR POUR NOS TERRITOIRES" destiné aux intercommunalités

Commission de l'habitat

Commission des politiques territoriales

CONSIDERANT la réunion des Assises Territoriales du 18 décembre 2017 à l'initiative du Conseil départemental et à l'appui de laquelle ont été présentés les contours de la politique que le Département entendait développer au bénéfice des collectivités et assise sur 3 leviers :

- la mobilisation d'une ingénierie territoriale (Aveyron Ingénierie, Aveyron Culture, Mission d'Appui Attractivité Territoriale, Cellule Marketing du Territoire et Accueil de nouvelles populations,...) d'ores et déjà effective,

- la relecture des programmes départementaux à intervenir à l'appui de l'examen du Budget Primitif 2018,

- la création sans attendre de nouveaux dispositifs.

CONSIDERANT que les élus ont été convoqués le 16 janvier 2018 pour la réunion du Conseil départemental prévue le 29 janvier 2018 et que les rapports leur ont été adressés le 16 janvier 2018 ;

CONSIDERANT l'avis favorable des commissions des Politiques territoriales et de l'Habitat lors de leur réunion des 25 et 26 janvier 2018 ;

APPROUVE les 5 nouveaux dispositifs suivants, ayant vocation à alimenter le conventionnement qui sera prochainement proposé aux intercommunalités.

L'HABITAT (programme expérimental)

Les échanges intervenus avec les intercommunalités ont mis en exergue l'enjeu associé à la reconquête du bâti en centre bourg : îlots délabrés, vacance, logements inadaptés aux aspirations contemporaines... comptent parmi les maux exprimés.

En écho à ces problématiques, et dans le champ restreint autorisé par la loi NOTRE qui cantonne nos interventions aux seules collectivités, communes et groupements de communes, il est proposé un dispositif expérimental au fin d'accompagnement :

- des études, expertises et frais liés à des prestations de conciliation
- d'acquisitions-réhabilitation de bâtis et/ou d'îlots délabrés ou insalubres
- d'aménagement (création ou réhabilitation) de logements locatifs de qualité en centre-bourg

Ces modalités sont complémentaires à la mobilisation des services départementaux (intégrant les services associés) qui pourront être mobilisés en première lecture pour appréhender les différentes composantes d'un projet de requalification urbaine et/ou d'aménagement d'un logement locatif.

Si les communes comptent parmi les bénéficiaires, le partenariat financier de la collectivité départementale sera conditionné à une approche concertée et partagée de l'offre à l'échelle intercommunale et à une signature préalable de la convention.

Les modalités d'interventions associées à chaque nature d'opération figurent dans la fiche programme ci-annexée.

LES ESPACES DE TÉLÉTRAVAIL, COWORKING ET TIERS LIEUX :

Les intercommunalités ont également identifié la nécessité de diversifier leur tissu économique local en accueillant de nouvelles activités mais également de capitaliser sur les nouvelles façons de travailler pour favoriser le maintien de population sur leur territoire.

D'une manière générale, les tiers lieux, et plus particulièrement les espaces de co-working et de télétravail sont une manière innovante de répondre simultanément à ces deux objectifs en permettant d'accueillir des activités liées au secteur numérique, au conseil et globalement toutes les activités de prestations intellectuelles ne nécessitant qu'un ordinateur pour travailler.

Aussi, et considérant que les espaces de co-working et de télétravail sont des facteurs d'attractivité de nos territoires en participant à :

- fixer sur le territoire des porteurs de projet cherchant à développer une activité ou à travailler à distance de leur employeur
- attirer sur le territoire des créateurs d'entreprise ou des télétravailleurs
- répondre à la problématique de l'emploi du conjoint
- augmenter la créativité sur nos territoires en favorisant les collaborations entre créateurs
- répondre aux problématiques de mobilité domicile-travail posées aux Aveyronnais et aux futurs Aveyronnais
- réduire l'impact des trajets domicile travail sur l'environnement

Le Conseil départemental souhaite, en partenariat avec les communautés de communes, participer au développement de ces espaces.

L'Intervention du Conseil Départemental pourra revêtir plusieurs composantes :

- la réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité
- un partenariat financier pour l'aménagement des locaux dont les collectivités sont propriétaires
- la mise en réseau, l'animation, la promotion et la coordination de ces espaces à l'échelle départementale.

Au-delà, et dans le cadre de la réflexion sur l'administration de demain, le Conseil départemental réfléchira aux modalités selon lesquelles des agents du Département pourront télétravailler dans un espace de co-working ou de télétravail.

L'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS :

Pour relever le défi de la reconquête démographique, le Conseil départemental de l'Aveyron souhaite également développer au niveau départemental mais aussi dans chaque intercommunalité des actions ambitieuses pour déclencher, faciliter et multiplier les installations réussies de nouvelles populations en Aveyron.

Pour cela, le Département souhaite d'une part développer un programme d'actions dont il assurera la maîtrise d'ouvrage et d'autre part nouer des partenariats financiers avec les intercommunalités qui souhaiteront se mobiliser et investir dans ce domaine.

Deux grands axes guideront l'action de notre collectivité :

Tout d'abord, favoriser le rapprochement entre offres et demandes d'emploi. Beaucoup d'entreprises aveyronnaises peinent aujourd'hui à recruter car le département n'est pas en capacité de fournir ou d'attirer les compétences dont elles ont besoin.

Le Conseil départemental se propose ainsi d'accompagner plus fortement les employeurs et les intercommunalités dans la recherche de profils et de compétences non présentes sur le territoire sur des métiers et secteurs en tension. Cela passera en particulier par l'évolution de la campagne de communication « l'Aveyron recrute » vers un véritable dispositif de recrutement de compétences manquantes.

La création d'une plateforme Internet visant à faciliter le recrutement des entreprises, améliorer le repérage de candidats intéressants et à promouvoir l'offre de nos territoires est également inscrit dans les projets 2018.

Ces projets expérimentaux devront évidemment être menés en partenariat étroit avec les entreprises qui recrutent, les Chambres Consulaires, l'Etat et la Région Occitanie.

Le deuxième axe sera de favoriser la mise en œuvre de véritables stratégies d'accueil de nouvelles populations sur les territoires. Le Conseil départemental se propose donc d'accompagner financièrement mais aussi via de l'ingénierie, les intercommunalités qui souhaiteront développer des actions de promotion des opportunités d'installation, des actions de prospection de nouveaux arrivants ou encore des actions visant à améliorer l'accueil de nouvelles populations.

LE MAINTIEN ET LE RETOUR DES JEUNES DIPLÔMÉS EN AVEYRON

Nombre d'intercommunalités ont fait le constat comme le Département que le territoire Aveyronnais restait très peu attractif pour les jeunes populations. En effet nombreux sont les jeunes natifs du territoire à se diriger vers les métropoles pour effectuer leurs études supérieures sans jamais identifier l'Aveyron comme un territoire où ils pourraient revenir pour y vivre et y travailler. Nombreux sont également les jeunes diplômés formés en Aveyron qui quittent le département après l'obtention de leur diplôme alors que des opportunités d'emploi sont disponibles pour eux sur le territoire.

Le Conseil départemental souhaite ainsi bâtir un dispositif visant à favoriser le maintien et le retour des jeunes diplômés en Aveyron pour répondre aux problématiques de recrutement des entreprises et plus globalement à l'accélération du vieillissement de la population en Aveyron.

Le Conseil départemental se propose de piloter ce dispositif « Jeunes Diplômés » en collaboration avec les organismes de formation supérieure de l'Aveyron, les entreprises qui recrutent et les intercommunalités. Ce dispositif se focalisera dans un premier temps sur les jeunes diplômés âgés de 20 à 30 ans ayant été formés au moins pour partie en Aveyron, ayant un niveau d'étude de Bac +2 à Bac +5, qui répondent à des besoins de recrutement des entreprises aveyronnaises ou qui souhaitent créer leur activité.

Le Conseil départemental entend ainsi mener tout type d'actions visant à :

- animer le réseau des partenaires compétents sur cette thématique afin de partager les ambitions et co-construire un plan d'actions,
- favoriser la connaissance des jeunes diplômés des opportunités d'emploi et de création d'activité qu'offre le territoire,
- favoriser le lien entreprises / étudiants pour aider les jeunes diplômés à construire un réseau professionnel,
- favoriser le sentiment d'appartenance à la communauté aveyronnaise et améliorer l'accueil des jeunes diplômés par le territoire,
- encourager les stages en entreprise et l'alternance, première marche vers l'emploi et la découverte des opportunités professionnelles pour les jeunes diplômés,
- pérenniser le contact entre le Département et les étudiants formés en Aveyron,

PARTENARIAT AU BENEFICE DES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Enfin, le Département entend amplifier son partenariat au bénéfice des projets d'intérêt communautaire ou supra communaux qu'il s'agisse des structures d'accueil petite enfance, de la création/extension de groupes scolaires, de projets de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, d'équipements culturels et complexes sportifs mais également de Maisons de Services au Public. Bien entendu, toute autre nature d'infrastructure pourra être appréhendée en considérant l'intérêt et ou l'envergure départementale de l'équipement.

Les crédits correspondants seront imputés sur un nouveau programme « AGIR POUR NOS TERRITOIRES Equipements structurants d'intérêt communautaire »

La simplicité qui a prévalu à l'écriture des nouveaux dispositifs se traduira également par de la souplesse et par des modalités qui privilégieront la culture du projet à celle du dossier : il s'agira d'appréhender la pertinence du projet dans son environnement territorial et administratif. Le partenariat au bénéfice de certains projets pourra en conséquence s'exprimer indépendamment de la maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale, cette dernière restant néanmoins à privilégier. Dans l'hypothèse d'une maîtrise d'ouvrage communale sur un projet de portée territoriale, un fonds de concours communautaire sera requis pour escompter une aide départementale.

APPROUVE les modalités associées à chaque nature d'opération figurant dans les fiches programmes annexées.

DECIDE que l'ensemble des dispositions seront mises en œuvre à la date de l'accomplissement des formalités visant à rendre la présente délibération exécutoire.

DECIDE que les dossiers complets à la date de publication de la présente délibération seront traités selon les anciens dispositifs et qu'il en sera de même pour les quelques dossiers dont le partenariat financier avait été phasé en plusieurs tranches, de manière à ne pas déstabiliser les projets.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 46
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Absents excusés : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental

Jean-François GALLIARD

AGIR POUR NOS TERRITOIRES

PROGRAMME EXPERIMENTAL EN FAVEUR DE L'HABITAT

Contexte :

L'attractivité d'un territoire est étroitement liée à son environnement. Les centres-bourgs y contribuent tout particulièrement.

C'est pourquoi la place et le rôle des centres-bourgs doivent être appréhendés à leur juste mesure, intégrant les fonctions qui sont les leurs ainsi que les complémentarités à l'échelle intercommunale lorsque les polarités sont multiples.

Force est en effet de constater que les caractéristiques de certains centres ne participent pas à véhiculer une image positive, préalable à l'installation et gage d'attractivité : dégradation du bâti, vacance, logements parfois inadaptés aux aspirations contemporaines, disparitions des commerces et services...

Dans ce panorama, la question du bâti délabré occupe une place prépondérante et appelle des réponses pouvant couvrir des réalités très différentes présentées dans le programme expérimental détaillé ci-après.

Dispositifs mobilisables et modalités d'intervention :

Bénéficiaires :

Communes de moins de 5000 habitants et communautés de communes pour des opérations situées sur des communes de moins de 5000 habitants.

Mobilisation d'une ingénierie de projets :

Les services du Département et ses structures associées (Aveyron Ingénierie notamment) pourront être mobilisés afin d'appréhender en 1^{ère} lecture les différentes composantes d'une opération de requalification urbaine à l'échelle d'une unité bâtie ou d'un îlot, y compris pour la définition d'un périmètre prioritaire d'intervention.

Accompagnement financier des études, expertises et frais liés à des prestations de conciliation :

Partenariat financier en faveur des diagnostics, expertises, études techniques et de faisabilité nécessaires pour appréhender plus en détail la faisabilité d'un projet et ses conditions de réalisation.

Dépense subventionnable : 25 000 € HT

Taux d'intervention maximum : 50 %

94

<p>Accompagnement financier des missions de négociation/conciliation engagés par la collectivité afin de procéder à l'acquisition de biens immobiliers délabrés en vue de leur démolition ou réhabilitation.</p> <p>Accompagnement financier pour les démarches préalables à la passation de baux à réhabilitation avec des particuliers.</p>	
<p>Acquisition-réhabilitation de bâtis et/ou d'îlots dégradés ou insalubres :</p>	
<p>Partenariat financier afin d'accompagner la prise en charge des coûts afférents à l'acquisition d'unités bâties ou d'îlots, les travaux et mesures conservatoires, ou leur démolition en vue de la réalisation d'un programme de logements dans un espace aggloméré ou la création, valorisation d'un espace public</p>	<p>Taux d'intervention maximum : 50 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 240 000 € HT</p> <p>Les acquisitions au seul fin de</p> <ul style="list-style-type: none"> • réserves foncières • cession à un promoteur privé ne sont pas éligibles. <p>Pour les acquisitions : l'estimation des domaines devra être produite lorsqu'elle s'impose à la collectivité</p> <p>Pour les travaux de démolition : ils devront être réalisés par des entreprises habilitées et dans le respect des obligations légales.</p>

<p>Aménagement de logements locatifs : Création ou rénovation de logements qualitatifs* en termes d'économie d'énergie et de confort, T2 minimum à vocation locative permanente dans le cadre d'une réhabilitation ou de la transformation d'un bâtiment (changement de destination) dans un espace aggloméré.</p>	
<p>1) Création de logements locatifs dans du bâti existant</p>	<p>Taux d'intervention maximum : 30 %.</p> <p>Dépenses plafonnées à 1 800 € HT/m² par logement (honoraires et travaux compris).</p>
<p>2) Réhabilitation de logements locatifs</p>	<p>Taux d'intervention maximum : 30 %.</p> <p>Dépenses plafonnées à 900 € HT/m² (honoraires et travaux compris).</p> <p>Dans le cas de seuls travaux d'amélioration énergétique, l'instruction se fera au cas par cas en tenant compte de l'état global du logement.</p>
<p>Réhabilitation de logements locatifs dans le cadre de baux à réhabilitation d'une durée minimale de 12 ans avec des particuliers.</p>	<p>Taux d'intervention maximum : 30 %</p> <p>Dépenses plafonnées à 900 € HT/m² (honoraires et travaux compris).</p> <p>Dans le cas de seuls travaux d'amélioration énergétique, l'instruction se fera au cas par cas en tenant compte de l'état global du logement.</p>

3) Travaux annexes participant à la valorisation et à l'attractivité du logement (aménagement extérieurs, création d'un garage, terrasse, jardins partagés...)	Taux d'intervention maximum : 30 %. Dépenses plafonnées à 15 000 € HT.
--	---

Principes généraux pour l'aménagement de logements locatifs :

Le partenariat financier de la collectivité départementale est conditionné à la signature préalable de la convention « Agir pour nos territoires » qui sera proposée aux intercommunalités.

De ce fait, pour toute demande l'avis de l'intercommunalité sur la cohérence d'ensemble de l'offre locative sera requis.

Par ailleurs, l'opportunité du projet devra être démontrée lorsqu'il s'agit de mettre sur le marché un ou plusieurs nouveau(x) logement(s). A cet effet, l'offre locative à l'échelle de la collectivité et l'état des locations devront être produits. La Mission d'Appui Attractivité Territoriale et les services associés du Département (Aveyron Ingénierie) accompagneront cette réflexion qui portera sur la durée de la convention.

La création ou la réhabilitation d'un nombre de logements supérieur à 2 devra être dûment justifiée.

*Critères qualitatifs :

L'éligibilité des travaux ayant vocation à améliorer la performance énergétique d'un logement sera conditionnée à la production d'une étude thermique.

Pour répondre aux aspirations contemporaines d'une population en quête de confort, tant d'un point de vue fonctionnel qu'en matière de consommation énergétique, le recours à un maître d'œuvre qualifié selon la nature des travaux envisagés (architecte et/ou bureau d'étude) pourra être une condition de recevabilité des projets.

Concernant l'ensemble des dispositifs : les taux d'intervention pourront être modulés en fonction des crédits budgétaires disponibles, de la capacité financière de la collectivité maître d'ouvrage, ainsi que des cofinancements mobilisés.

Enfin, s'agissant d'un programme expérimental, une évaluation interviendra un an à compter du début de sa mise en œuvre.

AGIR POUR NOS TERRITOIRES

ESPACES DE COWORKING, TELETRAVAIL ET TIERS LIEUX

Contexte :

Les intercommunalités de l'Aveyron ont identifié la nécessité de diversifier leur tissu économique local en accueillant de nouvelles activités mais également de capitaliser sur les nouvelles façons de travailler pour favoriser le maintien de population sur leur territoire.

D'une manière générale, les tiers lieux, et plus particulièrement les espaces de coworking et de télétravail sont une manière innovante de répondre simultanément à ces deux objectifs en permettant d'accueillir des activités liées au secteur numérique, au conseil et globalement toutes les activités de prestations intellectuelles ne nécessitant qu'un ordinateur pour travailler.

Considérant que les espaces de co-working et de télétravail sont des facteurs d'attractivité de nos territoires en participant à :

- fixer sur le territoire des porteurs de projets cherchant à développer une activité ou à travailler à distance de leur employeur
- attirer sur le territoire des créateurs d'entreprise ou des télétravailleurs
- répondre à la problématique de l'emploi du conjoint
- augmenter la créativité sur nos territoires en favorisant les collaborations entre créateurs
- répondre aux problématiques de mobilité domicile-travail posées aux aveyronnais et aux futurs aveyronnais
- réduire l'impact des trajets domicile travail sur l'environnement

Le Conseil départemental souhaite en partenariat avec les communautés de communes aveyronnaises participer au développement de ces espaces.

Dispositifs mobilisables et modalités d'intervention :

Préalablement à toute intervention financière, un diagnostic d'opportunité sera opéré par les services du Département en lien avec le Maître d'Ouvrage.

Le partenariat financier de la collectivité départementale est conditionné à la signature préalable de la convention « Agir pour nos territoires » qui sera proposée aux intercommunalités.

Par ailleurs, pour toute demande, l'avis de l'intercommunalité sur la cohérence d'ensemble de l'offre d'espaces de coworking sera requis.

Réalisation d'études de viabilité :	
Soutien financier à la réalisation d'études de viabilité. Les services départementaux seront associés à chaque étape de la procédure.	Bénéficiaires : communes et groupements de communes Dépense subventionnable de 15 000 € HT Taux d'intervention maximum : 50 %
Aménagement de locaux :	
Soutien financier à l'aménagement ou au réaménagement des locaux dont les collectivités sont propriétaires.	Bénéficiaires : communes et groupements de communes Dépense subventionnable de 100 000 € HT Taux d'intervention maximum : 25 %

Egalement, une mise en réseau, animation, promotion et coordination de ces espaces sera assurée à l'échelle départementale.

« AGIR POUR NOS TERRITOIRES »

Vivre et Travailler en Aveyron

Contexte :

Le programme d'actions départemental et de soutiens aux intercommunalités Vivre et Travailler en Aveyron vise deux objectifs :

- Développer une stratégie d'accueil de nouvelles populations au niveau départemental et favoriser l'émergence de stratégies cohérentes au niveau intercommunal
- Favoriser une meilleure adéquation entre Offres et Demandes d'emploi en améliorant le recrutement de compétences non présentes sur le territoire

Pour chaque axe, le Conseil Départemental met en place un programme d'actions dont il assure la maîtrise d'ouvrage ainsi qu'un programme de financement à destination des communes et intercommunalités.

Programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage Conseil Départemental

Axe 1 : Favoriser la mise en œuvre de stratégies d'accueil de nouvelles populations en Aveyron

- Actions de sensibilisations des acteurs locaux (élus, habitants, entreprises, associations...) à l'intérêt pour le territoire d'accueillir de nouvelles populations
- Ingénierie auprès des territoires pour la construction et la mise en œuvre de leur stratégie globale d'accueil de nouvelles populations
- Création et mise à disposition des territoires d'un outil digital de gestion partagé des contacts de porteurs de projets de vie et de promotion des offres d'emploi non pourvues
- Mise en place et animation d'un réseau de référents accueil départemental pour mutualiser les bonnes pratiques
- Construction et diffusion d'un pack accueil Aveyron pour les nouveaux arrivants

Axe 2 : Favoriser l'adéquation entre offres et demandes d'emploi en Aveyron

- Modernisation du dispositif « l'Aveyron recrute »
- Création de missions de recrutement délocalisées pour recruter les métiers et compétences en tension à l'extérieur du département

- Mise en œuvre d'une expertise de géolocalisation de compétences
- Mise en œuvre d'une stratégie digitale de promotion des opportunités d'installation en Aveyron

Dispositifs financiers mobilisables et modalités d'interventions

Axe 1 : Favoriser la mise en œuvre de stratégies d'accueil de nouvelles populations en Aveyron	
<p>Mise en valeur de l'offre territoriale aveyronnaise et des opportunités d'installation</p> <p>Mise en œuvre d'actions de recherche, compilation et mise en forme de l'offre territoriale dans les domaines du logement, de l'emploi, des services à la population, du foncier et de l'immobilier d'entreprises, des dispositifs d'aide et d'accompagnements des nouveaux arrivants et des entrepreneurs dans une perspective de porter à connaissance des nouveaux arrivants et nouveaux arrivants potentiels</p>	<p>Bénéficiaires : Communes dans le cadre d'un projet intercommunal / Intercommunalités</p> <p>50% du coût HT de l'action</p> <p>Dépense subventionnable : 10 000€ HT</p>
<p>Amélioration de l'accueil des nouveaux arrivants</p> <p>Création des outils d'accueil de nouvelles populations (dont comité d'accueil, réseaux d'ambassadeurs...)</p>	<p>Bénéficiaires : Communes dans le cadre d'un projet intercommunal / Intercommunalités</p> <p>50% du coût HT de l'action</p> <p>Dépense subventionnable : 10 000€ HT</p>
<p>Prospection active de nouveaux porteurs de projets de vie (nouveaux arrivants)</p> <p>Création de sessions de découverte du territoire par des actifs ou des créateurs/repreneurs d'entreprises</p>	<p>Bénéficiaires : Communes dans le cadre d'un projet intercommunal / Intercommunalités</p> <p>50% du coût HT de l'action</p> <p>Dépense subventionnable : 20 000€ HT</p>
<p>Actions expérimentales et novatrices pour la reconquête démographique</p> <p>Mise en œuvre d'actions expérimentales dans le domaine de l'accueil de nouvelles populations</p>	<p>Bénéficiaires : Communes dans le cadre d'un projet intercommunal / Intercommunalités</p> <p>50% du coût HT de l'action</p> <p>Dépense subventionnable : 20 000€ HT</p>

Axe 2 : Favoriser l'adéquation entre offres et demandes d'emploi en Aveyron	
Améliorer la connaissance des besoins territoriaux en compétences et ressources humaines Réalisation d'études pour la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale	Bénéficiaires : Intercommunalités 20% du coût HT de l'action Dépense subventionnable : 100 000€ HT
Prospection de nouvelles compétences non présentes sur les territoires Mise en place d'actions de prospection de compétences non présentes sur le territoire et répondants aux besoins des entreprises du territoire ou participation à des actions conduites par des tiers.	Bénéficiaires : Communes dans le cadre d'un projet intercommunal / Intercommunalités 50% du coût HT de l'action Dépense subventionnable : 10 000€ HT

Principes généraux

Le partenariat financier de la collectivité départementale est conditionné à la signature préalable de la convention « Agir pour nos territoires » qui sera proposée aux intercommunalités.

La collectivité signataire s'engage à désigner dès la signature de la convention des référents élus et/ou techniciens pour chaque commune de son territoire sur la thématique de l'accueil de nouvelles populations.

La collectivité signataire pourra à tout moment faire appel à l'ingénierie de la Cellule Vivre et Travailler en Aveyron pour mener les réflexions préalables à la mise en œuvre de projets liés à l'accueil de nouvelles populations (financés ou non par le Conseil Départemental).

Les taux d'intervention pourront être modulés en fonction des crédits budgétaires disponibles, de la capacité financière de la collectivité maître d'ouvrage, ainsi que des cofinancements mobilisés.

« AGIR POUR NOS TERRITOIRES »

Programme départemental en faveur du retour et maintien des jeunes diplômés en Aveyron

Objectifs spécifiques

Le Conseil Départemental souhaite bâtir un programme d'actions visant à favoriser le maintien et le retour des jeunes diplômés en Aveyron pour répondre aux problématiques de recrutement des entreprises et plus globalement à l'accélération du vieillissement de la population en Aveyron.

Le Conseil Départemental se propose de piloter ce programme « Jeunes Diplômés » en collaboration avec les organismes de formation supérieure de l'Aveyron, les entreprises qui recrutent et les communautés de communes.

Nature des opérations

Le Conseil Départemental entend ainsi mener tout type d'actions visant à

- Animer le réseau des partenaires compétents sur cette thématique afin de partager les ambitions et co-construire un plan d'actions
- Favoriser la connaissance des jeunes diplômés des opportunités d'emploi et de création d'activité qu'offre le territoire
- Favoriser le lien entreprises / étudiants pour aider les jeunes diplômés à construire un réseau professionnel
- Favoriser le sentiment d'appartenance à la communauté aveyronnaise et améliorer l'accueil des jeunes diplômés par le territoire
- Encourager les stages en entreprise et l'alternance, première marche vers l'emploi et la découverte des opportunités professionnelles pour les jeunes diplômés
- Pérenniser le contact entre le Département et les étudiants formés en Aveyron

Bénéficiaires :

- Etudiants
- Entreprises
- Communes et intercommunalités

AGIR POUR NOS TERRITOIRES

Equipements structurants d'intérêt communautaire

Contexte :

A travers ses dispositifs d'intervention le Département souhaite exprimer son partenariat en faveur des projets qui participent des services essentiels et/ou qui concourent à l'attractivité des territoires.

A l'heure où il s'agit de procéder à une relecture des programmes départementaux, quelques principes généraux paraissent devoir nous animer :

Simplicité – proximité – réactivité – souplesse – innovation

Concrètement, il s'agit de proposer des modalités d'intervention empreintes de simplicité qu'il sera possible d'appréhender à l'appui d'une lecture rapide. La simplicité devra également se traduire par une liste restreinte des pièces constitutives d'une demande de concours financier.

S'agissant de la proximité, qualité que l'on prête au département, il s'agit de la cultiver à l'appui d'un partenariat qui doit pouvoir s'exprimer tout au long de la vie d'un projet, en premier lieu dès l'amorce du projet. Cette proximité s'entend bien sûr par la mobilisation des services du Département et de ses services associés qui pourront être mobilisés concomitamment.

Les perspectives associées à la mobilisation de fonds européens par exemple pourra justifier de la réactivité de notre part quand bien même le « dossier » n'est pas abouti.

La souplesse se traduit par des modalités qui privilégient la culture du projet à celle du dossier. Il doit s'agir d'appréhender la pertinence du projet dans son environnement territorial et administratif. Ainsi le partenariat au bénéfice de certains projets pourra s'exprimer indépendamment de la maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale, sachant que la maîtrise d'ouvrage intercommunale sera privilégiée. Tout projet d'intérêt intercommunautaire porté par une commune devra être soutenu par un fonds de concours de l'intercommunalité.

Enfin, toujours en termes de souplesse, dans un souci d'adaptation constante des programmes aux besoins des collectivités, chaque année le Président du Conseil départemental pourra proposer d'élargir ou amender la nature des opérations subventionnables.

A titre d'exemple, en 2018 les modalités d'intervention pourraient être les suivantes :

AGIR POUR NOS TERRITOIRES Equipements d'intérêt communautaire	
<p>Structures d'accueil petite enfance :</p> <p>Création, réhabilitation, extension et mises aux normes de structures d'accueil petite enfance : multi-accueil, halte-garderies, Relais d'Assistantes Maternelles, Maisons d'Assistantes Maternelles.</p>	<p>Bénéficiaires : communes et groupements de communes</p> <p>Taux de subvention maximum : 30 %</p> <p>Aide plafonnée à 120 000 €</p>
<p>Ecoles :</p> <p>Création, extension d'écoles ou groupes scolaires</p>	<p>Bénéficiaires : communes et groupements de communes</p> <p>Taux de subvention maximum : 10 %</p> <p>Aide plafonnée à 100 000 €</p> <p>Le taux d'intervention et le montant de l'aide pourront être majorés s'agissant de travaux réalisés dans le cadre d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal</p>
<p>Maisons de Santé Pluriprofessionnelles :</p> <p>Travaux immobiliers de création, réhabilitation, extension. La plus-value du projet en termes d'offre de soins devra être avérée. Cette plus-value sera appréciée sur la base du projet de soins validé par l'ARS, lequel devra être adossé à la demande de concours financier.</p>	<p>Bénéficiaires : communes et groupement de communes</p> <p>Taux de subvention : 30 %</p> <p>Montant maximum d'aide : 120 000 €</p>
<p>Bibliothèques, médiathèques, ludothèques, salles de spectacles :</p> <p>Travaux immobiliers de construction, réhabilitation, mise aux normes et extension d'équipements à rayonnement intercommunal et/ou qui favorisent et participent à la mise en réseau</p>	<p>Bénéficiaires : communes et groupements de communes</p> <p>Taux de subvention maximum: 30 %</p> <p>Aide plafonnée à 120 000 €</p>
<p>Complexes sportifs et gymnases :</p> <p>Travaux immobiliers de construction, réhabilitation, mise aux normes et extension.</p>	<p>Bénéficiaires : communes et groupement de communes</p> <p>Taux de subvention : 30 %</p> <p>Montant maximum d'aide : 250 000 €</p>
<p>Maisons des Services au Public :</p> <p>Travaux immobiliers de construction, réhabilitation, mise aux normes et extension.</p>	<p>Bénéficiaires : communes et groupements de communes</p> <p>Taux de subvention maximum: 30 %</p> <p>Aide plafonnée à 120 000 €</p>
<p>Toute nature d'infrastructure pourra être appréhendée en considérant l'intérêt et/ou l'envergure départementale de l'équipement</p>	<p>Bénéficiaires : communes ou groupements de communes</p>

Dispositions transversales

Dans tous les cas, dans l'hypothèse d'acquisitions préalables aux travaux, la prise en compte des coûts afférents dans l'assiette subventionnable sera appréciée au cas par cas tenant compte notamment du poids des acquisitions par rapport au coût global de l'opération et de l'opportunité des acquisitions. Les frais de maîtrise d'œuvre et honoraires adossés à l'opération sont recevables.

Les taux d'intervention pourront être modulés en fonction des crédits budgétaires disponibles, de la capacité financière de la collectivité maître d'ouvrage, ainsi que des cofinancements mobilisés.

EXTRAIT
du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Départemental

Accusé de réception en Préfecture
012-221200017-20180129-31863-AU-1-1
Reçu le 02/02/18

Le Conseil Départemental régulièrement convoqué, s'est réuni le 29 janvier 2018 à 10h10 à l'Hôtel du Département.

42 Conseillers Départementaux étaient présents.

Absents ayant donné procuration : Madame Stéphanie BAYOL à Monsieur Eric CANTOURNET, Madame Annie BEL à Monsieur Christophe LABORIE, Madame Anne GABEN-TOUTANT à Monsieur Bertrand CAVALERIE, Monsieur Jean-Dominique GONZALES à Madame Sarah VIDAL.

Président de séance : Monsieur Jean-François GALLIARD
Secrétaire de séance : André AT
Rapporteur : Monsieur Jean-Claude ANGLARS

0 - Motion pour le maintien de postes dans l'Education Nationale à la rentrée 2018

CONSIDERANT l'examen par les élus de la motion remise à Monsieur le Président du Conseil départemental relative au maintien de postes dans l'Education Nationale à la rentrée 2018 ;

ADOPTÉ la motion ci-annexée, déposée et signée par Monsieur Jean-Claude ANGLARS.

Sens des votes : Adoptée à l'unanimité

- Pour : 42

- Abstention : 4

- Contre : 0

- Absents excusés : 0

- Ne prend pas part au vote : 0

Le Président du Conseil Départemental

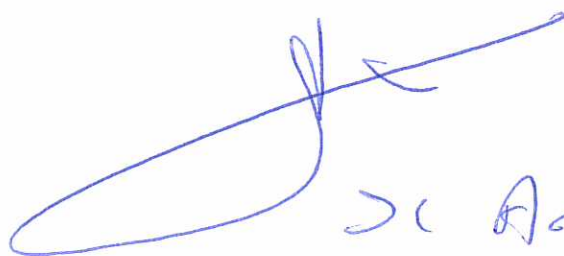
Jean-François GALLIARD

Motion pour le maintien de postes dans l'Education nationale à la rentrée 2018

Le Conseil départemental de l'Aveyron a pris connaissance de la proposition qui serait faite au Comité technique académique prochain pour la rentrée 2018. Cette dernière révèle la suppression de dix postes dans le premier degré dans les écoles du département de l'Aveyron.

Le Conseil départemental de l'Aveyron est préoccupé par l'incidence directe de ces suppressions de postes pour le maintien de nos écoles rurales et urbaines, et la qualité de l'enseignement délivré à nos enfants. Nous déplorons le désengagement de l'Etat envers nos écoles. Le Conseil départemental déplore que ces suppressions de postes soient prises avec une vision à très court terme. Notre Collectivité travaille pour renforcer l'attractivité de notre territoire, pour accueillir de nouvelles populations et cette décision de logique comptable vient à l'encontre du travail réalisé par notre Département.

Le Conseil départemental de l'Aveyron appelle solennellement l'attention de l'inspecteur d'académie - directeur des services de l'Education Nationale (DASEN) pour qu'un nouvel examen soit réalisé avec une attention particulière pour le maintien de nos écoles dans nos communes.



Dr. Ag. Les

Le Président du Conseil départemental

Jean-François GALLIARD

Rodez, le 8 Février 2018

**Le texte intégral des actes du Département publiés ou cités dans ce bulletin
peut être consulté auprès du Secrétariat de l'Assemblée et des Commissions**

2, rue Eugène Viala à Rodez
et sur le site internet du Conseil départemental
www.aveyron.fr
